



Actes du colloque

**« Installer de nouveaux agriculteurs,
un levier pour changer de société »**

Assemblée nationale
3 février 2011

Anny Poursinoff
Députée Europe Ecologie – Les Verts

et

la Commission agriculture et ruralité
d'Europe Ecologie – les Verts

Anny Poursinoff, députée des Yvelines,
et la Commission Agriculture et Ruralité d'Europe Ecologie-Les Verts
vous invitent au colloque

Installer de nouveaux agriculteurs

Un levier pour changer de société

*Anjourd'hui, il est indispensable d'installer de nouveaux agriculteurs
et agricultrices pour notre autonomie alimentaire, notre santé, l'emploi
et la vitalité des territoires ruraux.*



Anny Poursinoff, députée des Yvelines



Jeudi 3 février 2011

à partir de 13h00 à l'Assemblée Nationale

Inscription obligatoire*

Accueil des participant-es à partir de 13h

- 13h30 : Introduction : panorama de l'installation agricole aujourd'hui**
Jean Pluvinage, socio-économiste et ancien directeur de recherche à l'INRA
- 14h00 : Installer, pour des emplois viables**
Didier Lorioux, président de la FNCIVAM et paysan en Corrèze
Michel Heimann, directeur de la SAFER Rhône-Alpes
- 15h00 : Installer, pour une agriculture de proximité**
François Calvet, conseiller régional Midi-Pyrénées et éleveur en Ariège
Thierry Mercier, membre du CA de la FNAB et polyculteur-éleveur du Maine-et-Loire
- 16h00 : Installer, c'est possible avec d'autres échanges**
Agnès Carlier, maraîchère en AMAP dans les Yvelines
Valérie Rosenwald, chargée de mission Terre de liens
- 17h00 : Points de vue : installer une autre agriculture**
Mickaël Poillion, membre du bureau des Jeunes Agriculteurs
Philippe Collin, porte-parole de la Confédération paysanne
Anny Poursinoff, députée Europe Ecologie-Les Verts

*Inscription obligatoire par courriel
apoursinoff@assemblee-nationale.fr
Entrée libre



Assemblée Nationale - salle 6217
126, rue de l'Université
75007 Paris

Métro : Assemblée Nationale ou Invalides
Stations Vélib' : n°0709 face au 119 rue de Lille
et n°0710 face au 3 rue de Constantine

EUROPE
ECOLOGIE Les Verts

OUVERTURE DU COLLOQUE

« Installer de nouveaux agriculteurs, un levier pour changer de société »

Anny Poursinoff, députée Europe Ecologie-Les Verts

Je vous remercie d'être présent-es cette après-midi, aussi nombreux, pour participer à ce colloque sur l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles agricultrices. Il s'agit là d'un enjeu essentiel qui permet d'aborder de nombreux défis à relever pour notre avenir : notre agriculture bien sûr, son fonctionnement, mais aussi notre alimentation, notre santé, et les liens sociaux qui tissent notre société. Quelle agriculture souhaitons-nous soutenir ? Par quels moyens ? Pour quelle société ?

Avant d'ouvrir cette après-midi de débats, je souhaite remercier l'ensemble de mon équipe ainsi que la commission agriculture et ruralité d'Europe Ecologie-Les Verts qui ont toutes et tous contribué à organiser ce colloque. Je tiens plus particulièrement à remercier Xavier Guiomar et Patrick Garnon ainsi que Jean Pluinage pour leur aide précieuse.

Je suis persuadée que les échanges qui vont avoir lieu seront riches et que nous pourrons en tirer des enseignements utiles et positifs pour l'installation des agriculteurs et des agricultrices. Je laisse maintenant la parole à Sarah Feuillette qui va animer ce colloque.

Sarah Feuillette, responsable de la commission agriculture et ruralité d'Europe Ecologie-Les Verts

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Sarah Feuillette, responsable de la Commission Agriculture d'Europe Ecologie-Les Verts. Je souhaite moi aussi vous remercier de votre présence et j'en profite également pour adresser un remerciement spécifique à notre députée, Anny Poursinoff, pour l'organisation de ce colloque

La question de l'installation en agriculture et notamment en bio – mais pas seulement – est un enjeu qui nous interpelle tout particulièrement en ce moment. Comme l'a évoqué Anny Poursinoff, il s'agit là d'un point crucial qui a des répercussions sur le fonctionnement global de notre société : quel modèle de développement économique, pour quelle société, quelle vision des rapports sociaux, quels impacts sur la santé et notre alimentation, etc.

Afin d'aborder de façon plus précise ces différents enjeux autour de l'installation en agriculture, nous allons dans un premier temps donner la parole à Jean Pluvinage, socio-économiste et ancien directeur de recherche à l'INRA, qui va poser le cadre de l'installation agricole aujourd'hui à travers son introduction.

Ensuite, nous avons prévu un déroulé en trois tables-rondes :

- Un premier temps sur la question des emplois, en termes quantitatifs mais aussi qualitatifs. Que représente « l'installation » pour les agriculteurs ? Comment accompagner la décision de s'installer, choix difficile semé d'embûches ?
- Ensuite, nous aborderons un autre thème à travers une deuxième table-ronde. Après avoir examiné dans quelle mesure on peut créer des emplois, et des emplois qui soient viables, il s'agira de voir en quoi l'installation permet de faire vivre les territoires.
- Et, enfin, la troisième table-ronde portera sur les freins : comment lever notamment les deux grands types de freins à l'installation que sont la viabilité économique, les débouchés pour l'agriculteur, mais aussi l'accès au foncier.

Pour conclure, nous donnerons la parole à des représentants syndicaux et politiques. Ces « points de vue » nous permettront d'entendre les réactions des Jeunes Agriculteurs, de la Confédération Paysanne et d'Europe Ecologie-Les Verts aux propos qui auront été échangés lors des tables-rondes. Bien entendu, les propos échangés seront ceux des intervenants, mais aussi les vôtres, le public. Un temps de débat d'environ 30 minutes a en effet été prévu à la suite de chaque table ronde afin de favoriser les interactions directes et la participation de toutes et de tous.

Sans plus tarder, je passe la parole à Jean Pluvinage qui va donc nous exposer le cadre de cette question de l'installation.

Jean Pluvinage, socio-économiste et ancien directeur de recherche de l'INRA

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir convié à ce colloque et confié la lourde et belle responsabilité d'en faire l'introduction. J'avoue avoir accepté avec plaisir cette occasion de discuter de ces questions de toute première importance, tant pour l'avenir des premiers concernés les agriculteurs que pour l'ensemble de la société

Il me semble que la question de l'installation en agriculture doit être replacée dans un contexte historique. Prendre la mesure des évolutions, des constructions des différentes politiques, du cadre existant et historique, du contexte... permettra sans aucun doute d'ouvrir des pistes d'actions pour le futur. Il s'agit bien de mieux comprendre le contexte pour mieux construire ce que l'on souhaite pour l'avenir.

Je vous propose d'aborder mon exposé en trois temps, correspondant également aux grandes phases du développement de l'agriculture française :

- Jusqu'en 1960, les enjeux autour de l'installation en agriculture étaient particulièrement liés à des questions privées, autour de l'héritage et du partage du patrimoine. La question classique des successions et du partage des terres était alors centrale. Dans les familles où il y avait cinq enfants, celui qui restait bénéficiant de tout l'héritage, le problème auquel étaient confrontés les paysans était celui de l'équité de la transmission du foncier et capital d'exploitation (animaux, machines, etc): qu'est-ce qui pouvait être transmis aux autres, c'est-à-dire à ceux qui partent ? Comment gérer cette situation de l'héritage et compenser pour les autres enfants le fait de privilégier l'un d'entre eux ? C'est ce que l'on appelle «les soultes» c'est-à-dire une somme d'argent à verser à une personne pour compenser une inégalité en valeur lors d'un partage de biens. Ce système permet d'être en conformité au droit français en ce qui concerne le partage équitable entre les différents héritiers. Dans un certain nombre de régions, il est à noter que des dérogations classiques avec des survivances du droit d'aînesse existent. J'ai notamment étudié ces aspects au Pays Basque et dans le Béarn, où ces procédés expliquent en partie la permanence d'un très grand nombre d'exploitations.

- De 1960 à 2000, le système évolue et la situation actuelle est particulièrement marquée par l'héritage institutionnel de cette période. Toute une transformation du monde agricole s'opère alors. Ce moment de l'installation a été central dans les politiques d'accompagnement de développement de l'agriculture, avec d'abord l'émergence d'un syndicat, le Centre National des Jeunes Agriculteurs. Parallèlement, du côté des pouvoirs publics, se mettent en place les politiques de structure, avec une place spécifique accordée à l'installation¹. Et puis quelque chose de très fort, s'articule autour du fait qu'être agriculteur ce n'est plus un état comme «être paysan», cela devient un métier, avec l'accent mis sur la professionnalisation. Émergent donc toute une série d'exigences que l'on retrouve encore aujourd'hui, sur la qualification, la formation, l'agrément en quelque sorte par des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) pour pouvoir s'installer et bénéficier des aides publiques. C'est une orientation extrêmement forte. Mais ce qui est important, c'est que ça se passe à l'intérieur du monde agricole, dans une combinaison entre le monde agricole et l'Etat.

- Ce qui marque la troisième période que nous vivons aujourd'hui, c'est la multiplicité des parties prenantes. Désormais, pour s'installer en agriculture, il y a bien sûr les acteurs précédents (l'Etat, avec toujours la Dotation Jeune Agriculteur, etc.), mais de plus en plus d'autres instances, que j'appellerai «parties prenantes», soit différents acteurs publics. Pour illustrer cette situation très simplement : ici en Île-de-France, en zone péri-urbaine, trouver du sol agricole, c'est forcément lié à une gestion de l'espace par les collectivités territoriales. Donc, s'installer n'est plus seulement une affaire agricole, cela devient une affaire entre agriculteurs et acteurs non-agricoles.

¹ Termes d'OPA (Organisation professionnelles agricoles) et d'UTH (Unité de travail humain) : ces termes, c'est des mots-clés en termes politiques. 2 UTH, ça veut dire que l'on a une sorte de modèle idéal de l'exploitation agricole, avec deux travailleurs : père-fils, chef d'exploitation-salarié, parfois conjoint-conjointe, tout ça se discute de différentes formes. C'est le modèle de l'Europe de l'Ouest.

Il existe un chiffre, une sorte de moyenne, que l'on évoque souvent : il faut 200.000 euros de capital par agriculteur installé (hors le foncier qui s'ajoute si on est propriétaire), ce qui ne représente pas un petit investissement. Faites un calcul rapide : 200.000 euros à 2,5%, puisque c'est le taux des prêts bonifiés, ça fait quand même 50.000 euros : trouver un revenu agricole qui dégage 50.000 euros, ce n'est pas simple. On met le doigt sur une contradiction forte de la question agricole ; on a encouragé les agriculteurs à agrandir leur exploitation, ce qui fabrique de grandes difficultés pour transmettre ensuite ces exploitations.

Enfin, il y a tout un système : un montant des aides en fonction de critères de qualification professionnelle, d'un plan de développement accepté par la CDOA² – qui a été dans cette période, jusqu'à aujourd'hui, le lieu du pilotage, de la cogestion organisations professionnelles-État, puisqu'elle est présidée par le préfet. Quand il y a des conflits, c'est le préfet qui tranche, qui arbitre, qui donc possède un pouvoir important. En même temps, les dossiers sont nourris par les chambres d'agriculture, par des instances agricoles. Avec un petit élargissement des CDOA depuis 2000-2001 : des associations peuvent en être membres – l'expérience montre qu'elles sont quand même très minoritaires, qu'elles ont du mal à peser sur les orientations.

Évoquons rapidement les dispositifs d'aides existants :

- une Dotation Jeune Agriculteur (DJA) destinée à un agriculteur lors de son installation, 8.000 à 17.000 euros en plaine, à peu près le double en zone de montagne et puis une solution intermédiaire dans les zones périphériques de montagne
- et puis un prêt bonifié sur 15 ans avec un plafond important.

Je vais passer très vite, je pense que l'on y reviendra dans la discussion.

De 1960 à 2000, le système évolue et la situation actuelle est particulièrement marquée par l'héritage de cette période. Les politiques d'accompagnement du développement de l'agriculture ont été très importantes et ont marqué une rupture. Il convient tout d'abord de noter l'émergence d'un syndicat, le Centre National des Jeunes Agriculteurs dont la création reflète une profonde transformation du monde agricole. En outre, c'est à ce moment que les pouvoirs publics ont mis en place ce que l'on a appelé les politiques de structure, avec un moment fort autour de l'installation.

Pour entrer dans le vif du sujet, maintenant que j'ai donné les grandes lignes du cadre historique, voici les premières questions auxquelles il conviendra d'apporter des éléments de réponse.

Tout d'abord, qui s'installe ? Les chiffres dont on dispose sont issus de recensements entrepris régulièrement, mais il s'agit également et principalement de chiffres politiques. Ainsi, quand le chiffre de nouveaux agriculteurs baisse, quand on dit «voilà, on passe de 12.500 d'agriculteurs qui s'installent à 5.000 aujourd'hui», cela revient à tirer sur une sonnette d'alarme. D'une certaine façon, ces chiffres ont également pour but de mobiliser les populations agricoles. Il est en effet difficile de mesurer la situation et son évolution.

² Commission Départementale d'Orientation Agricole,

Il existe deux principaux «profils» d'installation :

- les installations avec une DJA (donc dans les cadres précis évoqués en amont : formation, parcours, etc.)
- les installations hors DJA.

Mais qui sont précisément ces derniers, les «installants» hors DJA ? Il s'agit globalement de personnes de plus de 40 ans, de celles et ceux qui ne rentrent pas dans les cadres de la qualification requise pour la DJA, celles et ceux qui ont eu une vie professionnelle antérieure. Il y a également toutes les personnes qui n'ont pas envie de rentrer dans ce système contractuel assez contraignant. Enfin, un certain nombre de personnes gens qui s'installent, soit dans des contextes d'agriculture de montagne, soit d'agriculture péri-urbaine, avec des montants de capital qui sont dans la moyenne, veulent sauvegarder leur marge d'action. A cet effet, ces personnes ne souhaitent pas rentrer dans un cadre précontraint relativement administré. Pour d'autres, il s'agit parfois de succéder à son conjoint – pour des raisons de statut fiscal parce que l'un devient salarié, ou des conditions liées à la vie familiale.

Combien sont-ils ? La question est d'autant plus difficile que les statistiques précises manquent. A partir du moment où il n'y a pas de financement public, nous ne disposons pas de données chiffrées suffisantes. Il est vrai également que les études et travaux de recherche manquent pour établir une base solide. Il me semble toutefois que le recensement 2010 en cours prévoit des éclaircissements à ce propos. Les premiers résultats devraient être transmis l'année prochaine. D'ici là, on peut néanmoins se baser sur une étude importante du CNASEA³ qui montre qu'en 2005 il y avait plus d'agriculteurs hors DJA que d'agriculteurs DJA, soit près de 8 000 personnes.

Il s'agit là d'un point essentiel de la discussion, parce que c'est ici que vont se trouver effectivement ceux que l'on va appeler «les nouveaux agriculteurs» – même si l'on peut avoir des nouveaux agriculteurs qui se sont installés avec la DJA.

S'installer, c'est effectivement passer par ces parcours du combattant, ces exigences, mais c'est aussi s'installer par rapport à un revenu que l'on veut obtenir de son activité. Sur cet enjeu des revenus, on dispose de statistiques. Celles-ci ne sont pas forcément encore complètement satisfaisantes puisqu'elles s'appuient sur un réseau comptable qui s'appelle le RICA⁴ qui est classé par «grandes orientations technico-économiques d'exploitation», c'est-à-dire : grandes cultures, bovins-lait, bovins-viande, arboriculteurs, maraîchers.... Aussi, il manque des données. Par exemple, on ne dispose pas de revenus par taille d'exploitation, ce qui serait quand même assez intéressant.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que tout le monde n'a pas le même revenu dans cette activité. Globalement il y a une décroissance des revenus par actif agricole, si l'on mesure le revenu en euro constant. On a une décroissance dans presque tous les groupes sauf les exploitations de grandes cultures, très mal placées en 2009 mais très bien placées en 2010 .

Cette spécificité tient à l'évolution du prix du blé qui a doublé, évolution que l'on retrouve à peu de choses près au niveau du revenu. En dehors de cette situation spécifique au blé, on voit que

³ Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

⁴ Réseau d'Information Comptable Agricole.

tous ceux qui ont des petits revenus (bovins-lait, bovins-viande...) restent à peu près constants. Prenons l'exemple de la viticulture. On parle souvent de crise viticole. Si l'on regroupe (hélas dans les statistiques c'est le cas) toutes les viticultures, en fait on mélange deux réalités : les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée, dont le Champagne par exemple, et la production qui n'est pas en AOC . Or, cela correspond à des revenus très éclatés. Nous reviendrons plus tard sur un autre exemple, celui du maraîchage, pour lequel les revenus restent très bas.

Alors, regardons à présent le contexte – ce qui nous permettra de réfléchir aux chiffres que j'ai donnés tout à l'heure sur le nombre d'installations. Le nombre d'exploitations agricoles en France, en 20 ans, a été à peu près divisé par deux. Il y a une perte d'environ 2,5% d'exploitations par an. Soit dit en passant, ce qu'on appelle «professionnelles» dans les statistiques agricoles, ce sont les exploitations qui ont un revenu correspondant au revenu que l'on tire d'au moins 12 hectares en blé et qui emploient moins de trois quarts d'une unité de travail. Autrement dit, on élimine toutes les exploitations de complément. Ça, c'est d'un point de vue « professionnel ». D'un point de vue de l'emploi, d'un point de vue, territorial par exemple, on ne peut pas être satisfait de cette élimination qui élimine une proportion importante d'agriculteurs qui ne sont ainsi pas pris en compte, alors que dans un certain nombre de régions (zones de montagne ou autres), ces exploitations de complément contribuent grandement au maintien du tissu rural . Je souhaite attirer votre attention sur la diversité des situations : il y a des pluri-actifs de petite taille qui n'ont pas de grandes exploitations, il y a des retraités, il y a toutes sortes de situations.

Ce que je voulais vous montrer, c'est que lorsque l'on parle du chiffre des installations, il faut le référer à l'époque dont on parle. La prise en compte du contexte dans un sens large est déterminante.

Une des questions centrales qui se pose dans l'agriculture actuelle et sa pérennisation à moyen terme est l'importance des subventions dans les revenus des agriculteurs.

Est-ce que l'on tire son revenu de son activité propre, ou est-ce que l'on tire son revenu des subventions liées à cette activité ?Ceci constitue une grande source d'inquiétude pour les agriculteurs dans une période de réforme de la PAC, dans un contexte de restrictions des financements publics.

Grosso modo, en France, 10 milliards d'euros sont distribués aux exploitations agricoles, dont 6 milliards au titre de ce que l'on appelle les DPU (Droits à Paiement Unique). Or, la DPU peut apparaître comme une sorte de «rente». En effet, si vous me permettez d'être quelque peu schématique, on a décidé de décrocher les subventions à l'agriculture de ce qui était versé au niveau des produits. On a «découplé» les subventions des niveaux de production en prenant pour référence le montant versé à un moment donné, et non la production annuelle réelle. A l'origine, les subventions agricoles avaient pour but de soutenir les prix. La subvention était proportionnelle au volume produit. D'où les logiques de production qui se sont mises en place, et les conséquences en termes de surproduction. Cela correspond, dans les années 80-90, aux stocks en lait, en poudre de lait, ou de céréales, et de sucre. À partir de 2000, au niveau européen, pour remédier à ce système de surproduction, on a décroché le montant de subventions versées de celui de la production.

Pour compenser la perte de revenus des agriculteurs, on a décidé d'attribuer à chaque pays un montant de subventions fixe, basé sur une année de référence, qui va ainsi être fixé une bonne fois pour toutes et que l'on va ainsi transformer en une sorte de rente à vie, pour le pays et les bénéficiaires. Chaque pays européen devait alors décider de la distribution des subventions dans ce nouveau schéma, découplé donc des niveaux de production. En France, on a dit très clairement que lorsqu'une exploitation touchait 50.000 euros de subventions (en 1999, année de référence), elle continuerait à toucher ce montant-là quoi qu'il arrive, quoi qu'elle fasse, et de plus qu'elle serait transmissible par héritage. Autrement dit, de mon point de vue d'économiste, on a institué une rente qui peut être très importante ou qui peut être faible, selon l'activité agricole dans laquelle vous êtes.

Du coup, cela donne les montants de subventions que vous avez ici, par exploitations, qui sont extrêmement éclatés. En grandes cultures, où l'on avait des productions relativement soutenues, et en plus des exploitations de grande taille, les montants de subventions sont importants. Au contraire, en viticulture, même en Appellation d'Origine, les subventions sont faibles.

Ce qui est important de voir, c'est que quand vous êtes agriculteur, votre revenu d'activité agricole avant impôt est composé pour certains agriculteurs d'une très grande part de subventions. Exemple des céréaliers en 2008, 43000 euros de subventions pour 55000 de revenus, soit à peu près 78%. Autrement dit pour les 4/5 de leurs revenus, ils dépendent de la subvention que l'Etat verse.

Vous voyez que pour certaines activités, bovins-viande, la dépendance est de 217%. Qu'est ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'une partie des coûts de production est payée par la subvention. Autrement dit, sans subvention, la production serait impossible.

A partir de là, je crois que l'on engage la discussion qui est celle de la réforme de la PAC, mais qui est à mon avis aussi celle de l'arrière-plan de l'installation en agriculture. Entre le discours de l'agriculteur, «je suis une libre-entreprise, petite entreprise individuelle, je suis libre de mes choix et il ne faut surtout pas m'ennuyer, je fais ce que je veux», et la réalité des sources de revenus, il y a un écart qu'il faut analyser. En termes politiques, cette situation pourrait être analysée comme une porte ouverte au «droit d'ingérence» de la puissance publique dans les activités agricoles. C'est déjà parfaitement le cas pour les bovins-viande, comme dans le Massif central par exemple. Cette production qui est en difficulté du fait de l'ouverture du marché européen au marché mondial de la viande, est très largement soutenue par des subventions essentiellement au titre de la gestion de l'espace et de l'environnement. Les éleveurs de viande ne s'en plaignent pas: sans ces aides, l'activité aurait disparu. L'instauration de critères pour l'obtention des aides peut donc être un levier pour la puissance publique d'autant plus important que la production se maintient grâce aux subventions.

Donc, on est bien dans une transformation de la nature de l'exploitation agricole, et de fait des perspectives qu'il faut prendre en compte dans les politiques d'installation. Cette transformation, d'un point de vue politique et idéologique, suscite des débats avec des prises de position qui ne sont pas du tout les mêmes entre la FNSEA, syndicat majoritaire, qui milite pour la libre-entreprise et le fond d'entreprise, et puis la Confédération paysanne qui, de ce point de vue-là, demande que l'on opère un repartage des subventions autrement.

Toutes ces questions sont au coeur de la réforme de la PAC, avec une rediscussion (au parlement européen par exemple) des finalités de ces financements publics, et bien évidemment de leur influence sur les cours des produits agricoles exportés, et donc sur les inégalités devant l'accès aux marchés mondiaux.

En conclusion de cela, pour s'installer en agriculture, différentes questions se posent.

- Le foncier.

Pour être agriculteur, il faut du foncier. La terre, c'est très cher ! Si l'on prend des chiffres : dans les Yvelines on est, en terre agricole, entre 6 et 8.000 euros l'hectare. Vous voyez que si vous voulez 100 hectares, il vous faut entre 600 à 800.000 euros... Vous imaginez la somme ? Ça n'a pas de sens. Si vous en avez hérité, tant mieux pour vous, mais si vous n'avez pas hérité, grosso modo vous n'avez pas accès à ces terres. La question de l'accès au foncier est donc centrale. Il faut trouver des solutions pour que les agriculteurs puissent accéder au foncier, dans un pays où la propriété privée est quelque chose d'extrêmement important dans notre mémoire consciente et inconsciente. Donc il faut trouver des astuces, des systèmes d'intervention publique existent (style SAFER, on reviendra là-dessus). Il y a également des innovations (je pense à Terre de liens par exemple,) où il y a un certain nombre de citoyens, d'agriculteurs et de non agriculteurs, qui essaient de trouver des solutions pour pouvoir appuyer l'installation de jeunes agriculteurs.

- Les systèmes de production et d'organisation économique.

Ce que je voulais dire derrière cela, c'est que l'on parle beaucoup d'agriculture péri-urbaine, on parle beaucoup des circuits courts, il est clair qu'y a là un créneau important pour l'activité agricole. Pour l'instant, on doit reconnaître que mis à part quelques initiatives collectives du style les Amap (on en reparlera tout à l'heure), parfois les boutiques collectives, on est quand même dans un secteur qui est très peu organisé. Alors si l'on veut que ce secteur ait une viabilité assurée dans l'avenir, les questions d'organisation économique se posent. Pour l'instant, l'organisation économique des filières en agriculture est faite pour produire des biens de base de la manière la plus importante possible et dans des exploitations spécialisées – ce qui est complètement le contraire de ce qu'il se passe en agriculture péri-urbaine. Donc il y a de vrais problèmes à l'avenir pour assurer l'installation à une échelle importante.

- Production de services écologiques.

C'est ce que j'évoquais à travers l'exemple des éleveurs de viande. Ils produisent un service écologique, c'est l'entretien de la montagne. Ces termes-là, on ne les employait pas il y a dix ans. Aujourd'hui, ils font partie du vocabulaire de la discussion politique. C'est très clair dans la discussion autour de la PAC : on va probablement, demain beaucoup plus qu'aujourd'hui, donner des subventions aux agriculteurs à la condition que ces derniers contribuent à la production de biens communs, dans lesquels rentrent les services écologiques (ex. : les exigences sur la qualité de l'eau, produire du paysage...).

J'avais un exemple concret en tête : le paysage du bassin parisien. On peut aimer les grandes plaines céréalières parfaitement ouvertes et spécialisées, on pourrait les aimer aussi de temps en temps avec des bosquets, de temps en temps avec des haies, de temps

en temps avec des chemins (on peut penser que s'il y a des chemins, les gens peuvent se promener, ce qui contribuerait à une autre activité...). Bon, l'agriculteur il n'est pas forcément pour que les gens se promènent dans ses champs, ça c'est le premier point. Et puis, deuxième point, les gens qui vont en profiter ne vont pas payer quelque chose, on ne va pas mettre un accès payant au chemin, enfin en tout cas je l'espère. Donc, si l'on veut que ces chemins existent, il y a bien production de service écologique qui doit être prise en charge publiquement, car c'est une production de paysage et de bien commun pour la société (citoyens, consommateurs).

- Le renouvellement du contrat social agriculteurs/consommateurs/citoyens/AMAP. On y reviendra tout à l'heure, c'est un point important. Jusqu'où souhaite-t-on aller dans la contractualisation entre un producteur et puis les autres acteurs de la société, entre autres les consommateurs ? Il y a là une piste pour l'installation qui est assez centrale.

- Je voudrais revenir enfin sur les procédures publiques, plus particulièrement sur les dispositifs d'accompagnement de l'installation des agriculteurs.

On peut les imaginer d'un point de vue très réglementaire. Pour préparer cet exposé, j'ai replongé dans la réforme de la loi sur l'installation de 2007 : il y a 25 pages, écrites en tout petit, de textes et de procédures. On peut se dire : voilà, une fois que l'on a dit ça, on a fait le tour de la question. C'est une manière de voir les choses. On peut penser aussi que les gens s'installent dans un territoire donné en fonction de ce qui s'y passe et en pas seulement en fonction de l'argent qu'ils vont y gagner. D'autres facteurs peuvent en effet jouer dans le choix du lieu de l'installation : la manière dont ils vont y vivre, les services publics qu'il y a, les activités culturelles proposées

J'ai travaillé pendant longtemps dans le Diois, dans la Drôme. C'est une région un peu particulière dans laquelle il y a eu un mixage dans les années 70-80 entre ancienne population et nouvelle population, avec des gens qui sont venus là, qui étaient ce que l'on appelait à l'époque des néo-ruraux. Ces derniers ont apporté des activités agricoles nouvelles (plantes médicinales entre autres) ainsi qu'une vision de la société différente, qu'il s'agisse des réseaux sociaux et économiques, y compris des réseaux étrangers industriels (je pense aux plantes pharmaceutiques) ou des réseaux culturels (théâtre etc.)... Il y a toute une vie qui s'est organisée à partir d'eux.

Je souhaite dire ici en me basant sur l'expérience du Diois et d'autres régions quelques mots sur la procédure CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) qui illustrera mon propos. A l'époque, en 2000-2002 (ça s'est arrêté avec le changement de majorité), on avait imaginé que ces contrats comme une façon de faire participer l'ensemble des acteurs locaux (agricoles et non agricoles) à l'objectif de définition de biens communs. Certains avaient imaginé que ces objectifs sur la production de biens communs, on pouvait les définir à un niveau très supérieur (l'Etat, l'Assemblée nationale, etc.), D'autres ont avancé une position beaucoup plus ouverte: les objectifs de production de biens commun dans un territoire c'est d'abord l'affaire des gens localement, dans un espace donné ; c'est dans leurs discussions que va se déterminer (dans des barrières normales certes) ce qui est bien pour eux. Ça renvoie au fond à la démocratie locale, en disant : c'est aux agriculteurs et aux non-agriculteurs de décider si aménager tel bosquet, c'est prioritaire par rapport à aménager une mare, ou bien sauvegarder des terrasses. J'ai l'exemple du Diois en tête à ce sujet : restaurer des terrasses c'est énorme. Enlever des cailloux, remettre des cailloux, le boulot, l'argent qu'il faut...

Vous faites ça, vous faites un investissement sur le paysage. Vous le faites pour les autres : les autres du territoire, les autres de l'extérieur. Ça, on peut le subventionner en termes publics bien sûr, on peut dire aussi que c'est aux acteurs de définir le paysage qu'ils ont envie de construire. Vous voyez, ça va assez loin dans cette perspective-là. Au-delà de la viabilité institutionnelle et politique, c'était un très bon exemple de ce que l'on peut mettre comme contexte pour qualifier de l'installation – dans le Diois entre autres, mais pas seulement. La CDOA à l'époque était obligée de regarder les installations d'assez près et de dire : oui, c'est conforme à ce que les gens ont défini en termes de diagnostic territorial, on y va, on encourage, ou au contraire on freine. Donc c'est important et compliqué car un territoire ce n'est pas non plus un isolat, et l'espace qui concerne les acteurs locaux ne peut pas être défini de manière théorique une fois pour toutes. De fait il n'y a pas d'autre solution que l'encouragement à l'organisation du débat politique à l'échelle de territoires locaux qui eux mêmes sont des sous territoires plus large comme les régions, définissant elles mêmes leurs propres enjeux ; il s'agit donc d'animer la démocratie économique à toute les échelles.

Je vais m'arrêter là pour l'instant.

Sarah Feuillette

Merci beaucoup, Jean, de nous avoir dressé ce cadre.

INSTALLER, C'EST POSSIBLE AVEC D'AUTRES ECHANGES

Sarah Feuillette

On va aborder la première table-ronde, qui porte sur les emplois. Il s'agit d'une part de s'interroger sur « comment créer des emplois par l'installation » en termes quantitatifs - et l'on sait bien que les différents types d'agricultures ne créent pas le même nombre d'emplois. Il s'agit également de s'interroger sur la viabilité de ces emplois pour les agriculteurs, comment les accompagner au mieux en termes de formation, de tutorat au moment de l'installation, pour que ces installations soient durables et qu'elle ne soient pas synonyme de sacrifice de la vie personnelle et familiale – donc qu'il y ait un choix de vie aussi qui soit respecté. Voilà, comment on peut faire pour accompagner tout ça au mieux.

Deux intervenants vont nous faire part de leurs expériences et de points de vue. Didier Lorioux, qui est paysan en Corrèze, polyculteur-éleveur, et président de la FMCIVAM, qui va nous parler notamment de la formation, de la question des couveuses, du tutorat, etc. Et Michel Heimann, directeur de SAFER en Rhône-Alpes, qui va donc plus nous parler de la question de l'accès au foncier. Avant de leur laisser la parole, je fais remarquer que ces deux intervenants appartiennent à deux institutions qui n'ont pas tout-à-fait les mêmes critères de jugement sur ce qu'est un projet «viable» en installation, donc c'est assez intéressant justement d'avoir cette diversité.

Didier Lorioux, président de la FNCIVAM et paysan en Corrèze

Je vais commencer par me présenter rapidement. Sarah a dit que j'étais paysan, ce n'est pas par provocation : je suis un agriculteur sur un territoire, c'est pour ça que je me dis paysan. J'exerce mon métier, mon état, sur un territoire, et je participe au développement de ce territoire.

Permettez-moi quelques mots rapides de présentation sur les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Il s'agit d'un mouvement d'éducation populaire issu des agriculteurs ruraux et de la Ligue de l'Enseignement dans les années 50. Puis, ce mouvement a connu des transformations dans le temps.

On note trois grandes périodes :

- Les années 60 , avec l'accompagnement de l'agriculture moderne, dite «intensive».

- Les années 80, avec une réorientation sur tout ce qui était produits fermiers et bio, puisque les chambres d'agriculture ne répondaient pas tellement aux demandes des agriculteurs qui voulaient s'installer en bio, et puis la FNAB⁵ était à ses débuts.
- Depuis les années 90, le travail s'est centré sur ce que l'on appelle « l'agriculture durable ». Ça vient de l'Ouest, parce qu'ils étaient vraiment dans une situation telle qu'il fallait qu'ils réfléchissent à une autre forme d'agriculture.

Notre travail s'appuie sur l'environnement, le social et l'économique. Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet www.civam.org

Donc, parlons installation et création d'emplois. Effectivement il y aurait beaucoup d'emplois à créer dans le secteur agricole. Comment y arriver, comment créer des vocations ? C'est plutôt là où je me pose la question : comment créer la vocation d'agriculteur quand on voit ce qu'on vient de voir là – ça coûte cher, on ne gagne pas d'argent, comment faire ? Ce n'est pas très encourageant tout ça. S'il y a des volontaires, allez-y ! Il faut avoir la foi, c'est ça, c'est peut-être là que ça se passe. C'est une question de choix de vie, beaucoup, en dehors des fils d'agriculteurs qui prennent la succession de leurs parents. Après c'est une question de choix de vie et de vivabilité : qu'est-ce qu'on veut faire de sa vie. C'est ça l'installation agricole pour beaucoup de néo-ruraux, qui constituent une grande partie des gens qui s'installent.

On peut considérer que les gens qui s'installent hors DJA, en général, font partie de la tranche des néo-ruraux. Toutefois, avec les DJA également, quand on voit les statistiques issues des BPREA⁶ (donc les formations adultes des centres de formation), on constate là aussi que la majorité des stagiaires sont des néo-ruraux, des gens non issus de l'agriculture qui, à 85 %, s'installent.

Donc, ces nouveaux agriculteurs, ces néo-ruraux, s'installent. Après, est-ce qu'ils restent ? Les formations et l'accompagnement des projets constituent ici des enjeux primordiaux.

Concernant les formations initiales, bacs pro etc., là on retrouve plutôt des personnes issues de l'agriculture, des fils d'agriculteurs, et dans ces BPREA, qu'est-ce qui fait que les gens restent ? Ça vient beaucoup de l'accompagnement, des associations de développement agricole telles que les nôtres ou les ADEAR⁷, les AFIP⁸, toutes ces organisations nationales à vocation agricole et rurale qui accompagnent des porteurs de projets. La réussite tient donc aussi au volontarisme politique, et notamment des conseils régionaux. Les Régions financent en grande partie les organismes d'accompagnement et jouent donc en rôle dans la réussite de l'installation. La volonté des régions et élu-es pour accompagner ces personnes est donc déterminante.

Ce qui me préoccupe également c'est la tendance au développement des surfaces et les enjeux en termes de financements. Je suis en Corrèze, en moyenne montagne, où l'on voit bien qu'il y a une dynamique vers l'agrandissement des exploitations. Or, quand on regarde les sommes nécessaires pour s'installer (en bovins, 200.000 euros), on est en droit de s'interroger sur qui peut, à l'heure actuelle, s'installer en engageant de telles sommes ? C'est mission impossible.

⁵ Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France.

⁶ Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.

⁷ Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

⁸ Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales.

Donc il y a un grand frein en financement – même si vous êtes en fermage, donc sans achat de terre. Je vois que là, on va perdre énormément d'emplois sur ces fermes de moyenne surface. On n'a pas parlé d'UGB (Unités de Gros Bétail). En gros, les fermes qui ont 50, 40, 60 UGB, donc l'équivalent de 50, 40, 60 vaches, ont tendance à disparaître au profit d'agrandissements. Or, dans certaines zones, on est en pleine désertification. Alors comment faire revenir des gens dans ces coins-là ? Les politiques doivent s'engager en ce sens. Mettre en avant les circuits-courts nécessite de s'engager en faveur du maintien de ces petites exploitations. Certes, il y a beaucoup d'aides, mais je crois que l'on va vers des agrandissements systématiques qu'il convient d'enrayer. Les installations sur des petites surfaces sont un enjeu. Tout ce qui tourne autour du péri-urbain, est une voie. Mais cette solution ne remplacera pas tous les exploitants qui vont s'en aller sur des moyennes surfaces.

L'installation demande un fort accompagnement, parce que la professionnalisation n'est pas toujours là. Il y a beaucoup de gens qui repartent, au bout d'un an, 2 ans, 3 ans, qui s'aperçoivent que la terre est basse... Ce n'est pas facile. Aussi, le développement de lieux-tests et des couveuses permet de montrer différentes approches.

Dans ma région, il y a des pépinières : une collectivité achète du terrain, des bâtiments, et les personnes qui s'installent paient un bail normal pendant 9 ans, un fermage. Au bout des 9 ans, s'ils veulent continuer, il y a la possibilité de racheter les terrains – en considérant que les 9 années de bail viennent en déduction sur la vente de l'exploitation. C'est une piste intéressante pour installer des gens.

Il faut aussi rappeler que pour les BPREA (donc, une grosse partie des adultes qui s'installent), avant, on avait obligation d'avoir un an de pratique agricole pour entrer en CFPPA⁹. Ça, ça n'existe plus depuis peut-être 10 ans, ce qui fait que l'expérimentation sur site fait défaut, or elle était essentielle pour prendre la mesure de la difficulté de ce travail, pour voir si cette nouvelle vie allait réellement plaire, pour apprendre... Prenons un exemple concret : vous étiez employé de banque, vous quittez votre banque et vous voulez vous installer en agriculture. Vous vous inscrivez dans un CFPPA, vous faites une année scolaire de formation avec très peu de stages (ça doit être 3 semaines) et vous pouvez, s'il n'y a pas de stage, 6 mois après (maintenant ce n'est plus 6 mois, c'est 2 mois), vous installer sans quasiment de pratique ! Les déceptions et déconvenues sont nombreuses.

Le lieu-test permet à ces personnes, avant ou après, de faire des expériences sur site: ils ont une ferme à leur disposition, qu'ils gèrent eux-mêmes, et ils en tirent les conclusions. Au bout d'un an, deux ans, ils voient s'ils ont vraiment la vocation et s'ils veulent vraiment continuer dans ce métier. Cela évite un peu les prises de risque quand on s'installe. Personnellement j'ai voulu installer une voisine : elle est restée un an chez moi (elle avait le diplôme pour s'installer, finalement elle est venue bosser avec moi). Au bout d'un an, elle s'est aperçue qu'elle était allergique aux graminées, donc c'était un peu gênant... Mais ça, elle ne s'en était pas aperçue pendant sa formation en BPREA. C'est basique, mais je pense que ces lieux-tests sont quelque chose d'important pour installer des gens durablement.

⁹ Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

Permettez-moi de paraphraser Stéphane Le Foll, quand il dit «il n'y a pas une, mais des agricultures». Donc, il n'y a pas une installation, mais des installations. Il n'y a pas de miracle, ça ne tombe pas comme ça. On s'installe sur un territoire, on s'installe dans un pays, on s'installe dans un contexte. Les lieux-tests permettent aussi de prendre la mesure de cette réalité, le tutorat permet aussi de venir à un endroit où l'on a envie de s'installer, de venir travailler chez un agriculteur ou d'avoir un tuteur...

La vie d'agriculteur, ce n'est pas non plus uniquement vivre sur son exploitation. Il y a toute une vie sociale. Les réseaux sociaux ont de l'importance : il y a de plus en plus de dégradations dans certains coins. Il fut un temps où vous pouviez installer un couple avec des enfants sur le plateau des Millevaches. Maintenant c'est beaucoup plus dur. S'il n'y a pas d'école, s'il n'y a pas tous les services qui vont avec, les gens n'ont pas envie de venir. Donc, il y a tout ces éléments qui sont à prendre en compte. Installer des gens c'est un très dur travail, et je suis un peu pessimiste quand j'en parle, j'en ai bien conscience.

Au niveau des actions régionales, nous en Limousin, nous avons initié en 2004, lors de la mandature précédente, le stockage du foncier avec la SAFER. Le Conseil Régional stocke du foncier sur des fermes (c'est peut-être là que l'on n'est pas d'accord sur les termes) dites «viables». Le Conseil Régional paye des intérêts à la SAFER le temps de trouver un acquéreur. Maintenant en Auvergne ils vont plus loin, ils rachètent également les DPU (Droit à Paiement Unique), puisque les DPU sont rattachés à l'agriculteur. S'il s'en va, il peut les vendre à n'importe qui. Là, c'est le Conseil Régional qui rachète les DPU, si j'ai bien compris.

Un des enjeux n'est pas le montant de la DPU, mais le ratio de subvention par hectare. Selon l'activité, les montants sont totalement différents, ce qui n'est pas sans conséquence. Les pourcentages (DPU à l'hectare) donnent ici une indication importante. A titre d'exemple, les maïsiculteurs dans les Landes doivent être à 400 euros l'hectare alors que les éleveurs bovins sont à 30 euros l'hectare. A noter que les subventions ne viennent pas uniquement des DPU, elles proviennent aussi, pour les éleveurs bovins, de la PMTVA (Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes) et de l'ICHN (Indemnisation Compensatrice du Handicap Naturel) en zone de montagne (au niveau des CIVAM on va faire des formations sur les sigles, pour les élu-es notamment !).

Avant de conclure, je souhaite dire quelques mots sur la nouvelle PAC. Nous, en zone de montagne, on risque d'être pas trop mal, et puis il y a tous les intensifs qui auront des aides pour être moins intensifs. Mais il y a toutes les zones dites «intermédiaires» : pour eux, la situation est délicate. Ils ne sont pas en zone dite «agro-intéressante» ou «agro-biologique» ou zone privilégiée, et pas non plus en zone d'intensification, donc eux ils vont avoir des aides très basses, et ça risque encore de générer des départs plutôt que des installations.

Il va falloir que je m'arrête, mais je suis prêt à répondre à toutes les questions.

Sarah Feuillette

Pour introduire la présentation de Michel Heimann, je voulais indiquer que face aux 30 à 35.000 cessations d'activités en agriculture par an, on a 16.000 installations (donc 15.000 installations professionnelles qui sont perdues chaque année). D'autre part, on sait que 18 % des terres

achetées par les agriculteurs transitent par les SAFER. D'où notre intérêt à mieux connaître les actions des SAFER pour favoriser les installations qui ne sont pas des agrandissements, mais de vraies installations d'agriculteurs.

Michel Heimann, directeur général de la SAFER Rhône-Alpes

Merci aux organisateurs, et à Madame Poursinoff notamment, d'avoir invité la SAFER. L'image que vous pouvez en avoir est quelquefois traditionaliste . Je ne suis pas venu vendre la SAFER, en fait. L'intérêt de notre réunion, je crois, c'est de réfléchir ensemble et, pour ce qui me concerne, au foncier, à l'accès au foncier – et aujourd'hui, pourquoi le foncier est en crise et pourquoi le foncier est un véritable handicap à l'installation.

Je crois que pour resituer un peu les choses, et l'évolution des SAFER va aller de pair avec l'évolution des territoires, j'aimerais vous retracer très rapidement quelle a été l'évolution des SAFER sur ces territoires :

- **Il faut repartir en 1960** (vous savez que les SAFER ont fêté leurs 50 ans cette année, à Lyon). Les SAFER ont été créées par la Loi du 5 août 1960, à une époque où l'on avait besoin de restructurer des exploitations agricoles sur un modèle de production qui correspondait à une exploitation de type familiale. On parlait de 2 UTH (Unités de Travail Humain) à l'époque, avec une référence de surface d'environ 30 hectares, et l'on était sur un bon de commande de production. Il fallait pour cela rationaliser le territoire agricole. C'est ce qu'ont fait les SAFER, qui ont été créées pour cela à l'origine, et c'est ce qu'elles ont fait pendant 30 ans.

- On saute très vite à une **deuxième période** qui me paraît déterminante : 1990. On découvre que le territoire agricole n'est plus un territoire réservé à l'agriculture. Il est le lieu de conflits d'usages, il est le lieu d'occupations d'espaces qui ne sont plus uniquement des activités agricoles. C'est la grande période, jusqu'aux années 2000, où l'on découvre via la DATAR, l'INRA, l'INSEE, qu'il n'existe pas un développement urbain concentrique et un espace rural dédié à l'agriculture, mais il existe un espace dans lequel il y a des déplacements entre la résidence et le travail, il existe du développement humain en «doigts de gants», comme disent les spécialistes, et de ce fait on constate que 40% de l'agriculture est dans un espace péri-urbain. On ne sait pas ce que c'est que l'espace péri-urbain, mais on sait en tout cas que c'est un espace qui est menacé par les différents usages – et bien évidemment le développement économique l'emporte, le développement urbain l'emporte. Je crois que M. Pluvinage l'a très bien dit en début de séance : l'agriculture ne résiste pas, l'économie agricole ne résiste pas à cela. Donc il fallait arriver à trouver ce juste équilibre dans ce foncier perturbé.

En 1990, on a confié une mission complémentaire aux SAFER (elles ont été créées, je le rappelle, par le législateur): il s'agissait d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement rural (les SAFER n'interviennent que dans l'espace rural), mais cette

deuxième mission, pas toujours connue, est une mission qui permet d'apporter un appui technique (je le rappelle, les SAFER sont des organes techniques : la politique agricole n'est pas définie par les SAFER, elles ne font que l'appliquer). Il s'agissait, pour les communes rurales, d'essayer de les aider à répartir le foncier et les usages sur ce foncier, y compris en déplaçant une zone d'activités ou une zone de loisirs pour conserver une installation agricole.

- **Troisième époque** et, je dirais, peut-être concomitante : c'est la prise de conscience collective de l'environnement, des paysages, de la dégradation des richesses naturelles (je pense notamment à l'eau) qui a fait que le législateur a confié aux SAFER une troisième mission, qui aujourd'hui paraît fondamentale, c'est la protection de l'environnement. Il faut savoir que les SAFER détiennent un droit de préemption au profit de l'environnement – c'est-à-dire qu'il existe un objectif de droit de préemption que les SAFER peuvent utiliser pour protéger l'environnement, protéger les ressources naturelles et mettre en valeur les paysages.

Vous voyez que cette évolution, de 1960 à 2010, se fait donc en trois temps. On voit bien que les SAFER aujourd'hui ne sont plus des organismes dédiés à l'agriculture, même si ça reste le cœur du métier. Les SAFER sont des opérateurs fonciers de l'espace rural, et en cela on est dans l'installation en milieu rural (y compris dans le maintien de la vie sociale, dans le rachat de bâtis d'habitations etc.), pour que dans des zones défavorisées on puisse aider l'installation de tous ordres, et pas simplement agricole. Je pense à l'artisanat, et je pense à des porteurs de projets qui ne sont pas particulièrement axés sur l'agriculture mais qui peuvent se servir de l'agriculture comme un des éléments de vie, puisque la pluri-activités est aujourd'hui un phénomène qui se développe. L'agriculture n'est plus concentrée, comme on vous l'a dit en début de séance, sur simplement une installation dans le cadre familial : les installations hors cadre familial, c'est-à-dire les installations qui sont de toute nature, sont aujourd'hui majoritaires.

Le problème est de savoir comment répartir ces nouveaux agriculteurs sur le foncier. Et là, on découvre aujourd'hui une difficulté importante de gestion de ce foncier et de l'accès au foncier, à travers le prix. Il vous a été donné des références de prix : je le confirme, la moyenne du prix à l'hectare au niveau national est de 5.000 euros, avec des variantes. Je dirais deux mots de la région Rhône-Alpes : on voit bien que ces prix peuvent être triplés ou quadruplés selon la nature des territoires et, notamment lorsqu'on se trouve dans des territoires péri-urbains ou proches des villes, ces prix flambent – alors même qu'il y a des documents d'urbanisme qui sont censés protéger l'espace agricole ou naturel. Cette situation doit nous interpeller, parce qu'on voit bien les limites de ces documents d'urbanisme dont on se plaît à répéter qu'ils sont la défense des espaces à protéger. Eh bien non, pas toujours. Et c'est un véritable problème que de gérer le foncier dans ces espaces contraints ou dans ces espaces qui sont spéculatifs, puisqu'il suffit d'acheter pour anticiper sur un déclassement de documents d'urbanisme. On pourra revenir sur les outils qui peuvent permettre éventuellement de pérenniser ces espaces, mais cela devient très difficile.

C'est d'autant plus difficile que l'activité agricole est la seule pour laquelle il convient d'acheter les murs, le fonds de commerce et le capital d'exploitation en même temps. Un agriculteur, il faut qu'il achète le foncier, il faut qu'il achète bien sûr le capital d'exploitation – c'est-à-dire tout ce qui va lui servir à investir sur son production. On voit bien que ça devient, dans certains endroits,

inaccessible.

Avant de revenir sur cette problématique foncière, deux mots de la région Rhône-Alpes, puisque la SAFER Rhône-Alpes couvre les huit départements de la région Rhône-Alpes. La région Rhône-Alpes est un peu particulière (vous ne m'en voudrez pas de la mettre en valeur, mais elle est objectivement particulière), pour deux raisons.

La première : c'est une région très urbaine avec une économie forte, très attractive, pas simplement par son développement industriel ou commercial, mais aussi par son attractivité touristique (les stations de ski notamment). On voit bien qu'il y a eu là assez vite, en région Rhône-Alpes, une prise de conscience d'une agriculture un peu moins productiviste, si je peux employer des mots qui ne sont pas forcément politiquement corrects. On est sur des niches, sur des mises en valeur agricoles qui ne sont plus tout à fait dans le modèle traditionnel. La pluri-activités est quelque chose, en Rhône-Alpes, de très courant. Vous avez pu les uns et les autres, peut-être, aller dans des stations de ski : le moniteur, c'est souvent un agriculteur, et celui qui fait les crêpes aussi. Donc vous voyez que c'est des cultures qui permettent à l'agriculture d'évoluer.

Et puis deuxième phénomène fort en Rhône-Alpes : c'est l'agriculture biologique, puisque vous savez qu'en Rhône-Alpes il y a plus de 70.000 hectares dédiés à l'agriculture biologique, et c'est le département de la Drôme qui est le premier département de France en agriculture biologique.

Cela signifie que la SAFER (pour reprendre la région Rhône-Alpes en témoignage) a dû s'adapter à cette situation. Quand je disais que la SAFER est un opérateur foncier de l'espace rural, cela implique qu'elle doit s'adapter aux différents bons de commandes de la société, et les modèles de production agricole tels qu'on les voit émerger – qu'il s'agisse de l'agriculture de proximité, d'une agriculture alternative, d'une agriculture péri-urbaine, d'une agriculture biologique bien sûr - la SAFER répond à ces missions. Je crois que l'on n'a pas à rougir des 20 installations biologiques que fait la SAFER Rhône-Alpes tous les ans. Et l'on n'a pas non plus à rougir de la recherche de partenariats que l'on fait, notamment avec Terre de liens – puisque son président-fondateur est drômois, M. Wartena. On a recherché quelles étaient les possibilités de partenariats, y compris avec la Région (puisque vous savez qu'en Région Rhône-Alpes, le Conseil Régional a dédié un vice-président pour la question foncière), pour que l'on puisse aborder cette transversalité du foncier, puisque l'on voit bien que cette difficulté de gérer le foncier et l'accès au foncier résulte d'une histoire de gestion de nos territoires qui, jusqu'à présent, était très cloisonnée. On raisonnait à l'aménagement des territoires agricoles, on raisonnait à l'aménagement ou à la protection des espaces naturels, puis on raisonnait à l'aménagement des territoires urbains.

Quand on constate qu'il n'existe plus qu'un territoire, comment fait-on ? Et si on laisse l'urbain dominer le territoire, c'est évident que c'est l'agriculture qui va en être victime, puisque les espaces naturels et forestiers sont très protégés réglementairement alors que les espaces agricoles ne le sont pas.

Bien sûr, on m'oppose régulièrement qu'il existe les documents d'urbanisme, et que dans ces documents d'urbanisme il existe des espaces agricoles qui sont inconstructibles. Oui, sauf que quelqu'un qui veut anticiper sur un changement de document d'urbanisme, il suffit qu'il achète à 2 euros, 3 euros le mètre et même 10 euros le mètre (ce n'est pas cher par rapport à des terrains à bâtir : on est plus sur la frange des 200 à 300 euros le mètre), vous achetez à 20 euros le mètre

et vous attendez. Au bout de 5 ans, au bout de 7 ans, si vous avez ou si vous faites une pression forte – parce que vous êtes électeur ou contribuable – sur le maire, il pourra être tenté de modifier son document d’urbanisme. Et puis le développement économique est d’une force telle qu’il faut de l’espace.

C’est en cela que je me réjouissais d’être parmi vous, parce que si l’on raisonne chacun dans notre partie, qu’elle soit agricole ou urbaine, si l’on raisonne chacun dans nos institutions, avec les modèles qui sont les nôtres (la SAFER n’est pas un modèle parfait et je ne sais pas s’il existe une institution ou un modèle parfait), si l’on ne cherche pas à associer nos différences, qui souvent conduisent à la richesse de nos actions, alors je pense que l’on sera encore dans cinq ans à se poser les mêmes questions sur le foncier.

Je vous prends un exemple. Je suis en SAFER Rhône-Alpes depuis six ans (j’étais avant en SAFER Provence-Alpes-Côte d’Azur, alors je peux vous dire que le foncier aussi, là-bas, c’est un enjeu important), et l’on a mis en place un observatoire foncier qui croise un certain nombre de données - parce que le foncier, c’est aussi connaître son territoire, c’est aussi l’observer. Vous le savez, la SAFER reçoit les notifications en milieu rural – ce qui représente en Rhône-Alpes environ 25 à 30.000 notifications par an. Et puis nous sommes détenteurs de la base de données de la DGI, ce qui nous permet d’observer les changements de destination des sols. Et sur ce phénomène, on a calqué quels étaient les indicateurs de pression foncière. Je vous passe les détails techniques, mais ça nous permet de mesurer selon les départements, en Rhône-Alpes, l’anticipation de ce que seraient les changements de destination dans chaque commune. Cette anticipation est au cœur de la réflexion, parce que si les élus laissent apparaître qu’il y a une capacité de changement, alors les prix flambent, y compris en zone agricole. Si en revanche on a tous l’intention de préserver un espace, alors on peut maîtriser les prix et la SAFER fait partie des régulateurs du marché foncier puisque l’on peut préempter, contester les prix et les modifier. Sur ce schéma-là, on voit bien que l’on est à même de réguler l’accès au foncier, tout au moins de le rendre plus accessible, mais pas forcément dans tous les espaces.

J’en terminerai avec les espaces péri-urbains, parce que c’est une véritable problématique sur laquelle il faut s’attarder, il faut vraiment s’associer. On veut de l’agriculture de proximité, je crois que c’est un besoin de la société, c’est un modèle de production qui a montré son efficacité, et donc il faut pouvoir le satisfaire. Sauf que le foncier, en milieu péri-urbain, ce n’est pas 30 centimes le m², ce n’est pas 3 euros, c’est 30 euros le m² ! J’ai des exemples bien sûr, et ils ne sont pas qu’en Rhône-Alpes : quand vous voulez mettre de l’agriculture en ville, même si vous allez protéger cette agriculture par un plan d’urbanisme, vous voyez bien que 2 hectares qui se trouvent au centre de Lyon (quand je dis le centre, Vaulx-en-Velin ce n’est pas loin du centre), ces 2 hectares vous ne les aurez pas à 30 centimes du m², même si vous êtes à Vaulx-en-Velin. Donc il faut que l’on arrive à considérer que si l’on veut une agriculture de proximité, il faut sans doute que l’on réfléchisse à considérer l’agriculture comme un espace public, au même titre qu’une zone d’activité commerciale. S’il s’agit d’un espace public, il faut que les agriculteurs acceptent que ça ne soit jamais un terrain qui sera constructible, si ce n’est pour leur propre habitation et leurs bâtiments d’exploitation, et il faut que la collectivité accepte que ces terrains ne seront jamais une réserve foncière pour l’habitat. Et cette problématique-là, elle n’est pas facile à régler aujourd’hui, quelle que soit l’institution – quelle que soit la couleur, j’allais dire, de la collectivité.

Comment faire pour que demain, on dise qu'il y a des espaces qui vont être dédiés à une agriculture, qui plus est péri-urbaine, qui plus est paysagère – parce que qui, mieux qu'un agriculteur, va défendre le paysage ? J'ai en exemple Megève qui a voulu salarier des agriculteurs pour défendre un environnement vert, agricole, sur la commune de Megève. Cela coûte une fortune ! L'agriculteur, il protège de lui-même le paysage – on parlait de chemins, on parlait de fossés, on parlait de haies, ça fait partie du travail de l'agriculteur. Qui mieux qu'un agriculteur peut protéger l'environnement si, bien sûr, il le respecte lui-même dans sa production ?

Et l'on voit bien que dans les espaces péri-urbains, la demande de la collectivité, le besoin des urbains, c'est d'abord les paysages. Et quand on voit que la consommation urbaine repousse l'agriculture, il y a une insatisfaction sociale de ce recul puisque de toute façon les paysages reculent avec l'agriculture et que les urbains vont de plus en plus loin chercher l'espace de nature, l'espace libre. Et l'on crée des « espaces naturels » artificiels à l'intérieur de la ville pour essayer de faire souffler tout le monde. Vous voyez, tout ça est très compliqué, on peut toujours le dire à une tribune...

Les SAFER sont des opérateurs, donc on fait des opérations foncières – on ne fait pas que des belles choses, mais on fait. Et quand on essaye de faire avec les autres, on s'aperçoit que l'on a de meilleurs résultats que quand on fait seul. Les autres, ce sont les autres acteurs. Et c'est la pluralité des institutions agricoles qui peut valoriser une réussite. Je suis très favorable aux partenariats : cela signifie des cultures différentes. On a des Comités techniques départementaux (pour ceux qui connaissent un peu l'institution), qui sont l'instance de consultation mais aussi de décision des attributions. On a mis beaucoup de temps à les rendre pluriels, ces comités. Aujourd'hui il y a, pour ce qui est de Rhône-Alpes en tout cas, le syndicat dominant dont on n'ose jamais prononcer le mot, la FNSEA, et puis on a en Rhône-Alpes la Confédération paysanne dans toutes nos instances consultatives, on a l'environnement présent dans nos instances consultatives... Mais ce n'est pas parce que les gens sont présents que pour autant c'est facile.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que ce n'est pas se justifier, ce n'est pas se rendre innocent que d'inviter tout le monde autour d'une table. C'est déjà bien, mais ce n'est pas suffisant. Et l'on voit bien qu'après il faut vraiment qu'il y ait un consensus entre la collectivité, les élus, l'ensemble des acteurs, pour que l'on soit sur un véritable projet de protection ou de valorisation de l'agriculture. Parce que, pour en terminer, l'agriculture, notamment péri-urbaine, celle qui est en danger ou celle dont on a besoin, elle ne survivra que si économiquement elle est viable.

Encore une fois, avec un accès au foncier à 30 euros le m² qu'on laisse à la charge de l'agriculteur, ce n'est pas les radis et les salades qui vont rentabiliser les 30 euros du m² ! Ce n'est pas non plus une formule que de laisser à la charge de la collectivité l'investissement total du foncier. On rentre dans une « collectivisation » du sol qui n'est pas forcément le meilleur choix. Il faut que tout le monde se responsabilise, et là, on a encore beaucoup de chemin à faire. Je reste très humble sur le sujet. Nous, SAFER, installer de l'agriculture biologique, on fait, faire du péri-urbain, on fait, répondre à des besoins très spécifiques du type Jardins de Cocagne ou Amap, on peut faire, mais ce que je ne sais pas faire, c'est comment rétrocéder à une association de ce type du foncier à 30 euros le m².

Voilà, problème posé, question ouverte !

Sarah Feuillette

Merci beaucoup. C'est très bien d'avoir soulevé ces questions de viabilité et de « collectivisation ». Elles seront examinées lors de la troisième table-ronde. Pour l'instant on va instaurer un débat avec la salle.

Débat avec le public

Jérémie Godet, vice-président du MRJC (Mouvement rural de la jeunesse chrétienne)

Je voulais revenir sur la question de la viabilité et de la vivabilité, notamment en distinguant les deux publics traditionnels, ceux qui sont en formation initiale et puis les hors cadres familiaux. Il me semble que ceux qui sont en formation initiale, il y a un gros chantier à faire avec eux sur la viabilité de leur projet agricole. Au MRJC on travaille particulièrement avec ce public-là autour d'un jeu sur comment les amener à sortir de leur projet simplement professionnel, "agricolo-agricole" (je rejoins tout à fait ce qu'a dit Didier Lorioux sur l'idée de territoire), en essayant de leur faire admettre qu'il y a une vie sociale, une vie familiale, etc. Je pense que là, il y a un chantier parce qu'on rencontre beaucoup de jeunes qui ne se rendent pas forcément compte (ou ne souhaitent pas se rendre compte, je n'en sais rien) que le système agricole qu'ils projettent va aussi générer de la souffrance, parfois.

Concernant les hors cadres familiaux, nous aussi on rencontre de plus en plus de jeunes dans notre réseau qui ont envie de s'installer, qui ont a priori la vocation, et qui effectivement ont peu de cadre pour expérimenter, pour tester leurs envies, de façon un peu plus souple que les espaces-tests tels qu'ils commencent à exister aujourd'hui. Je pense que les espaces-tests, c'est une solution à mettre en œuvre, à mettre en avant etc., mais moi je veux revenir aussi sur la question de la souplesse, qui me semble une idée importante dans les dispositifs que l'on va mettre en place, parce qu'il y a énormément de freins psychologiques, je pense, à lever.

Philippe Collin, porte-parole de la Confédération paysanne

La question de la spéculation sur les terres péri-urbaines comporte un aspect qui n'a pas été évoqué : elle génère une spéculation sur l'ensemble des terres agricoles. Quand vous avez vendu un hectare à la périphérie des villes, vous pouvez acheter dix hectares plus loin. Et c'est un phénomène qui n'est jamais évalué : aujourd'hui, les principaux facteurs d'inflation du prix de la terre agricole, et donc du coût d'accès pour les installations, sont d'origine agricole. Je trouve que le Parlement n'a pas été très bien inspiré l'an passé (comme on est dans cette assemblée justement pour poser ces questions-là) en taxant autour de 5% la spéculation foncière sur le changement d'usage des sols, lorsqu'on entend la différence de prix qu'il y a entre la terre

agricole et la terre à bâtir. Comment prétendre lutter contre le changement d'usage des sols, et taxer à 5% la plus-value qui a été réalisée ? Là, vraiment, ce n'est même plus de l'affichage d'une volonté politique, c'est du saupoudrage et de la supercherie. Et puis les SAFER sont présentées comme étant une institution à vocation publique : je trouve curieux qu'elles aient un statut de droit privé, même si elles ont une autorité de tutelle ministérielle, et que ce statut de droit privé interdise aujourd'hui l'ensemble de ceux qui ont voix au chapitre de façon légale, à savoir l'ensemble des syndicats représentatifs, de pouvoir siéger non pas seulement dans les instances consultatives (c'est très gentil d'être consulté), mais de ne jamais avoir la possibilité d'être dans les instances de décision. Est-ce qu'un jour le droit va se donner les moyens que la démocratie soit respectée en agriculture comme elle devrait l'être, c'est-à-dire que l'ensemble des corps intermédiaires soient représentés de façon égalitaire, en fonction de la place qui est due à chacun ?

Jean-Claude Marcus, bureau d'études Gaïa

Je voudrais poser une question qui va peut-être un petit peu changer le débat mais qui me paraît importante. Vous avez dit : le développement économique requiert de l'espace. Si l'on regarde la façon dont les grandes industries se sont réduites, elles nous ont libéré des quantités de friches industrielles – dans un état d'ailleurs de sol déplorable. Mais je voudrais aller un petit peu plus loin. Imaginons que j'ai envie d'être maraîcher sous la Tour Eiffel, on me dira : Monsieur, si vous démontez la Tour Eiffel il faut vous engager à la remonter. Certes, c'est un petit peu cher. Par contre, si je veux mettre un hangar, qui sera d'ailleurs en double ou en triple emploi par rapport au hangar voisin, sur un champ, on ne va pas me dire : Monsieur, une fois que vous avez bétonné et monté votre hangar, vous devez vous engager à restituer cette terre fertile de façon à ce que, à terme, le bien public retrouve son état initial.

Je pense que nous avons une vision totalement pervertie, si je puis dire, de cette idée que bétonner c'est se développer, de cette idée que détruire les sols c'est, d'une certaine façon, créer de la richesse. C'est toute une conséquence de la fausse lutte (car ce n'est pas une lutte, c'est une complémentarité) entre la ville et la campagne. Et moi je demande à ce que l'on réfléchisse à cette idée extrêmement simple que pratiquent les assurances : remettez les choses dans l'état initial. Le mitage des terres par les bâtiments «agricoles» est un enjeu.

Et là je pense que l'on a un défaut de réflexion qui est majeur, c'est-à-dire que l'on s'imagine que ce que l'Homme a fait en détruisant la nature vaut plus cher que la nature qui l'a précédé. Et je pense que là, on a une réflexion (certes, elle n'est pas propre à l'Île-de-France, elle n'est pas propre à la France, elle a besoin d'être mondiale) extrêmement importante parce que nos terres fécondes (pas forcément fertiles) vont en décroissant. Et l'on pourrait aller plus loin en parlant du cycle du phosphore, etc., c'est-à-dire qu'au fond, cette denrée qui va devenir rarissime, nous la gaspillons, mais nous la gaspillons par une illusion absolument incroyable, qui est partagée, qui est malheureusement entretenue – de ce point de vue-là il y a quand même une pression idéologique. Mais notre principale richesse, c'est d'abord la terre et le climat dans lequel nous vivons.

Didier Lorioux

J'aurais aussi une question sur la SAFER. Ce que vous avez présenté, c'est très bien en Rhône-Alpes apparemment... Toutefois, tout le travail de la SAFER ne semble pas toujours aussi transparent, notamment en ce qui concerne la publicité des offres. Je le vois dans mon coin, je le vois même à côté de chez moi où une exploitation s'est vendue et je ne l'ai même pas su... Bref, ce n'est pas toujours très clair ... Voilà, je voudrais votre avis parce que ça part quand même de la base : il y a des conseillers techniques SAFER qui sont dans chaque département, sur des zones, il y a des délégués SAFER cantonaux qui sont souvent issus du syndicat majoritaire... C'est un peu opaque, tout ça.

Michel Heimann

Il y a plusieurs questions qui visent la SAFER – et pas simplement la SAFER. J'ai noté deux types de questions.

Sur la question qui me paraît fondamentale de la consommation du foncier, d'abord: c'est vrai que l'on consomme du foncier. C'est un département qui disparaît tous les 10 ans – soit 60.000 hectares qui sont artificialisés. En Rhône-Alpes, c'est 4.000 hectares par an qui sont artificialisés – 4.000 hectares, dont 90 % sont pris sur des terres agricoles. Ce ne sont pas des espaces naturels qui sont urbanisés, on ne peut pas les urbaniser, on peut urbaniser la terre agricole. Je suis aussi incapable que les autres de faire mieux, ce chiffre augmente, il ne diminue pas. Le développement urbain compris dans un sens large (ce n'est pas simplement la ville, ce sont les autoroutes, les loisirs etc.) doit nous amener à tirer les sonnettes d'alarme, et sensibiliser tout le monde au fait que l'on continue de consommer du foncier. Il y a une prise de conscience que je trouve, moi qui ai un peu de cheveux blancs, croissante : il y a 30 ans, le foncier ça n'intéressait personne, il suffisait simplement de se servir. Aujourd'hui le foncier devient une question d'actualité – on mesure que le foncier devient rare, même si en France on peut encore continuer de consommer du foncier agricole. Ce n'est pas simplement l'économie agricole qui est en danger, c'est aussi l'équilibre, tout simplement, ville-nature. Donc cette prise de conscience (et ce type de réunion fait partie de cette prise de conscience), c'est important.

Après les constats, les solutions... Pour répondre aux solutions préconisées : M. Collin a fait état de la LMA¹⁰, moi aussi je suis frustré. Je vais également revenir sur les SAFER, et pas simplement sur le statut privé, mais aussi sur le financement. Je suis frustré parce que c'est la ville qui, de toute façon, a l'argent et non le rural. Aussi, quand on veut financer ou protéger l'espace rural, on ne peut le faire que par la ville, que par l'urbain. C'est pourquoi on a pensé imposer des plus-values sur les terrains à bâtir. On s'est dit qu'il était nécessaire de mettre ne place des péréquations entre le terrain à bâtir, sa valeur, et le terrain agricole. On a imaginé aussi des prélèvements fiscaux. Toutefois, ces prélèvements fiscaux que l'on a imaginés, on les a donnés aux EPF (Etablissements Publics Fonciers). Vous savez que les EPF ont une taxe spéciale

¹⁰ Loi de modernisation agricole.

d'équipement qui concourt à leur financement. Or, il s'agit alors pour les EPF non pas de protéger l'espace naturel ou agricole, mais de financer la ville et l'urbanisation. C'est vrai que l'on pourrait imaginer aussi un prélèvement fiscal par habitant permettant de protéger l'espace rural. Cela permettrait d'avancer sur ces enjeux de la prise en compte de la ruralité et de la question foncière pour les terres agricoles.

Toutefois, cela m'amène à répondre à la question du statut des SAFER, parce que si les SAFER étaient des EPF, peut-être que l'on aurait la faculté d'avoir ce financement – quoi qu'après il faut aller réclamer la fiscalité auprès des contribuables, ce qui n'est peut-être pas toujours facile. Mais on voit avec quelle dextérité on peut demander 2, 3 ou 4 euros par habitant, ce qui arrive au bout du compte à faire des millions d'euros. Or, un tel prélèvement fiscal, permettant de protéger l'espace rural, n'est pas envisageable du fait du statut des SAFER. Les SAFER sont des sociétés anonymes de type particulier, sans but lucratif. On ne redistribue pas les dividendes aux actionnaires mais, pour être actionnaire, il faut au préalable avoir de l'argent. Dès lors, on peut s'interroger sur la pertinence d'être une société anonyme... Il y aurait probablement là un véritable sujet de réflexion. Et pour autant, ceux qui ont créé les SAFER, ceux qui dominent encore l'espace de décision des SAFER... sont les représentants du modèle de production agricole !

En même temps, il faut mesurer quelque peu mon propos. Les collectivités territoriales sont également membre des SAFER. Elles représentaient, en 1960, 10 % du capital des SAFER et, aujourd'hui, parce que le législateur l'a défini comme cela, elles doivent avoir au moins un tiers des sièges du conseil d'administration. Ainsi, pour la SAFER Rhône-Alpes, le Conseil Régional et les huit départements sont actionnaires et administrateurs. Et ça veut dire qu'au capital social, beaucoup de SAFER sont quasiment des sociétés d'économie mixte puisque le capital social est détenu par les collectivités territoriales – ou tout au moins se rapprochent des fameux 50 % fatidiques qui vous fait basculer dans un statut de société d'économie mixte. Ça ne règle pas tout, mais cela témoigne du fait que petit à petit s'organise un pluralisme – certes peut-être pas aussi vite que certains le souhaiteraient. La SAFER Rhône-Alpes a également ouvert son conseil d'administration à l'environnement : au Conservatoire régional d'espaces naturels du patrimoine, à l'Agence de l'eau, parce qu'on considère qu'il y a un véritable enjeu en termes d'aménagement du territoire sur ces problématiques de zones humides (à relier à la directive de l'Union européenne qui va probablement générer un comportement différent sur des bassins d'alimentation de captage). Cette évolution, cette ouverture, va probablement continuer. Donc s'ouvrir, demain, à d'autres acteurs peut-être...

Si l'une des grandes difficultés, au sein d'un pouvoir décisionnel, est la représentativité, la deuxième difficulté consiste à arriver à marier l'institutionnel et le militantisme. A un moment donné, il faut que chacun fasse un pas, que l'institutionnel sorte de ce carcan un peu administratif derrière lequel, il faut le dire, on se protège quelquefois (on se protège derrière les textes, on se protège derrière un mode de fonctionnement), et puis le militantisme qui, lui, est dans l'excès inverse de surtout ne pas avoir de carcan pour pouvoir s'exprimer. Il faut trouver le juste mariage des deux pour que l'institution fonctionne. Et, si l'institution ne fonctionne pas, cela signifie que ces deux types d'acteurs s'ignorent et ne travaillent pas ensemble, ce qui est préjudiciable pour tous.. Donc il faut avancer vers plus d'ouverture et plus de dialogue..

Sarah Feuillette

Il y avait une question sur la formation initiale, je crois que Jean voulait y répondre, et j'ai noté une question sur la souplesse des espaces-tests à laquelle Didier peut apporter un élément de réponse.

Jean Pluvinage

A partir du moment où l'on met de l'argent public en jeu dans l'installation, on peut revendiquer de la souplesse mais en même temps il y a bien une nécessité d'encadrement du décideur public. Là-dessus, c'est une forme de réponse à ce que vous avez dit sur l'envie de souplesse : je crois que le travers, c'est l'installation « modèle unique », c'est celle qu'on a vécu, qui est encore un peu dans les textes d'ailleurs. Il faut élargir le champ des formes d'installation. Curieusement, ça joue à la fois sur les agriculteurs en formation initiale et sur les autres – pour être schématique, les agriculteurs qui héritent d'une exploitation, qui s'installent chez leurs parents. Je suis frappé par le fait encore aujourd'hui que dans bien des cas, ils sont peu sortis de leur cadre familial, malgré les obligations de ne pas faire le stage chez eux. Je suis frappé, y compris auprès de gens que j'aime bien, y compris auprès de militants de la Confédération Paysanne, de voir que le gamin s'installe aussi à 25 ans et qu'il a effectué un stage, le fameux stage qui était encore il y a peu de 6 mois, juste à côté, chez le voisin. Quelque part on doit se rendre compte que ce schéma ne correspond plus à notre société, qu'il manque d'ouverture sur d'autres systèmes, d'autres organisations, d'autres contextes. Bien sûr, c'est une chance de pouvoir s'installer sur l'exploitation de ses parents (le capital initial a été formé chez ses parents, etc.), mais en même temps je trouve que dans le monde actuel, il est problématique d'être si peu exigeant sur l'expérience sociale de quelqu'un qui va prendre des décisions, au minimum sur des sommes importantes, et qui va se retrouver peut-être coincé après ça. Le MRJC, entre autres, contribue beaucoup au mélange des mondes, je crois que c'est extrêmement important.

Après, toutes les études que l'on peut avoir ou ne pas avoir... La mutualité sociale a beaucoup de choses, sur le taux de célibat en milieu agricole, le taux de suicide en milieu agricole, etc..., toute la misère, qui n'est pas que la misère économique, qui est la misère sociale.

Je réponds à votre question, pas de manière directe en disant «voilà la solution», mais je pense que pour les gens qui ont un parcours «je m'installe après une formation agricole et en héritage sur l'exploitation de mes parents», il faudrait être beaucoup plus exigeant sur cet aspect. Alors je ne sais pas si c'est de la souplesse, c'est peut-être le contraire de la souplesse, mais je crois que quelque part il y a là matière à réflexion.

Après, sur les hors cadres familiaux, on reste formidablement mal informé. J'ai été frappé par cette étude du CNASEA qui prétendait que 85% des hors cadres familiaux étaient encore présents sur l'exploitation dix ans après. Ça dément quand même une idée qui est souvent répandue dans le milieu agricole selon laquelle ces personnes ne sont pas sérieuses et s'en iraient au bout de deux ans. Je pense que c'est beaucoup plus complexe que ça. D'abord parce que dans les hors

cadres familiaux, il y a aussi des gens qui sont originaires du coin et agriculteurs mais qui n'ont pas voulu rentrer dans les clous des procédures officielles pour une multiplicité de raisons. En outre, sur la question de la réussite ou de l'échec de l'installation, je pense que nous sommes en sous-connaissance notoire. A un moment donné j'ai travaillé sur les procédures « Agriculteurs en difficulté » et j'ai vu nombre de gens qui avaient obtenus des DJA 5 ans auparavant, mal gérées, et tourner à la catastrophe. On n'a pas beaucoup de données là-dessus, peut-être que les gens du CNJA en ont. Je pense que l'on devrait, et que l'on devra beaucoup plus, évaluer la réussite sur différents critères. On est sorti de la chose privée, du privé familial, du privé professionnel. Aujourd'hui, on voit bien que l'on est en «tricotage» public et privé : il va falloir se donner les moyens d'évaluer les installations. C'est un problème d'être conséquent dans les politiques d'emplois et dans les politiques d'affectation de l'argent public. Je crois que c'est assez important.

Je voulais dire aussi que la région Rhône-Alpes (sur laquelle j'ai beaucoup travaillé), est effectivement intéressante parce qu'elle est un peu à l'avant-garde de ce que l'on pourrait penser en termes de faible poids de l'agriculture, dans une région qui est riche par ailleurs. Ce qui est frappant sur l'installation par exemple sur le Nord-Ardèche, dans une zone à la fois rurale profonde, et en même temps très reliée à des dynamiques urbaines (on est à une heure, une heure et demie de Lyon, donc pas très loin), c'est la très grande diversité de la situation de communes en termes d'installation ; en étudiant les installations sur dix ans on s'aperçoit qu'il y a des communes où la dynamique d'installation se poursuit, et puis il y a des communes où la dynamique s'est cassée. Assez souvent, on a pu relier ça au fait que des municipalités, des collectifs locaux, ont mis de l'ordre dans la question foncière. Il y a bien sûr tout ce qui concerne la SAFER, mais il n'y a pas que ça. On rejoint là la question que M. Heimann a soulevée, à savoir l'importance du zonage si celui-ci est pertinent. Et pour qu'il soit convaincant, il faut un support politique réel. Donc, quand une équipe municipale, dans une commune ou dans un canton, a mis les choses à plat sur l'aménagement du territoire envisagé, l'installation agricole devient plus claire et donc plus facile . Si c'est flou et s'il y a du mitage (au-delà des aspects mécaniques qu'a soulevés Philippe Collin tout à l'heure, qui vont se répercuter immédiatement sur le prix du foncier), on ne peut rien faire, on est coincés, parce que personne n'est sûr de rien.

Donc c'est vraiment une question publique, c'est ce sur quoi j'ai insisté : c'est une question de budget, mais c'est aussi accepter cette question du foncier comme étant une question publique. Que l'on soit pour la nationalisation des sols ou que l'on soit contre, la question n'est pas là. Il faut une volonté politique claire et qui affecte les sols à l'agriculture sur le long terme. Sans cela, rien n'est possible.

Question depuis la salle

Juste une question par rapport à la formation agricole : est-ce qu'elle a été réformée pour que les jeunes qui se forment dans des lycées professionnels agricoles aient une formation en matière d'agriculture biologique ?

Didier Lorioux

Il y a déjà des modules spécifiques à l'agriculture biologique, mais normalement il y a obligation dans les formations d'avoir des modules agriculture biologique et agriculture durable. Mais enfin bon, c'est un peu laissé à l'appréciation... Théoriquement c'est inscrit...

Sarah Feuillette

Depuis 2008 en fait, mais apparemment ce n'est pas bien mis en œuvre...

Didier Lorioux

Non, mais ceci dit il y a des endroits où vous faites spécifiquement des formations agriculture biologique.

Pour la souplesse des lieux-tests, l'installation en général, le statut a de l'importance. On essaye de se battre auprès de la MSA¹¹ pour un changement de statut des couvés (les personnes dans les couveuses) : ceux qui sont à l'URSSAF, il y a le CAP qui peut marcher, mais ceux qui sont issus du milieu agricole, qui sont à la MSA, il y a encore un flou sur le statut de ces personnes qui ne sont pas ouvriers agricoles. Bref, il y a un travail qui est fait là-dessus.

En outre, pour installer des agriculteurs, l'installation progressive peut aussi être un levier.

Il y a une chose que l'on n'a pas abordée. On a parlé du foncier, mais bien souvent on trouve du terrain, mais pas d'habitations. Alors là, c'est peut-être aussi une politique des communes à prévoir bien en amont des départs des agriculteurs : il y a en effet ceux qui vont garder leur maison d'habitation et donc une politique de l'habitat à mettre en place. Il y a les HLM, il y a les OPH, il y a quelque chose à voir du côté des petites communes rurales. Prévoir une habitation pour un endroit où l'on sait qu'il va y avoir des terres qui vont se libérer dans 2, 3, 4 ans, 5 ans.

Michel Heimann

C'est un témoignage. Même depuis 5 ans, ce qui est une période courte, sur tous les autres modèles de production que celui que l'on connaît, il y a un professionnalisme plus fort. C'est-à-dire que l'on a eu une période (vous citiez l'Ardèche, vous citiez des départements qui ont été un peu des départements d'accueil) de porteurs de projets qui venaient plus chercher un cadre de vie qu'une économie de leur production, et ce n'est plus le cas aujourd'hui. On a des porteurs de projets qui sont beaucoup plus investis dans leur projet. Et notre observatoire sur la question, c'est que la SAFER impose un cahier des charges à tous ces attributaires, et l'on a un renversement de tendance qui fait que les gens se maintiennent beaucoup plus longtemps sur leurs projets, et ils les réussissent.

¹¹ Mutualité Sociale Agricole.

Sarah Feuillette

Cela pose la question des critères de viabilité, qui ne sont pas forcément les mêmes selon le point de vue, mais on en parlera dans la troisième table-ronde.

INSTALLER, POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE

Sarah Feuillette

On va attaquer la deuxième table-ronde, qui pose la question suivante : comment l'installation alimente la vie du territoire ?

Deux éléments pour introduire cette table-ronde.

1. Sur un million d'hectares libérés par an, il y en a 400.000 à peu près qui vont à l'agrandissement des exploitations. Le plus souvent, ça va dans le sens d'une simplification des techniques, du système, dans le sens d'une mécanisation et au final on a des exploitations de plus en plus déconnectées du territoire. Alors qu'à l'opposé, comme le soulignait Jean Pluvinage en introduction, on peut avoir des petites exploitations (y compris des exploitations multi-fonctionnelles et non-professionnelles) développant d'autres fonctions qui jouent un rôle dans l'animation de la vie territoriale (gîte rural, chambres d'hôtes, etc), une fonction pédagogique, le développement de l'écotourisme, etc. On peut aussi souligner que 53% des exploitations agricoles en bio pratiquent la vente directe –il s'agit là d'une véritable forme d'animation de la vie territoriale.

2. Par ailleurs le deuxième élément d'éclairage pour introduire cette table-ronde réside dans la dépendance de la France en produits biologiques. Nous importons en effet 38% de la consommation en produits biologiques. Donc, il s'agit d'essayer de répondre à la demande locale, en installant une agriculture de proximité qui assure une forme de diversité agricole, des paysages, de biodiversité, etc.

Deux intervenants vont préciser ces enjeux :

- François Calvet, éleveur en bio en Ariège (un des départements les plus ruraux de France). François fait du fromage et s'occupe d'un gîte. Mais, il est également conseiller régional en Midi-Pyrénées, ce qui lui permettra d'intervenir plutôt sur les aspects politiques : comment les collectivités peuvent intervenir pour permettre ces installations propices à la vie territoriale.

- Thierry Mercier, également éleveur, en Maine-et-Loire, est membre du conseil d'administration de la FNAB. Thierry nous apportera plutôt l'éclairage militant sur cette question des leviers d'installation.

François Calvet, conseiller régional Midi-Pyrénées et éleveur en Ariège

Je suis agriculteur en Ariège, dans les Pyrénées, au Sud de Toulouse. Je suis agriculteur depuis 30 ans, je ne suis pas d'origine agricole, donc je suis un néo-rural. Permettez-moi de vous présenter ici un certain nombre de caractéristiques me concernant, qui permettront par la même occasion de comprendre des sigles que l'on vous a cités tout à l'heure : UGB, UTH, DPU, ICHN

- J'ai 52 hectares, vous savez ce qu'est un hectare.
- J'ai 36 UGB, c'est-à-dire que j'ai 36 Unités de Gros Bétail. En clair cela signifie que j'ai 22 vaches laitières, 16 génisses et 2 taureaux.
- On est 2,5 UTH (Unités de travail humain), c'est-à-dire que l'on est deux et demi à travailler sur la ferme. Donc, on se répartit le travail à trois : je prends un demi temps parce que depuis quelques mois j'ai beaucoup de travail ailleurs.....
- Nous bénéficions de 4.700 euros de DPU et d'aides diverses : ICHN, prime laitière, la prime à l'abattage... Tout cela constitue ce que l'on a montrés tout à l'heure sur l'autre tableau, c'est-à-dire la part des revenus qui n'est pas liée directement à la production: les primes.
- Sur ces 52 hectares, 34 sont en location et 18 sont en propriété. Sur ces 18 hectares dont je suis le propriétaire, il y en a 15 que j'ai achetés directement, et 3 que j'ai achetés par l'intermédiaire de la SAFER en faisant exercer mon droit de préemption. Tout cela vous paraît compliqué, mais c'est ma réalité.
- En outre, j'ai 59 ans. Il va falloir que je prenne ma retraite. Aussi, j'ai pris des renseignements sur la durée de mes cotisations, mon taux... Ce n'est pas très réjouissant, la retraite d'un paysan, je vous préviens. Et il faut que je pense à transmettre ma ferme. Et donc, permettre à d'autres agriculteurs de s'installer.

Je reviens donc à l'installation. Vous me demandez de répondre à la question «comment les collectivités peuvent-elles faire face à cet enjeu»?

Je commence à avoir des sueurs... Je vais d'abord essayer de vous expliquer deux choses. Pour que les élus, quels qu'ils soient – au niveau d'une commune (je suis moi-même adjoint au maire de ma commune) ou d'une communauté de communes, au niveau d'un département, au niveau d'une région – se mettent en route au niveau d'une politique, il faut qu'ils aient pris la mesure des enjeux. Or, l'enjeu agricole est souvent très mal compris, même dans le monde rural ou dans les petites communes. Par exemple, le conseil municipal ne parle jamais d'agriculture, ou très rarement. Lorsque la question est abordée, c'est sous l'angle individuel, ce sont les situations personnelles qui sont mises en avant : untel, sa vache a eu ça, ou il y a telle ferme qui s'est vendue... Il n'y a malheureusement pas de vision globale. Au niveau des départements et des régions, c'est à peu près la même chose. Au niveau de l'Assemblée nationale, j'espère que les député-es s'en occupent un peu... Anny Poursinoff pourra nous en faire un compte-rendu tout à l'heure.

Comprendre l'enjeu de l'agriculture et de l'installation, pour moi, c'est comprendre d'abord qu'avant de s'installer, il faut transmettre. Et si l'on ne s'occupe pas de la transmission, ce n'est

pas la peine de parler de l'installation. L'installation, c'est la suite de la transmission : on ne s'installe pas en poussant des gens, on s'installe en prenant la place qu'ils laissent en partant. Or, bien souvent, on n'arrive pas à trouver de foncier quand on veut s'installer car la transmission est mal gérée. La transmission est gérée pour que des exploitations s'agrandissent. Si l'on ne comprend pas que l'installation est d'abord liée à des stratégies de succession, de transmission, on est à côté du problème.

Après, il faut savoir qu'en France, en moyenne, lorsqu'un paysan cultive 4 hectares, il y en a 3 qui ne lui appartiennent pas – et que ce phénomène s'accroît. Les agriculteurs cultivent de plus en plus de terres qui ne leur appartiennent pas (les trois quarts actuellement), alors qu'avant les fermes étaient en grande partie les biens de la famille. Maintenant, on loue la majorité. En Midi-Pyrénées, 76 % des surfaces servant à l'installation viennent de la location. C'est très intéressant d'avoir fait parler la SAFER sur l'installation, mais (ce n'est pas une critique par rapport au rôle de la SAFER) elle n'intervient que sur l'achat : la SAFER achète et revend. Elle ne touche en fin de compte qu'une petite partie du problème.

Je vais revenir à mon cas personnel pour illustrer mon propos. Si je prendre ma retraite, je vais pouvoir céder d'une manière directe les 18 hectares dont je suis propriétaire. Par contre, j'en cultive 52. Donc, 34 hectares sont loués à six autres propriétaires. Quelles sont leurs stratégies ? Si je veux transmettre mon outil de production dans sa totalité, il y a tout un travail d'animation qui doit être fait avec ces six autres propriétaires.

Avant de chercher à installer il faut rendre la ferme transmissible.

Comment les collectivités peuvent se saisir de ce problème ? Tout d'abord voyons l'enjeu global. En Midi-Pyrénées, on retrouve à peu près les mêmes chiffres qu'au niveau national, tel que vous les a présentés Jean Pluinage.

Midi-Pyrénées est la plus grande région agricole de France, à peu près la taille de la Belgique. Il y a environ 40.000 exploitants...Or, on constate qu'un quart des paysans ont plus de 55 ans, c'est-à-dire qu'ils doivent commencer à penser à la retraite. Ce sont donc 1/4 des agriculteurs qui pourraient cesser leur activité dans les 5 à 10 ans à venir, soit au moins 2000 cessations d'activité par an sur l'ensemble de la région.

Cette donnée est essentielle, notamment pour les élu-es. Est-ce que l'on va perdre 2.000 emplois, ou est-ce que l'on va pouvoir conserver ces 2.000 emplois ? C'est la question qu'un élu doit se poser – c'est la question que je me pose quand je vais au Conseil régional.

Je m'aperçois que ces agriculteurs qui partent à la retraite, peu sont remplacés, seulement 44%. On perd donc des exploitants. En Midi-Pyrénées, comme ailleurs, les reprises sont insuffisantes. Concernant les reprises par DJA, il y en a seulement 440 en 2008. On sait qu'il existe d'autres affiliations, c'est-à-dire des gens qui deviennent agriculteurs mais qui n'ont pas eu la DJA. Il s'agit souvent d'agriculteurs qui s'installent hors cadre familial et sans aide. On peut considérer que cela fait encore 680 nouvelles affiliations à la MSA: or en 2008 il y a eu 2600 cessations. 1120 installations pour 2600 départs, le compte n'y est pas !

Comment celles et ceux qui s'arrêtent réfléchissent à leur transmission ? Une étude faite par l'ADASEA Midi-Pyrénées chez les agriculteurs de plus de 55 ans est à cet égard très intéressante.

On les a interrogés sur ce qu'allait devenir leur exploitation. Seulement un tiers des personnes interrogées a indiqué une succession, familiale en grande partie. Et puis il y en a ceux qui vont louer leur ferme à leur voisin, soit 19%. Mais la grande masse, c'est-à-dire 48%, ne savent pas, sont incertains. Dans les 48%, peut-être qu'en dernière ligne droite l'exploitant va trouver quelqu'un à qui louer sa ferme, mais cela est rare lorsque cela n'est pas anticipé de longue date. Cela signifie que la transmission n'est pas préparée. La majeure partie de ces 48% partent à l'agrandissement. Donc, par rapport à la question initiale du maintien de l'emploi, l'enjeu pour un élu est de parvenir à conforter une politique régionale sur ce côté transmission et reprise des exploitations.

Dans dix ans, dans certain canton ce sont 40 agriculteurs qui vont disparaître si les tendances que je viens de décrire ne s'inversent pas, ça fait une petite usine qui va fermer. C'est aussi grave que le licenciement des « Molex » (Fermée voilà trois ans, l'usine Molex de Villemur-sur-Tarn employait plusieurs centaines de salariés désormais au chômage). Sauf que, cela, on ne le voit pas.

Nous sommes face à une érosion lente: « Pierre a mangé Paul c'est normal, il avait le champ à côté et puis de toute façon le taureau passait souvent, donc en fin de compte c'est bien... ». Je le dis avec humour peut-être – enfin, j'espère que ça vous fait rire – mais c'est très déprimant quand on est agriculteur sur un canton. Sur mon canton, sur les trois communes autour de la mienne, il y a cinq agriculteurs qui ont cessé leur activité depuis cinq ans, il n'y a eu aucune installation. Et depuis 3 ou 4 ans, les vaches se baladent sur les routes départementales parce que certains voisins sont quelque peu submergés par la masse du travail, ils ne peuvent même plus entretenir les clôtures.

Je pense qu'aujourd'hui, l'enjeu majeur pour un élu, ce n'est pas seulement de « vouloir faire de la bio » (je suis agriculteur bio depuis 30 ans... 30 ans à Nature et progrès, vous n'allez pas me dire que je suis un anti bio !), ou « vouloir faire de la proximité », ou « créer des Amap » (d'ailleurs les Amap c'est le problème des consommateurs), ce n'est pas « de mettre de la bio dans les cantines » (parce que pour se faire réélire, il faut qu'il y ait un peu de bio au menu, autrement la fois d'après on n'est pas réélu). Le boulot des élus, qu'ils soient sur une commune, sur un canton, sur un département, sur une région et au niveau national, c'est de maintenir des paysans, de favoriser les transmissions, préparer des installations.

Autre enjeu pour les territoires : le maintien des services publics Quand il n'y a plus de service public, l'organisation et la vie locale deviennent compliquées. Cela n'attire pas les nouveaux agriculteurs. !

Donc, comment faire une agriculture de proximité ? Il faut maintenir les agriculteurs proches les uns des autres, parce que quand on est seul sur un canton c'est difficile... Il y a un grand slogan, « il vaut mieux un voisin qu'un agrandissement » - au début c'était la Confédération paysanne qui l'avait lancé, le CDJA l'a repris d'une autre manière. Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'agrandissements, de moins en moins de voisins. Donc il va falloir que l'on bosse, je ne sais pas comment il va falloir faire, mais il convient d'agir.

J'avais préparé des notes : j'avais écrit « volontariste », « innovant »... Il y a des recettes qui ont été données : il y a la SAFER, en Rhône-Alpes ou ailleurs, qui commence à travailler avec les

collectivités, ce qui est une bonne chose. Mais il faut remarquer que ce sont les SAFER qui sont dans les plus mauvais états financiers qui le font – en Midi-Pyrénées on n’y arrive pas encore, ils ont encore des sous... On a parlé de Terre de liens, c’est bien, c’est super que l’épargne solidaire vienne pour acheter du foncier. Sauf que moi, si je veux vendre à Terre de Liens, je vais revendre mes 18 hectares, mais pas les 52 que j’utilise. Donc comment je vais faire pour transmettre? Et le logement ? Et mes DPU, mes primes, qui va les avoir ? Est-ce que c’est moi qui vais les garder parce que je peux les négocier ? Et mes quotas laitiers... Pour transmettre dans de bonnes conditions il faudrait transmettre la majeure partie des terres, celles en propriété comme celles en location, les bâtiments, proposer un logement, transférer les droits à produire et les primes. Excusez-moi, je me perds un peu. Par contre j’avais mis en exergue quelques pistes, des choses que l’on ne vous a pas dites.

On vous a aussi parlé des CDOA très rapidement. Tout agriculteur qui veut louer une terre est obligé de demander une autorisation d’exploiter, qui est attribuée par la CDOA selon certains critères définis dans le schéma départemental des structures. Ce schéma est propre à chaque territoire... Ma commune est limitrophe d’un autre département : chez moi, la surface de référence c’est 24 hectares, à côté, en Haute Garonne, c’est 70 hectares. Donc, si je veux m’agrandir, on va me dire : vous êtes grand, vous avez plus de 24 hectares. Par contre, mon voisin qui est en Haute-Garonne, on va lui répondre : vous pouvez vous agrandir, vous êtes seulement à 65 hectares. Donc nous, c’est les gens de la Haute-Garonne qui viennent nous piquer les terrains. C’est complètement incohérent...

D’autre part, les dossiers sont instruits par les CDOA sans instruction, souvent en urgence. Lorsqu’un agriculteur s’arrête et qu’un voisin veut louer sa ferme pour s’agrandir, le dossier passe en commission départementale, en CDOA, mais il n’y a pas eu de préparation avant. Il n’y a jamais de recherche d’un autre repreneur qui voudrait s’installer.

La manière dont les CDOA traitent ces successions, c’est n’importe quoi ! Ce n’est pas de cette manière que l’on prépare l’avenir des territoires ruraux. C’est comme si vous voulez inviter des gens à manger un jour chez vous, et vous n’avez pas fait les courses, vous n’avez pas choisi de recette, vous n’avez même pas de gaz dans la cuisinière et pas de vin à la cave : comment voulez-vous les servir ? Dans ce cas-là, on va dans l’urgence au Mac Drive, on va acheter un hamburger. Actuellement c’est ça, la transmission des fermes. A la CDOA, quand des dossiers passent, c’est majoritairement pour des agrandissements, la solution de facilité, mais comme les hamburgers... fort indigeste. Rarement des dossiers bien mitonnés, sur des petites structures, pour des installations, qui sont normalement prioritaires. Et personne ne proteste, ni le préfet, ni les syndicats, parce que rien n’est préparé avant. Donc je pense qu’il faut revoir complètement le rôle des CDOA, les schémas des structures... C’est peut-être un peu compliqué, mais c’est comme ça. Le problème des DPU est quant à lui en train d’être réglé via le changement de la PAC. Donc, à ce jour, je ne sais pas trop comment ça fonctionnera.

Après, il y a tout le travail qui a déjà été cité sur les porteurs de projets, qui sont nombreux mais rarement accompagnés. Il faut trouver, capter des repreneurs. J’appelle ça « capter », c’est du captage de personnes : leur présenter le territoire, les intégrer aux territoires, intégrer leur projet au territoire.... D’autres parlent de couveuse d’activité, c’est la même chose.

Mais il faut aussi repérer, accompagner des cédants, parce que créer des pépinières, faire de la

formation dans des CFPA (même si elles pourraient être mieux faites), c'est bien mais si, après, il n'y a rien à proposer à l'agriculteur qui va s'installer, ce n'est pas la peine de lui dire de s'installer. D'un côté on prépare des gens à l'installation, mais on ne prépare pas les cédants à céder.

Donc l'enjeu, pour moi, c'est de préparer les gens qui s'arrêtent à céder leur exploitation. Et pour cela il n'y a aucun outil actuellement au niveau juridique. Je pense que - c'est un peu le message que je voudrais donner- les politiques doivent s'occuper de cet enjeu. Je pense qu'il faut vraiment travailler sur la transmission des exploitations, autrement on aura des déserts humains, et des zones péri-urbaines de plus en plus grandes avec rien entre elles.

Sarah Feuillette

Donc, un message fort sur la transmission. Maintenant je passe la parole à Thierry Mercier, de la FNAB.

Thierry Mercier, membre du CA de la FNAB et polyculteur-éleveur du Maine-et-Loire

Je représente la FNAB, qui fédère à peu près la moitié des producteurs bio de France (à peu près 10.000 sur 20.000) et qui fonctionne avec des GRAB¹². On a des fonctionnements en réseau. Je suis également à l'ITAB, Institut Technique d'Agriculture Biologique.

Ce que je vous propose, c'est de vous présenter mon expérience personnelle de 30 ans d'agriculteur. Je suis un peu dans le même cas que François, d'ailleurs c'est assez rigolo de voir que les problématiques ariégeoises sont à peu près les mêmes que chez nous, dans ma zone péri-urbaine d'Angers (Val-de-Loire). Je suis en première couronne d'Angers, installé dans des conditions très précaires il y a une trentaine d'années grâce à la SAFER – que je remercie d'ailleurs, parce qu'à l'époque ce n'était pas facile, il y avait concurrence entre les producteurs pour obtenir les terres. Donc, en matière d'installation, la formule idéale correspond schématiquement à trois hectares en propriété avec les bâtiments et le reste en location. Dans notre région on a de la chance d'avoir du foncier et des locations à des prix convenables, c'est une des rares régions de France dans cette situation. Il y a en effet d'énormes distorsions au niveau français. En Ariège, on est loin des 5.000 euros de l'hectare, on est plutôt dans une fourchette de l'ordre de 1.500 à 2.000 euros.

J'ai été conduit, un peu par la force des choses, à faire de la vente directe à une époque où aucune filière animale bio n'était organisée en France : pas de collecte de lait, et pas de collecte d'animaux non plus, et la filière en général était très mal organisée. Depuis, la situation a énormément changé. J'ai eu l'occasion de doubler ma surface, heureusement assez facilement, par des opportunités locales, sans amputer des fermes. Il est indispensable pour nous de rééquilibrer, de diversifier, d'autonomiser la production, de développer une gamme de produits. On est passé d'une situation où l'on était une des exploitations les plus défavorisées du secteur, pour arriver à une situation très favorable actuellement, avec notamment l'installation récente

¹² Groupements régionaux d'agriculteurs biologiques

d'un fils en GAEC (*Groupement Agricole d'Exploitation en Commun*) et des perspectives d'emploi sur la ferme, avec des très bons résultats financiers. Alors que l'on s'aperçoit que des fermes qui étaient considérées comme viables dans le secteur commencent à péricliter aux niveaux financier et humain.

Le constat que je fais sur mon territoire est certes variable d'une commune à l'autre mais, en fait, cela rejoint tout ce qui a été dit jusqu'à présent.

Tout d'abord, si la chute du nombre d'agriculteurs en 30 ans est énorme, on bénéficie également en zone péri-urbaine d'une demande sociétale très forte pour des produits de qualité, notamment en agriculture biologique. Nous sommes dans une région où l'agriculture biologique est déjà assez représentée, puisqu'on a actuellement sur le département plus de 300 producteurs, et globalement, sur la région, on dépasse le millier de producteurs. Sur la commune, on est à 30 % de bio ; 9 agriculteurs sur 15 sont en bio (deux formules sociétaires), ce qui correspond à un contexte complètement nouveau dans la région .

On constate par ailleurs une chute énorme du nombre de sièges d'exploitations (surtout les bâtiments, quand il en reste). Le prix des terres est en forte augmentation malgré le fait que cela soit resté relativement abordable, et avec les surenchères (investisseurs ou spéculateurs possibles) et les difficultés d'installation persistantes, la pression foncière demeure forte... En outre le contexte régional favorise l'émergence de nombreux nouveaux projets. Le Conseil Régional Pays-de-Loire aide en effet les installations. La moitié de ces projets sont des créations de fermes. Cela signifie donc que l'on a moins de reprises que de créations de fermes. Il convient également de préciser que la moitié des aides sont consacrées à des installations en légumes, en lien avec le développement des Amap.

Ce qui est très intéressant sur la commune, c'est que la municipalité s'est emparée du foncier et de l'installation des agriculteurs. Le maire et ses adjoints sont très favorables à la création d'Amap sur la commune. Le paradoxe c'est qu'il n'y a pas suffisamment de terres disponibles pour l'installation de jeunes – et notamment pour les jeunes maraîchers. Il y a des pistes mais c'est toujours difficile, et aucune structure ne s'est mise en place pour gérer ce type de problème.

J'ai remarqué, depuis 30 ans également, une perte d'influence des Commissions structures qui étaient gérées autrefois par la FDSEA de façon peut-être un peu autoritaire. La gestion de l'offre foncière manque peut-être de transparence, notamment par les SAFER, qui sont relativement peu présentes dans notre région. Bien entendu, il y a toujours des agriculteurs productivistes qui continuent à s'agrandir mais ils rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver des associés, notamment en ce qui concerne la production laitière.

Alors, permettez moi de vous présenter quelques pistes, dont certaines ont d'ores et déjà été évoquées par la FNAB. Il y a une piste importante, c'est la Charte circuits courts, qui est en cours de discussion actuellement. Cette Charte émane d'un groupe de travail du ministère et pourra être une des avancées de la réforme de la PAC 2013. C'était en effet une proposition du Commissaire européen, M. Dacian Ciolos. Il y a là vraiment une possibilité d'avancer localement pour définir un peu plus ce lien au territoire : comment définir la proximité, le produit fermier, les bénéfices environnementaux, sociaux.... Le risque analysé par la FNAB inhérent à ce projet de Charte circuits courts réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un véritable projet de distribution de

territoire et d'environnement, ni de relations sociales. C'est-à-dire que, en privilégiant en premier lieu le «local», on assouplit les autres critères.

Permettez-moi également quelques réflexions sur la politique des aides. Je partage le constat que l'accès aux aides pour les petites structures doit être une priorité. De même, favoriser le nombre d'actifs plutôt que les surfaces devrait également être envisagé. Or, notre politique d'aide manque de cohérence notamment en ce qui concerne les aides aux investissements pour les outils de transformation à la ferme soit pour la production, soit pour des artisans locaux dans le cadre de prestations de services. Cela conduit à des difficultés spécifiques pour les exploitants qui doivent parfois parcourir des distances importantes du fait de l'absence à proximité des équipements requis. A titre d'exemple, dans mon exploitation nous faisons de la farine et nous sommes régulièrement sollicités par des producteurs qui veulent faire de la farine chez nous et qui parcourent de la sorte des kilomètres pour utiliser notre équipement. Inversement, nous sommes contraints de conduire nos animaux à des abattoirs à des distances parfois non raisonnables. De même, trouver les bons prestataires pour découper la viande n'est pas chose facile. Une autre politique d'aide pourrait remédier à ces difficultés.

Il y a également les freins juridiques et réglementaires. Certes les normes se sont un peu assouplies mais elles restent assez rigides (pour tout ce qui est fromagerie par exemple ou les échanges de semences paysannes).

Au niveau du foncier, on pourrait envisager un dispositif spécial d'aide aux agriculteurs qui transmettent à des jeunes. Renforcer le tutorat avec un accompagnement des cédants et avec un accès à leur savoir-faire pourrait être une piste. Ce type de tutorat pourrait être reconnu comme une véritable formation. Le savoir-faire du cédant, qui connaît bien ses terres et ses productions, doit être perçu comme une source d'enrichissement pour le jeune agriculteur, et donc comme une formation. On a parlé au cours de ce colloque de la formation initiale. Il y a un réel manque en matière de formation sur les enjeux territoriaux et les modèles de production. Parallèlement à l'enjeu de la formation, il faudrait que les communes puissent faire valoir l'intérêt général pour permettre à la SAFER de préempter . Le Conseil Général préempte bien pour des routes, des équipements, des nouvelles infrastructures, mais on ne s'est jamais posé la question pour les terres agricoles. Cette notion d'intérêt général pourrait très bien être élargie à un niveau juridique, pour justement protéger des zones agricoles.

Dans l'état d'esprit du projet d'office foncier qui avait été lancé par Pisani dans les années 80, on pourrait inventer une gouvernance locale pour des «commissions locales foncières». Actuellement, au niveau de la SAFER, une veille foncière peut être demandée par des communautés de communes, et envoyée aux maires. Malheureusement cela reste inopérant car bien souvent les maires ne savent pas comment traiter ces offres foncières. Ménager les susceptibilités dans les campagnes n'est pas toujours chose facile... Il conviendrait d'ouvrir les commissions locales foncières à l'ensemble des acteurs : à des associations de quartier par exemple ou de consommateurs, à des environnementalistes... Il faut aller plus loin que l'ouverture de la gouvernance des SAFER pour aller au-delà de leur rôle. C'est un peu dans l'état d'esprit, encore une fois, des Offices fonciers de Pisani...

Il conviendrait également de renforcer le réseau Terres en villes, dans le cadre par exemple de l'espace péri-urbain agricole et naturel de la Loi d'orientation 2005 (qui doit permettre de sortir

des plans de gestion plus «participatifs»). Cela pourrait être un biais pour stopper l'urbanisation. Mais l'urbanisation continue en effet à galoper et on va continuer à perdre des agriculteurs, des terres... Et l'on a de plus en plus de consommateurs, d'habitants, qui veulent des produits locaux, en circuits courts

Il y a tout un savoir-faire et de nombreuses formations à envisager auprès des producteurs qui veulent se lancer dans des productions ou transformations spéciales

Je conclurai en disant qu'il faut imposer, à l'échelle des territoires, une capacité de production vivrière. Une réflexion sur la place des circuits courts dans le maillage du territoire et l'occupation des sols doit être menée. Par exemple, pourquoi ne pas envisager pour l'agriculture une déclinaison de la loi qui oblige les communes à avoir 20% de logements sociaux ? Il faudrait également un système d'incitation auprès des fermes pour qu'elles cèdent quelques hectares à de nouveaux producteurs (en maraîchage bio par exemple) Cela permettrait à des jeunes de s'installer pour des projets de vente de proximité.

Sarah Feuillette

C'est bien, je vois qu'il y a des idées qui circulent dans nos milieux. Débattons-en.

Débat avec le public

Véronique Gallais, Association Action consommation (petite-fille d'agriculteurs bretons, néo-urbaine de deuxième génération)

Action consommation est une association altermondialiste qui travaille sur les questions de consommation responsable, notamment sur la sortie du consummationnisme¹³» comme idéologie de la société de consommation.

J'aurais aimé que vous reveniez sur les chiffres d'importation. J'ai compris que vous disiez en introduction, Sarah, 38% pour les produits bio : est-ce que c'est bien ça et à quoi cela se rapporte-t-il ? Est-ce que c'est de la valeur, du volume ?... [réponse d'un participant : valeur]

Valeur... Donc ça veut dire que les volumes sont plus importants. Parce que j'ai entendu parler de chiffres plus élevés.

Quelqu'un dans la salle

Oui, je pense que les chiffres sont plus élevés. J'ai vu un chiffre ce matin : 65% des légumes bio sont importés.

13 Je tiens beaucoup à ce terme, défini ici (ainsi que consumérisme) : <http://www.actionconsommation.org/publication/Consommation,81.html>

Véronique Gallais

C'est important de savoir aussi quels types de produits sont concernés. Est-ce que c'est toute la production, y compris les produits agro-alimentaires, transformés ? Est-ce que c'est la matière première ? Qu'en est-il de l'alimentation du bétail ?

Deuxième question : on parle de gouvernance et de démocratie, quelle différence faites-vous ? Je crois que ça rejoint la remarque qui a déjà été faite sur la concertation ou la co-décision.

Gaspard Manesse, jeune agriculteur en voie d'installation depuis 5 ans

Je suis dans le Sud-Yvelines, entouré de céréaliers qui ont des centaines d'hectares d'exploitation, et qui eux-mêmes louent en grande partie à des très grands propriétaires. Je veux m'installer en maraîchage, donc j'ai besoin d'une petite surface. Grosso modo mon projet est mûr, j'ai ce qu'il faut, le diplôme, l'habitation, des bâtiments utilisables... Le seul problème réside dans le fait que je n'ai pas de terres! Je voulais savoir s'il y avait des moyens juridiques pour contraindre un petit peu les grands propriétaires terriens, qui ne sont pas exploitants. Y a-t-il au moins des astuces, quelque chose à faire ? Ou bien sommes nous vraiment à la merci des propriétaires pour s'installer ? Sachant que je vais avoir du mal à déplacer ma maison pour aller là où le répertoire à l'installation pourrait éventuellement me trouver des terres...

Jérôme Cailleau, MRJC

J'ai une question liée à l'intervention de François Calvet dans l'esprit de «il vaut mieux avoir des voisins plutôt que des hectares ou des vaches». Je souhaite revenir sur l'importance des «voisins», sur les liens à tisser avec les autres agriculteurs autour de son exploitation. Nous MRJC, nous travaillons beaucoup sur la question du collectif, du vivre ensemble, du faire ensemble. Nous nous sommes rendus compte, en se penchant sur la question agricole, que ce qui était naturel il y a une dizaine ou une vingtaine d'années en ce qui concerne les démarches collectives et coopératives aurait tendance aujourd'hui à se déliter. Sans remettre en cause tout le travail qu'il y a à faire avec les autres acteurs – les acteurs publics, les citoyens, les consommateurs etc. –, je pense qu'il y a aussi besoin d'agir au sein même du milieu agricole afin de renforcer les coopérations. Il est essentiel de travailler ensemble en coopération, en collectivité. Il convient de sortir de la démarche individualiste et concurrentielle de certains. Certains jeunes qui s'installent aujourd'hui considèrent en effet que leur premier concurrent va être leur voisin. C'est une grave erreur. Cette attitude pourrait même freiner l'installation. A mon avis, il est donc urgent de remettre au cœur du débat cette question du collectif, de la coopération et du diagnostic partagé.

Bernard Péré, paysan bio à la retraite (ayant transmis son exploitation à un jeune)

Je suis conseiller régional en Aquitaine, président de la Commission agriculture.

Je voudrais poser la question de la permanence des terres qui ont été converties en bio à l'aide de fonds publics, et qui, dans certains cas, notamment suite à des transmissions ou de ventes, reviennent au classique. Je pense que là, il y a un vrai problème. Je pose en particulier la question à la SAFER, est-ce qu'il s'agit là de l'une de leurs préoccupations ?

D'autre part, sur la question de la «collectivisation» des sols. Si le terme peut effrayer, l'idée d'une intervention des acteurs publics peut être intéressante. Dans la mesure où il y a aujourd'hui une véritable demande sociale, pourquoi les collectivités, dans un état d'esprit de coopération entre collectivités territoriales, n'achèteraient pas du foncier à des fins d'usage agricole? Parce que je crois qu'effectivement, si cela peut être trop lourd financièrement pour une seule collectivité, cela semble à la portée d'une communauté de communes, d'un Conseil Général, d'une région qui pourraient s'associer dans le cadre d'Offices publics fonciers. Cette coopération pourrait être progressive certes, et il s'agirait peut-être de commencer par des petites surfaces. Je crois que là, il y a une piste qui me paraît nécessaire.

Enfin, troisième idée, pour ceux qui ont des cheveux blancs, justement. S'ils s'en souviennent, il y a une mesure qui avait bien fonctionné mais qu'il faudrait faire fonctionner à l'envers, c'est l'IVD (Indemnité Viagère de Départ). Ce dispositif avait permis d'agrandir les exploitations. Alors, pourquoi n'inventerions-nous pas une IVD à l'envers ? C'est-à-dire donner un complément de retraite à celui qui accepterait d'installer un jeune – et d'en installer plusieurs, pourquoi pas, s'il a beaucoup de terres.

Alain Cardinaux, journal La France agricole

J'aurais voulu avoir vos réactions... M. Calvet parlait tout à l'heure de l'absorption des ADASEA par les chambres d'agriculture. J'aurais voulu simplement avoir les réactions des uns et des autres. Est-ce que, oui ou non, il faut s'inquiéter de ça ? Est-ce que clairement, l'installation en agriculture peut en pâtir ? Est-ce que les installations, dans leur diversité, peuvent pâtir d'une telle mesure ?

Et puis deuxième point je souhaiterai savoir si l'on connaît les tendances chiffrées des installations non aidées en 2010, puisque les chiffres des installations aidées sont plutôt alarmants au regard des objectifs qui étaient annoncés quand on a lancé le nouveau parcours d'installation.

Grégoire de Meaux, président des Jeunes agriculteurs d'Île-de-France Ouest, y compris du Point Info Installation pour Île-de-France Ouest

Je voudrais répondre à cette question.

Les ADASEA n'ont pas été mangées par les chambres comme je viens de l'entendre. C'est la LMA

qui a redonné les missions de l'ADASEA aux chambres. Et dans le cas de l'Île-de-France Ouest, ils s'en seraient bien passés, parce que s'ils ont les missions, ils n'ont pas les financements. Donc, en ce qui concerne l'installation, normalement il n'y a aucun problème, cette mission est donc bien prise par les chambres, et tenue par les jeunes pour installer les jeunes.

Sarah Feuillette

Merci, on va s'arrêter là. Je sais que Jean se proposait de répondre à la question des voisins concurrents.

Jean Pluinage

L'histoire agricole est empreinte de collectif plus que les autres activités. Cela a des inconvénients et des avantages. Quand on travaille en milieu rural, et que l'on cherche à mettre en rapport des formes de collectifs agricoles avec des formes de collectifs en milieu commerçant ou artisanal, les difficultés sont nombreuses. On se retrouve devant les chambres des métiers, qui sont des organismes tout à fait respectables, mais la traduction du collectif professionnel est délicate. Le collectif, ça ne va pas de soi, ça ne s'invente pas et ça ne se décrète pas du jour au lendemain. En même temps, les situations ne doivent rester figées.

Un des problèmes actuels des formes de collectifs, sans critique bien sûr contre une organisation ou une autre, c'est d'imaginer le collectif actuel tel qu'il était il y a 50 ans. Les formes de collectif doivent être repensées. Il convient d'imaginer d'autres types de coopération, d'autres formes de collectifs. Prenons l'exemple des fruits et légumes sur lesquels je travaille beaucoup. Concernant ce secteur, la crise est formidable pour les producteurs, mais aussi pour les structures. En Rhône-Alpes comme ailleurs, les structures fondent comme neige au soleil – et avec le réchauffement climatique ça va vite ! De nouvelles formes de collectifs apparaissent régulièrement, souvent au niveau micro-local. Il y a une réinvention locale du collectif qu'il faut observer avec soin. Je pense par exemple à tout ce qui est circuits courts... C'est vrai que c'est à la mode, même le ministère porte ça, c'est très bien... Le petit problème, quand même, c'est le travail qu'il y a derrière, la quantité de travail qu'il y a pour un agriculteur et une famille d'agriculteurs qui va vendre ses produits en individuel. Je connais bien l'élevage caprin en Drôme : les gens vont vendre sur la Côte d'Azur - je n'ose pas compter les kilomètres et le temps passé. Bilan des courses : au bout de 10 ans, 15 ans, il y a des situations familiales assez dramatiques, éclatées, des gens épuisés... Et il y a vraiment un enjeu de réinvention de collectifs pertinents par rapport à des formes un peu nouvelles – comme les circuits courts. Les Amap répondent en partie à ces enjeux du côté consommateur. Mais qu'en est-il du côté des agriculteurs face aux Amap : sont ils tous seuls ou sont-ils en collectif ? C'est une question importante à prendre en considération.

La structuration collective d'une société devrait être un objet de recherche pour les chercheurs en sciences sociales. Je crois qu'il faut s'interroger là-dessus. Les répercussions sur le développement technique sont grandes.

Dans les différentes sessions auxquelles je peux participer, je mets en avant cette constatation. Je

pense au réseau d'agriculture durable dans l'Ouest et aux agriculteurs qui ailleurs, dans d'autres régions, cherchent à faire la même chose. Leur problème de fond, c'est qu'ils sont tout seuls à le vouloir (tout seuls, ou à 50 km du premier agriculteur qui partage les mêmes envies). La tradition du travailler ensemble dans un lieu qui s'est transmis, et dans un milieu qui s'est pris en charge au niveau de ses propres solutions, constitue un vrai capital social qui doit se gérer intelligemment, et qui est lui-même source de transformation. S'installer en agriculture biologique dans des productions nouvelles que l'on ne connaît pas, tout seul dans son coin dans une région, c'est extrêmement compliqué. Là, c'est le collectif local qui porte, c'est-à-dire les copains certes, mais plus que les copains... c'est le travailler ensemble qui va produire de la référence technique, économique et sociale. C'est sur cela qu'il convient de réfléchir pour faciliter ou accompagner l'installation. C'est cette démarche, ces questionnements, qui vont rendre l'installation vivable au-delà des purs critères Technicolor-économiques. C'est le fait qu'il y ait un milieu collectif qui se réinvente qui permet de faire la différence. Voilà ce que me suggérait votre intervention.

Didier Lorient

En tant qu'ancien administrateur de l'ADASEA de mon département, je souhaite revenir sur cette structure. Je peux dire qu'il n'a pas fallu attendre la LMA pour que l'ADASEA évolue. Les ADASEA ne se sont pas faites absorber, c'est la chambre d'agriculture qui a repris ce qu'elles faisaient. Avant, tout ce que faisait l'oxydase n'était pas systématiquement rattaché à la chambre comme maintenant et les ADASEA disposaient d'une certaine indépendance.. Donc, comme je le disais, l'évolution date d'avant la LMA.

L'ARASEA Île-de-France est un cas tout à fait particulier-

Sur le collectif (je pense que le MRJC connaît un peu le travail du collectif au niveau des CIVAM), merci de me permettre d'en parler. On travaille beaucoup sur les accompagnements de projets collectifs, c'est là notre «cœur de métier», on accompagne des projets collectifs. Alors effectivement, on ne s'occupe pas que des projets collectifs sur des techniques agricoles, on s'occupe également des créations de magasins, des créations de circuits (le panier, les Amap...). Nous avons pu mesurer que, effectivement, le collectif s'est déplacé: ce ne sont plus les coopératives comme dans le temps qui dominent, mais le collectif existe toujours, d'où l'existence de la FNAB et des CIVAM. Toutes ces structures représentent des gens qui travaillent en collectif.

Sur la Charte circuits courts, ayant participé au groupe de travail du ministère là-dessus, je souhaite également dire quelques mots. La Charte circuits courts, elle n'existe pas ; elle n'existera pas. La FNAB a co-signé dans le cadre d'un pacte national ce que nous entendions par circuits courts. La Charte circuits courts, c'était juste la définition des circuits courts par le ministère. Or il s'agissait d'un intermédiaire, et seul l'aspect «commerce» était concerné. C'est pourquoi nous avons indiqué que cela ne convenait pas. Les circuits courts ne peuvent en effet pas être limités à l'élaboration d'une charte portant uniquement sur le commerce. Cela ne peut pas nous intéresser. Peut-être qu'au niveau du ministère il en sortira autre chose car ils font preuve de beaucoup d'imagination... On verra bien.

Sarah Feuillette

Il y avait une question sur les chiffres d'importation en bio, je ne sais pas si quelqu'un a des éléments. Je vous invite à consulter le site de l'Agence Bio.

Quelqu'un dans la salle

L'autre aspect, c'est que la valeur unitaire en tonnage (tous produits confondus) des produits importés en bio, est environ 30% inférieure à la valeur moyenne en tonnage des produits nationaux. Ça veut dire que les 38% en valeur, c'est quelque chose entre 50 et 60% en volume.

Sarah Feuillette

Il y avait la question des moyens juridiques pour contraindre les grands propriétaires terriens.

François Calvet

Il y a deux moyens, pas pour contraindre, mais pour avoir accès à du foncier.

Tout d'abord, en cas de vente, il est possible de se tourner vers la SAFER afin de préempter les terres. La SAFER peut faire exercer son droit de préemption parce que votre projet peut intéresser la commission SAFER. Dans ce cas-là, vous serez l'heureux propriétaire du terrain, si vous avez le financement.

Le deuxième moyen consiste à attendre qu'il y ait un des baux qui arrive en cessation, qu'il y ait un renouvellement du bail avec un nouveau fermier. Dans ce cas-là vous pouvez demander une autorisation d'exploiter sur ces terrains. Mais il faut qu'il y ait vacuité de bail, donc il faut que être patient et aussi attentif. Il convient également de voir avec son correspondant SAFER toutes les notifications de ventes, s'il les a.

Je souhaite revenir sur le côté coopératif parce que là il faut être guerrier et ne pas avoir peur. Collectivement, je pense que l'installation ne pourrait se faire que dans des schémas collectifs de coopération entre les élu-es, les consommateurs, etc... sur le territoire. Être à l'affût d'un terrain qui va se libérer et le «piquer», en fin de compte, à un autre paysan qui voulait le prendre... cela n'est pas vraiment coopératif comme manière de s'installer. Or, cela risque d'être très dur, après, à vivre au quotidien.

Par contre quand, sur un territoire, les élu-es, les consommateurs, les citoyens, les paysans ont fait ensemble le constat d'une difficulté et cherchent ensemble des solutions, la situation est alors différente. Quand il se sont dits: «on a vraiment un problème, l'usine est en train de fermer, tous les jours on licencie... on se fait une Scop, là, tous, les paysans, les élus... on se dote d'un moyen de production (en l'occurrence le foncier) pour maintenir les emplois.» Je pense que la comparaison avec l'industrie a du sens. Quand une usine ferme, on pleure, il y a des articles

comme ça dans les journaux. Quand il y a dix paysans qui disparaissent par canton chaque année, dans certains cantons, personne ne s'en préoccupe. Et on va même entendre que se sont les paysans entre eux qui se détruisent. C'est une certaine approche, c'est vrai, mais je pense qu'il y a un rôle ici pour les chambres consulaires... Il y a un travail qui doit être fait dans les chambres consulaires par les élu-es. Or, le rôle des élus n'est pas bien fait. Souvent les élus ne participent pas aux commissions départementales parce qu'ils cumulent des mandats et ils ne peuvent pas être partout... Donc je demande aux élus de ne surtout pas cumuler de mandats. Il faut arrêter avec le cumul. Et le constat est le même pour les syndicalistes : ne soyez pas à la fois à la chambre d'agriculture, à l'ADASEA...

Quant à la coopération, c'est vraiment aller auprès des agriculteurs sur un territoire, auprès des élus, auprès des acteurs et leur demander d'exposer leur vision à moyen et long terme de leur territoire. « Comment vous voyez votre canton dans 5 ans, dans 10 ans ? Est-ce qu'il y a un problème ou pas ? ». S'il n'y a pas de problème diagnostiqué, généralement, quand on fait ce type de réunion, on arrive à équiper des cartes communales, à déterminer des endroits où il y a des potentialités parce qu'il y a des gens qui vont être en cessation d'activités. La répartition du terrain, même entre les agriculteurs, peut donc se faire autrement. A une époque, ça s'appelait les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier), c'était juste après l'IVD... Cela fonctionnait parce que les gens se retrouvaient collectivement autour de ces projets et discutaient ensemble : dans le canton ou dans tel secteur, qu'est-ce qu'il va y avoir demain en agriculture ? Des des installations ont ainsi été permises... Les outils coopératifs permettent des installations.

Sarah Feuillette

Il y avait une question qui s'adressait à la SAFER relative à la permanence des terres converties en bio avec des fonds publics. Est-ce que la SAFER se préoccupe de savoir le gaspillage que constitue le retour en conventionnel de ces terres ?

Michel Heimann

La SAFER, dans son mode de fonctionnement, même si pour certains il reste opaque, impose à chaque attributaire l'engagement qu'il a pris à l'égard de la SAFER et à l'égard de son activité. C'est-à-dire que tous les attributaires de la SAFER se voient imposer une sorte de cahier des charges, y compris les collectivités lorsqu'elles décident de conserver une zone agricole, comme le prévoit la loi. Il est de 15 ans, 20 ans, on va le porter en matière environnementale à 30 ans, pour que, à l'intérieur de ce délai, la vocation qui a été celle du projet de départ soit respectée et maintenue. Donc, quand il s'agit du bio, il faut que les terres restent du bio¹⁴.

Alors qu'est-ce qui se passe en pratique car, on le voit bien, aujourd'hui la vie n'est plus programmée sur 30 ans. On a des projets, puis souvent au bout d'en moyenne cinq ans il y a des

¹⁴ Il appartient à la SAFER de mettre en place le cahier des charges. Quand je dis que l'on impose un cahier des charges, je ne parle pas au nom de toutes les SAFER, je n'engage que la SAFER Rhône-Alpes, mais c'est une décision qui a été prise, y compris en matière environnementale. Donc le respect de règles environnementales est intégré dans ce cahier des charges. Et en ce qui concerne la qualité du bio, c'est-à-dire le maintien d'une exploitation en bio, elle est imposée dans ce cahier des charges.

accidents de vie de toute sorte (familiaux, personnels, de santé ou financiers) qui entraînent une redéfinition du projet. Alors, la SAFER peut autoriser une cession ou reprendre le bien... Donc on est repreneur potentiel à chaque fois qu'il y a une dérogation à ce cahier des charges. Et la sanction au non-respect de ce cahier des charges, c'est la résolution de la vente – il s'agit d'une sanction juridique très forte puisque le bien est repris. Bien entendu, en ce qui concerne le bio, il y a un enjeu à conserver la pérennité de ce qui a été converti.

On note deux problèmes spécifiques sur le foncier bio. Il y a tout d'abord le problème de la conversion, donc un problème économique : qu'est-ce qu'on fait pendant les trois ans en question, où installer cette agriculture ? Cela renvoie également à un problème de répartition du foncier sur un espace agricole. On a en effet de plus en plus de mal à faire cohabiter une agriculture bio avec une agriculture traditionnelle/conventionnelle. Donc il faudrait réfléchir à cette répartition. En outre, il y a un deuxième problème qu'il ne faut pas estomper : c'est la valeur d'un foncier bio. Un foncier qui a été maintenu en agriculture bio a en effet une valeur supérieure à une terre agricole traditionnelle, voire polluée. Ce sont là des sujets sur lesquels il faut réfléchir parce que là aussi, on sera tous pris un jour en défaut de ne pas avoir suffisamment anticipé ce type de problème – et peut-être même de rendre victimes des gens qui auront investi et qui ne sauront pas comment revendre.

Sarah Feuillette

Cela dit, ça ne concerne que les terres qui sont vendues. Il y a tout le problème du fermage : 70% des exploitations sont en fermage aujourd'hui, en moyenne.

INSTALLER, C'EST POSSIBLE AVEC D'AUTRES ECHANGES

Sarah Feuillette

Pour le moment, nous avons évoqué les critères de viabilité des projets. Cette notion de «viabilité» diffère selon les points de vue des acteurs. Certains projets peuvent ainsi sembler non viables selon des critères classiques. Dans cette troisième et dernière table-ronde, nous allons interroger cette notion. Il s'agit de voir dans quelle mesure un porteur de projet peut faire mûrir son projet afin que celui-ci devienne viable. Les Amap, par exemple, jouent ici un rôle important en proposant une liste de consommateurs préétablie qui va permettre à l'exploitant d'avoir une idée relativement fine, à l'avance, des entrées monétaires qu'il pourra escompter. Une telle anticipation est une manière de lever un des freins de la viabilité économique.

On a également beaucoup parlé de l'accès au foncier. Il s'agit là d'un frein important à l'installation car il faut tout d'abord trouver des terres puis les acheter. Il s'agit d'investissements très coûteux, on l'a vu. On peut par exemple s'interroger si les 200.000 euros consacrés en moyenne à cet achat ne pourraient pas être consacrés à autre chose au moment de l'installation ? On va voir avec Terre de liens qu'il y a peut-être moyen de lever ces verrous.

Deux personnes vont intervenir : Agnès Carlier, qui est maraîchère bio dans les Yvelines et qui va nous parler des Amap ; Valérie Rosenwald, qui travaille à Terre de liens.

Agnès Carlier, maraîchère en AMAP dans les Yvelines

Je suis installée dans les Yvelines sur 3,5 hectares avec 2 UTH – ça veut dire deux êtres humains à plein temps. On s'est installés en vente sur le marché en 2004 et on est en Amap depuis 2007. Nous avons toujours été en vente directe.

Je souhaite tout d'abord revenir sur les chiffres de notre installation. On a démarré avec 22.000 euros d'investissements la première année, et 45.000 sur les 3 premières années. Ces chiffres ne comprennent pas les terres, évidemment. Mais, même sans les terres, il existe des moyens de démarrer avec des petits budgets . Cela est trop méconnu.

Avant de parler des Amap, je ne résiste pas à vous raconter quelques anecdotes sur notre installation, des phrases que l'on a entendues. On est passés trois fois devant la CDOA, parce que deux fois on nous a dit que notre projet n'était pas viable. On avait besoin d'une DJA, parce que l'on ne disposait pas de la surface minimum si l'on ne mettait pas de serres, et que l'on n'avait pas l'argent pour mettre les serres. Donc, nous avons besoin de cette CDOA et de cette DJA. Nous avons en d'autres termes besoin des aides à l'installation. Or, la personne qui est venue

de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) nous a dit : «vous ne pouvez pas avoir d'aide à l'installation parce que vous n'avez rien. Il n'y a rien sur votre terre, vous n'avez pas de serres, vous n'avez pas de tracteur, donc vous n'êtes pas crédibles». A l'époque on disait beaucoup que les aides à l'installation étaient des aides pour les installés, et servaient à payer le quad dans les fermes déjà existantes. Aussi, ces propos nous ont confirmé la rumeur qui était désagréable à l'époque... Par ailleurs, on nous a également dit que l'on n'était pas crédibles parce qu'on n'avait pas d'emprunt au Crédit Agricole. On a essayé de nous forcer à prendre un emprunt. En définitive, nous n'avons pas contracté d'emprunt. Mais, nous avons ouvert une enveloppe de 6 000 euros pour être jugés crédibles et pour que la CDOA valide notre projet. Ensuite nous n'avons pas pris l'argent, mais au moins le Crédit agricole nous avait donné son accord. Ce parcours, je le raconte quand j'en ai l'occasion parce qu'il est important de prendre la mesure de ce «parcours du combattant». Je pense que l'agriculture meurt de ça, de ces obstacles administratifs, de ces jugements non fondés, de la domination d'un modèle conventionnel et surtout de l'endettement des exploitants...

Permettez-moi une dernière anecdote. J'ai eu au téléphone la personne qui avait présenté le dossier en CDOA, la première fois, lorsqu'il a été refusé. Cette personne de la DDAF (qui est à la retraite maintenant, je connais aujourd'hui des gens très bien à la DDAF) m'a dit : «si vous aviez voulu faire des huîtres perlières à Tahiti, il aurait mieux valu que vous soyez née à Tahiti de parents qui faisaient des huîtres perlières». Nous, on voulait faire des légumes dans les Yvelines...

Fin de l'histoire, maintenant j'en viens aux Amap.

Après toutes ces péripéties, nous nous sommes donc installés comme maraîchers dans les Yvelines. Et, depuis, cela tourne bien malgré tout. Vous savez qu'une ferme, ce ne sont pas que des petites fleurs et du soleil, c'est aussi quelquefois des gros chantiers. Donc, on tourne bien et on tourne en Amap. Une Amap, c'est tout sauf un panier de légumes hebdomadaire. C'est un peu pour ça que je suis venue là aujourd'hui, pour vous démontrer qu'une Amap, c'est un partenariat. Ce sont des consommateurs, un groupe de personnes, qui veulent manger des légumes frais, et qui se trouvent une sorte de «fermier de famille» (ça c'est un terme canadien) qui va avoir une production annuelle. Cette production va être partagée en un nombre de familles, un nombre de personnes donné. C'est donc le partage d'une récolte.

Chez nous, nous avons 120 paniers. On estime que ce sont 120 familles de 4 personnes. Nous produisons environ 30 tonnes de légumes pour ces 120 familles qui sont, jusqu'à présent, ravies. Ce partenariat fait que tout le monde y trouve son compte. Vous savez, depuis l'Antiquité le dieu des commerçants et le dieu des voleurs est le même. Nous, dans notre Amap, on essaye de s'éloigner du dieu des voleurs, c'est-à-dire que l'on essaye d'avoir un vrai lien, un vrai partenariat. Les gens viennent chez nous et l'on signe un contrat avec chaque Amapien. Dans ce contrat les Amapiens s'engagent à venir à la maison, dans notre ferme. Selon les Amap, les « familles » sont plus ou moins sollicitées. Il y a des coups de mains à donner, plus ou moins importants. De toute façon les grandes lignes de ce partenariat sont fixées dans la charte des Amap.

Il y a d'une part le prépaiement. C'est là, pour l'installation, quelque chose d'assez extraordinaire. Pour une première Amap, en général, les premiers paniers commencent en juin – c'est en effet très difficile d'avoir des légumes avant, au plus tôt mi-mai. Ainsi, mes paniers ont été, pour la première fois, payés début avril, pour un premier panier mi-mai. Les familles ont payé jusqu'à fin

juillet. Donc, dès début avril, on disposait de suffisamment de revenus pour financer les premiers achats liés à l'installation. On avait ainsi de quoi démarrer. En termes d'installation, c'est magique, c'est très confortable.

Dans le contrat existe aussi le partage des risques – à la fois des risques météorologiques évidemment, on y pense tout de suite, mais aussi des risques d'accidents de la vie. C'est-à-dire que, puisqu'on est proches les uns des autres, puisqu'on a mis en place des systèmes de coups de mains locaux, si jamais l'un de nous deux se casse une jambe une année, en début de saison, on sait que l'on va avoir des coups de mains de la part des «Amapiens». En plus de la personne que l'on va devoir embaucher (avec éventuellement une aide de la MSA), on va vraiment avoir des coups de mains ponctuels ou plus généraux de gens. Il y a une solidarité. Concrètement en 2007, au moment où j'allais commencer les Amap, je me suis retrouvée toute seule sur la ferme pour des raisons personnelles. J'ai eu toute la saison 2007 seule, avec 50 paniers d'Amap et un boulot à mi-temps à côté (un gros mi-temps, 60%), et deux enfants en bas âge. Ce n'était pas faisable, donc je suis allée voir les Amap avec qui on venait de signer et je leur ai dit : «on ne va pas le faire, je n'y arriverai pas, je ne peux pas m'engager là-dessus, je ne peux plus signer». J'avais deux groupes d'Amap, et les deux présidents m'ont tous les deux dit : «c'est hors de question, on va t'aider, on va trouver des gens sur les Amap pour t'aider et on va venir bosser plus qu'à d'autres moments». Et de fait, cette année-là, je n'ai jamais été seule pour la récolte. J'ai passé une année à beaucoup travailler, c'était un peu du 5h-23h, mais j'avais tout le temps du monde à mes côtés, et ça c'est vraiment le type de partenariat qui ne se met en place que dans une Amap. Ce ne sont pas mes clients du marché qui seraient venus à la ferme. Voilà pour les coups de mains, voilà pour le partage des risques – tous les risques. Les coups de mains sont quelquefois mis dans les contrats.

Les Amap viennent d'Amérique. Elles sont nées au Japon, mais elles sont arrivées en France via Manhattan. Daniel Vuillon, qui les a amenées en France, nous a dit que dans le contrat américain, à Manhattan, il y avait 5 ou 6 jours de travail obligatoires pour les Amapiens sur la ferme. Cet aspect a été quelque peu dilué, voire perdu, dans la plupart des Amap françaises. Chez nous, on a l'obligation de venir à la ferme (ça peut être juste pour un pique-nique) mais de fait, sur la base du volontariat. On a beaucoup de gens qui viennent. Et un dimanche par mois, pendant la saison un peu belle, on a un atelier pédagogique pour les enfants. Pendant ce temps les parents nous donnent un coup de main. Voilà pour le coup de main, voilà un peu pour les avantages de l'Amap.

Mais le plus grand avantage, et ce qui est pour moi la révolution du partenariat Amap, c'est que l'on se base sur les vrais besoins de la ferme. C'est-à-dire que cette récolte qui va être partagée (en l'occurrence en 120 personnes), elle va engendrer des frais : des frais d'exploitation, des frais pour payer le personnel (nous sommes deux à plein temps et , pour pouvoir partir en vacances, on prend en plus un saisonnier un ou deux mois, tout ça peut être discuté en Amap) plus, évidemment, des frais d'investissements, avec des choix d'investissements. Tout ça va être discuté en assemblée générale, et au sortir de l'assemblée générale, on va décider combien l'agriculteur va être payé, et combien de mois de salariés on va prendre pour pouvoir mieux produire pendant l'été, pour pouvoir partir en vacances aussi, et dans quoi on va investir et combien on va mettre dans les investissements. On arrive comme ça à un chiffre d'affaires, et ce chiffre d'affaires va être partagé en 120, et ça fera 120 parts. Et sur des décisions communes, on a un partage qui est fonction des besoins de la ferme. Donc, il y a autant d'Amap qu'il y a de fermes

et qu'il y a de besoins de la ferme.

Il se trouve que nous, on était propriétaires du terrain (locataires de mes parents) et l'on n'avait pas ces frais-là, mais on a d'autres frais. Chaque ferme est différente – comme on disait tout à l'heure «chaque installation est différente». Du coup, les coûts sont reportés sur les paniers. On est complètement sortis des prix du marché : je suis incapable de vous dire combien je vends mon kilo de pommes de terre, je n'en sais rien, je vends ma récolte.

On m'a demandé de vous faire une belle présentation avec thèse, antithèse, donc il faut que je vous trouve des contraintes à l'Amap, mais j'ai eu du mal à trouver des contraintes et des problèmes posés par les Amap. Pour moi, c'est assez positif. Je ne pense pas que l'on puisse trouver un système aussi confortable pour un producteur. On parlait de revenus tout à l'heure. Or, en assemblée générale, les Amapiens poussent les producteurs à se payer plus, parce que finalement, sur le prix du panier, ça ne fait pas une différence énorme. Les agriculteurs maraîchers étaient à 17.000 euros par an, et les producteurs en Amap sont plutôt mieux payés que la moyenne des maraîchers, grâce aux assemblées générales et aux décisions comme celle-là.

La seule contrainte que je peux évoquer est l'investissement professionnel, voire personnel, requis auprès des clients du fait de la vente directe. Je vous ai dit que l'on faisait des ateliers le dimanche (donc c'est le dimanche...) avec les Amapiens, on est invités à dîner, et puis on les invite à déjeuner, etc. ... Cela prend beaucoup de place dans la vie personnelle. J'ai deux enfants, qui ont dit un jour : ras-le-bol des invasions le dimanche ! Donc ils vont chez les grands-parents quelquefois, quand les Amapiens viennent... On trouve des solutions mais voilà, la contrainte elle est un peu là. Elle l'est aussi pour les adhérents, parce que ça veut dire qu'il faut s'investir dans une vie associative, ça veut dire qu'il faut être à la distribution pour distribuer les légumes, on s'engage à être présent dans l'association... Cette double contrainte peut ne pas plaire à tous les paysans ou peut ne pas plaire à tous les clients.

J'aurais tendance à penser qu'il faut généraliser les Amap. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a 2.000 Amap en France, je pense qu'il en faudrait 20.000, il en faudrait même 35.000 si l'on dit qu'il y a 35.000 communes... On peut même raisonner beaucoup plus loin et dire que s'il y a 2 agriculteurs pour 480 personnes (puisque c'est 120 familles de 4), cela correspond à un équivalent de 2 millions d'agriculteurs nécessaires pour nourrir la France. Je pense qu'il faudrait arriver à un million d'Amap en France. Localiser l'agriculture est un véritable enjeu. Certes, puisque les Amap comportent des contraintes (investissement personnel chronophage), il y a peut-être des aménagements à prévoir. Mais ces aménagements ne remettront pas en question la vente directe. Pour moi, la seule façon de faire vivre un agriculteur, c'est en vente directe.

Je fais partie du conseil d'administration du Groupement des Agriculteurs Bio (GAB). A l'échelle de l'Île-de-France on met en place de nombreux autres systèmes de vente. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la vente directe est très organisée : en ce moment par exemple on est en train de mettre en place une plate-forme pour faire de la vente locale en circuit court, et l'on s'organise. Bien sûr, il n'y a pas que le modèle des Amap. Mais je pense qu'il faut que les circuits soient les plus courts possibles. De même, il convient de développer la contractualisation et les liens entre clients-paysans. Ce type d'organisation, d'échanges, doit permettre de faire face à la crise énergétique à laquelle on va être confrontés. Je pense qu'il n'y a pas d'autres solutions.

Comment développer ce système ? Comme cela a été évoqué au cours de ce colloque, je pense qu'il faut aller vraiment très fort et faire de la «préemption» de terre. A chaque fois que quelqu'un agrandit un peu sa surface, il faudrait en réserver une petite partie. Quand quelqu'un reprend 50 hectares, ou même 20 hectares, on peut envisager d'en réserver 3. Sur 3 hectares, vous avez vu, on vit à deux. On a un ami qui est en Essonne sur 5 hectares. Il a 1 hectare de serre et ils sont six à travailler dessus. Il s'agit là d'un système d'exploitation qui emploie. Si un exploitant agricole dispose déjà de nombreux hectares (250 hectares par exemple) et qu'il s'agrandit à nouveau de 20 hectares, en réserver 3 ne semble pas démesuré. Cela devrait être organisé et prévu systématiquement. Lorsque cette « réserve » n'est pas prévue, les nouveaux installants arrivent en terrain miné, comme si on avait « piqué des terres ». Une fois que l'on a pris les terres de quelqu'un, les voisins nous détestent, l'implantation est difficile et les relations à l'opposé de la coopération. Si cette réserve était effectuée d'office, l'installation d'un nouveau sur ces 3 hectares ne serait pas perçue de la même façon. Psychologiquement, on entend la phrase suivante : «de toute façon il a fallu trouver quelqu'un pour reprendre ces 3 hectares, alors lui ou un autre...». Ce n'est pas la même façon du tout de faire.

Il faut multiplier les initiatives. En Île-de-France (puisque c'est l'Île-de-France que je connais), le GAB, Terre de liens et les Amap ont créé le pôle Abiosol¹⁵ pour essayer de «matcher» les gens et les terres, etc. C'est très efficace. Il faut aussi former les nouveaux agriculteurs. A ce niveau, on a évoqué que le circuit classique de formation ne prend pas assez en compte la bio. Il y a un vrai problème de ce côté-là. Il faut vraiment, effectivement, que les élu-es qui sont les représentants auprès des lycées mettent le bio dans les lycées agricoles. Il faut également des couveuses. En Île-de-France, des couveuses se mettent en place avec l'association Les champs des possibles, qui marche aussi très bien. Les couveuses permettent de mettre le paysan qui vient de se former (en CFPPA par exemple) dans une ferme, chez quelqu'un, pour disposer du matériel et achever de se former. Enfin, je ne voudrais pas que l'on oublie les semences. Sans semences, pas de paysans. Il faut aussi faire en sorte que les semences continuent de vivre. Il faut se débarrasser de ce catalogue qui nous étouffe, et que l'on arrive à vendre autre chose que les hybrides du catalogue! Pour finir, j'en termine là-dessus, je pense qu'en 2013 il faudrait que la PAC finance un peu plus la personne plutôt que la surface. Tant que l'on est financé à la surface, je ne vois pas pourquoi le paysan ne continuerait pas à disparaître.

Sarah Feuillette

Merci, tu nous as transmis plein de messages intéressants. Valérie, à ton tour.

Valérie Rosenwald, coordinatrice Terre de liens

Je vais vous parler d'un point qui est central dans l'installation. Il s'agit de la question de l'accès au foncier. On en a pas mal discuté dans les différentes tables-rondes. L'accès au foncier en agriculture, c'est difficile. C'est difficile notamment pour les nouveaux actifs agricoles mais également pour les autres agriculteurs. La pression foncière existe pour tout le monde...

¹⁵ Pôle d'accompagnement des projets agricoles biologiques et solidaires.

La pression foncière résulte de deux phénomènes importants : la pression de l'urbanisation et la concurrence entre agriculteurs (on a parlé d'agrandissement moult fois dans l'après-midi). Quelques chiffres : chaque semaine, il y a 220 fermes qui disparaissent en France. Il y en a une partie qui est démantelée pour l'agrandissement, et une autre qui part sous l'urbanisation. Il y a, chaque semaine aussi, 900 hectares qui sont bitumés, sans compter les hectares qui sont transformés en jardin public. Eurodisney par exemple a pris beaucoup de terres agricoles... et cela ne rentre même pas dans ces 900 hectares. Pour vous donner une image, il y a l'équivalent en surface de la Ville de Paris qui part sous le bitume tous les trois mois, en France. Tous les agriculteurs sont touchés. Ce n'est donc pas spécifique aux nouveaux actifs agricoles dont on a beaucoup parlé aujourd'hui.

Par contre, ce qui touche particulièrement ces nouveaux actifs, c'est que ce sont des néo-ruraux le plus souvent. Cela signifie que ces nouveaux actifs n'ont pas l'héritage des terres agricoles ; ils ne sont pas forcément intégrés dans les réseaux agricoles locaux, contrairement aux agriculteurs en place. Par conséquent, ils ne disposent pas de la même information, ce qui n'est pas forcément évident. En outre, quand ils ont accès à l'information, parfois ils ont des difficultés à convaincre les acteurs classiques de la viabilité de leur projet. Agnès vient d'en témoigner. Cela ne veut pas dire que tous les gens qui portent des projets agricoles ont des projets hyper-solides, viables, etc. En fait, ces personnes ont le plus souvent besoin d'un accompagnement peut-être un peu plus fort que les fils d'agriculteurs qui ont fait ça toute leur vie. Donc, effectivement il y a des choses à faire pour ces gens-là, mais à partir du moment où ils ont eu cet accompagnement, qu'ils ont pu faire mûrir leur projet, il n'y a pas de raison que leur projet soit moins viable que les autres. Ça, ce sont les difficultés auxquelles ils se confrontent.

L'autre difficulté réside dans le fait que la volonté politique ne suffit pas toujours. Il convient en effet de faire le lien entre le porteur de projet et la réalité du territoire concerné, et là la situation peut être complexe. Je vais vous prendre l'exemple de l'Île-de-France, où j'ai travaillé pendant plusieurs années. On a pu noter des volontés politiques : par exemple, il y a de plus en plus de collectivités qui nous contactent en disant « j'aimerais bien installer un agriculteur, j'ai des terres, comment je fais ? ». Il en va de même de la SAFER qui nous informe de terrains disponibles. Or la difficulté consiste à faire le lien entre, d'une part, le porteur de projet qui porte un projet de vie global (il ne s'agit pas uniquement de cultiver des légumes, mais il y a tout un projet de vie qui vient derrière) et, d'autre part, les territoires que l'on propose. Ainsi, parfois, on leur propose un terrain avec une ligne à haute tension, une autoroute, une voie ferrée, et on leur dit « de quoi vous vous plaignez, on vous propose des terres et puis vous ne voulez pas vous installer ». L'adéquation entre territoires et porteurs de projets n'est pas toujours facile à trouver. Or, c'est là primordial.

Je vais faire un petit détour sur Terre de liens. Terre de liens a été créée pour répondre au constat que le foncier constitue le nœud de l'accès à l'installation, à la création d'activité en milieu rural. Il y a différents mouvements qui ont constaté cela... ce n'est pas un scoop. Mais certains se sont réunis pour essayer de travailler cette question. Les quatre mouvements à l'origine de Terre de liens sont les mouvements de l'éducation populaire (l'éducation populaire c'est le fait de donner aux gens les moyens de prendre leurs décisions en connaissance de cause, c'est de la formation tout au long de la vie), les associations de création d'activités en milieu rural, les mouvements de la finance solidaire (avec la Nef notamment, une société coopérative de financement solidaire) et

les mouvements d'agriculture biologique et biodynamique.

Ce qui fait l'originalité de Terre de liens, c'est que ce sont des mouvements d'origines très diverses qui se sont retrouvés sur cette question du foncier. Ces mouvements se sont retrouvés en se disant qu'une des solutions pour favoriser l'accès au foncier, c'est ce que l'on appelle l'« accès collectif et solidaire au foncier ». Cette solution avait déjà été expérimentée dans certaines régions. Il s'agit de proposer à la société civile, à différentes personnes, de se mettre ensemble pour investir dans du foncier. Les exemples historiques, ce sont les Groupements fonciers agricoles, ou les sociétés civiles immobilières de type mutuelles ou solidaires, avec 5, 10, 15, 20, 1.000, 2.000 personnes qui mettent de l'argent dans une structure, la structure achète les terres et les loue à des agriculteurs. C'est quelque chose qui existe depuis longtemps. Les personnes qui ont travaillé sur cela ont constaté que ces possibilités étaient insuffisamment connues et qu'il y avait un manque d'accompagnement de ces structures, un manque d'expertise par rapport à ce qui peut être fait. Les limites techniques rencontrées par ces structures sont nombreuses, je ne vais pas rentrer dans les détails. Donc, ils ont créé l'association Terre de Liens en 2003 pour répondre à ces questions.

Cette association a été créée et a développé une charte en trois points :

- soutenir des projets écologiquement, économiquement et socialement pérennes. Il ne s'agit pas juste de soutenir l'installation en milieu rural, mais il s'agit de soutenir un certain type d'installation ;
- encourager les dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et péri-urbain ;
- renforcer par des actions le débat sur la gestion de la terre.

L'idée, derrière, est de mettre en place des actions concrètes. Ce n'est pas une association qui se contente de faire du lobbying, ce sont des actions concrètes qui vont faire bouger les choses. Même si ces actions concrètes ne sont des gouttes d'eau, elle ont une vraie signification, ou ce sont peut-être des gouttes d'encre qui se voient, et du coup elles peuvent avoir des conséquences sur le territoire.

Je vais vous présenter les différentes structures du mouvement Terre de liens. Il s'agit tout d'abord d'un mouvement associatif. C'est une association nationale avec des déclinaisons territoriales. La croissance de cette association est assez impressionnante. De 2003 où Terre de liens est un petit groupe de travail, on arrive en 2011 à 18 associations ou antennes régionales, 30 salariés, 1500 adhérents... La croissance est énorme, ce qui montre que cela répond à un besoin. Donc au départ, c'est vraiment le mouvement associatif qui a un rôle d'accompagnement, de sensibilisation des personnes et des collectivités sur la question de l'accès au foncier, mais qui décide de renforcer le débat par des actions.

Les actions sont permises par la création de deux structures de finances solidaires, qui sont :

- un fonds de dotation (qui préfigure une Fondation reconnue d'utilité publique), qui reçoit des dons de fermes, des dons de gens qui veulent confier la gestion de leur ferme sur le long terme à une structure qui leur garantit le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement,
- et une structure foncière : la Foncière Terre de liens, une structure qui collecte de l'investissement solidaire, et qui, grâce à ça, achète des terres et les loue à des agriculteurs.

Le but est de créer des activités rurales, préserver des fermes, soutenir et installer des paysans. Et le deuxième objectif qui est important consiste à impliquer les citoyens dans leur agriculture et dans le territoire. Donc, il y a vraiment deux objectifs au mouvement Terre de liens : l'installation de paysans et plus largement d'activités agri-rurales, et l'implication citoyenne dans la gestion du territoire.

En conclusion, l'association s'occupe de faire le lien entre les différentes structures, co-gère la avec la Nef, dirige le fonds Terre de liens, fait l'animation sur les territoires ; la Foncière et le Fonds permettent l'acquisition solidaire de terres et de bâti.

Au niveau de l'association, il y a toutes les questions d'animation territoriale qui sont prises en compte. Tout à l'heure, Agnès parlait du pôle Abiosol, spécifique à l'Île-de-France. Il y a un partenariat Terre de liens / Groupement des agriculteurs bio / réseau des Amap sur différents enjeux, et notamment sur l'accompagnement des porteurs de projets. Cet accompagnement couvre un large champ : depuis l'idée de la personne qui dit «je mange bio depuis 10 ans et j'aimerais bien m'installer en agriculture biologique», jusqu'à l'installation, puis l'accompagnement post-installation. Il y a également tout un rôle d'accompagnement des collectivités, dans une démarche de dialogue territorial, c'est-à-dire d'implication de la société civile auprès des collectivités. Donc on a un rôle de mobilisation citoyenne sur ces questions, ce qui est important puisque les collectivités sont une des voies de l'accès au foncier. Ce rôle des collectivités est lié à leur responsabilité dans les documents d'urbanisme mais aussi parce qu'elles-mêmes sont propriétaires de terres ou peuvent impulser une politique agricole sur leur territoire. C'est un point qui est important et que l'on essaye de mettre en place. On essaye aussi, avec le pôle Abiosol, de faire le lien entre le foncier disponible et les porteurs de projets, qu'il s'agisse d'un achat ou d'une location.

Pour en revenir plus précisément au rôle de Terre de liens dans l'installation agricole, je vais vous présenter un exemple concret témoignant de l'étendue des actions possibles via la Foncière Terre de liens.

J'ai trois exemples à vous donner.

Le premier est dans la Drôme. Le président de Terre de liens est agriculteur retraité de la Drôme, il correspond exactement au profil qui a été décrit par M. Pluvinage : plantes aromatiques, liens avec les réseaux internationaux... Quand il s'est installé, il a essayé de créer du lien avec les paysans locaux en essayant de voir ce qu'ils faisaient. Il a souhaité s'installer et s'intégrer dans ce paysage. Bref, c'était un aparté pour vous dire que le premier projet dans la Drôme n'est pas très loin de chez ce président. C'est à Upie. Là un paysan boulanger s'installe sur 6 hectares. Or, un céréalier qui s'installe sur uniquement 6 hectares c'est rare. Mais, il parvient à en vivre car, à partir des 6 hectares de céréales qu'il cultive, il transforme en farine, puis en pain . Puis, il vend le pain en direct. Voilà un exemple d'installation assez simple.

L'exemple suivant, concerne l'exploitation agricole du président de Terre de liens lui-même. On a beaucoup parlé de transmission dans la table-ronde précédente. Donc, ce président a apporté sa terre à la Foncière Terre de liens dans un souci de transmission. C'est-à-dire qu'il s'est dit qu'il avait envie de conserver la vocation agricole de ses terres. Toutefois, il a pensé que ses filles

allaient en en hériter et risquaient de vouloir, si elles souhaitaient récupérer des liquidités, vendre la ferme qui serait alors démantelée... Or, il ne voulait ni les déshériter, ni perdre cette ferme. En conséquence, il a vendu la ferme à la Foncière Terre de liens, en échange d'actions de la Foncière. Ainsi, si ses filles veulent revendre, elles peuvent récupérer des actions mais elles ne sont plus propriétaires de la terre. La terre est en propriété collective. Voilà, ce sont deux exemples de transmission et d'installation.

Le troisième exemple est en Île-de-France et concerne également un enjeu de transmission. Terre de liens est en effet sollicitée soit par des gens qui veulent s'installer, soit aussi, mais c'est plus rare, par des gens qui veulent transmettre. Là, c'est M. Colas qui cultivait 80 hectares en agriculture biologique, et qui savait qu'à sa retraite l'ensemble des propriétaires de sa ferme voudrait vendre. Pour maintenir l'unité de la ferme, pour maintenir l'agriculture biologique, il a fait appel à Terre de liens – dans un cas un peu particulier, où il n'y avait pas encore de repreneur. Donc on a cherché, en lien avec le pôle Abiosol, des repreneurs, avec qui on a construit le projet de reprise. Au départ on souhaitait bâtir un projet collectif, mais finalement ce sont des projets individuels qui interagissent ensemble qui se sont développés. Dans le projet de reprise, ce sont deux jeunes non issus du milieu agricole (un jeune maraîcher et un polyculteur-éleveur) qui s'installent avec les aides à l'installation «jeune agriculteur». Puis un troisième porteur de projet s'installe sur ce site, et qui est la couveuse agricole des Champs des possibles. Ainsi, deux ou trois personnes vont pouvoir se former sur cette ferme pendant deux ou trois ans avant de s'installer avec des bases solides. C'est donc un projet assez emblématique sur les questions d'installation. Il est également emblématique sur la question de l'intégration de Terre de liens puisque pour cette ferme on est passés par l'intermédiaire de la SAFER du fait de la complexité foncière... Il y avait des échanges dans tous les sens donc on a demandé à la SAFER d'intervenir pour constituer une unité agricole afin de pouvoir racheter. Mais dans ce cas-là, la procédure fait qu'on se retrouve en comité technique, candidats parmi d'autres. Une fois que la SAFER est propriétaire d'un terrain, elle fait en effet un appel à candidature, et même si c'est nous qui lui avons demandé d'intervenir, on devient alors simple candidat parmi les autres. Ce montage a été possible car on a réussi à démontrer que le projet était viable. Il est indéniable que le fait que les porteurs aient droit à des aides à l'installation a beaucoup joué sur la vision de la SAFER pour choisir ce projet. C'est pour ça que l'on nous a attribué ces terres.

Pour conclure, voici quelques éléments chiffrés sur les réalisations de Terre de liens en France : 70 fermes acquises ou en cours d'acquisition, 1.900 hectares, 138 agriculteurs, des accompagnements personnalisés (ce sont les Groupements fonciers agricoles ou les sociétés civiles immobilières)... Mais nous sommes sur des fermes plus petites que la moyenne nationale, avec beaucoup d'agriculteurs par ferme. Enfin, n'oublions pas à chaque fois la forte mobilisation des uns et des autres sans laquelle ces installations «atypiques» ne seraient pas possible, à la fois au niveau de la collecte d'épargne et au niveau des personnes impliquées.

Débat avec la salle

Marie-Isabelle Heck

Je vis en Île-de-France, je suis conseillère municipale dans une ville de proche couronne, donc rien à voir avec un territoire rural. Par contre, je suis issue d'une famille de viticulteurs. Je voulais juste apporter mon témoignage par rapport au vignoble champenois, où la terre agricole et viticole ne valait pas grand-chose.

Aujourd'hui on est à 1 million l'hectare, donc ça a pris beaucoup de valeur. La valorisation des terres et du foncier à outrance peut être une dérive... Peut-être qu'il y serait pertinent d'analyser et retracer par rapport à ces expériences viticoles, les choses à faire et puis peut-être à ne pas faire. Il s'agirait de voir les enseignements de ces évolutions et de mesurer les moyens d'actions. En tout cas, revaloriser l'espace rural et les terres rurales, je pense que c'est important. Il en va de notre futur. Je crois que quelqu'un en a parlé en disant «il faut rendre la terre comme on l'a trouvée». Il me semble que la terre agricole va prendre beaucoup de valeur dans les années qui viennent, et celles qui seront en bio d'autant plus. Donc il y a peut-être quelque chose à creuser sur l'expérience champenoise sur la valorisation des bonnes terres, comme on peut le voir sur des appellations – là c'est l'appellation Champagne, il y a peut-être une appellation «bio» à créer, je ne sais pas... Je pense aussi qu'il y a quelque chose d'important par rapport au mitage et à la succession. Ces exploitations viticoles sont encore moyennes et petites, puisque les paysans qui exploitent ces domaines viticoles vivent bien, même avec de petites exploitations. Donc je pense qu'il y a des choses à creuser, des enseignements à tirer...

Bernard Terris, citadin d'Île-de-France

Je pense que l'on est tous d'accord sur le fait qu'il faut beaucoup plus de paysans en France. Agnès a dit 2 millions, moi je pense à 3 millions, pourquoi pas 4... La réalité quand même, c'est que l'on essaye de trouver des rustines sur un système que nous subissons aujourd'hui mais qui, me semble-t-il, a été planifié il y a maintenant plus de 50 ans – puisque dans la fin des années 50, le plan Rueff-Armand, si je ne me trompe pas, avait décrété qu'il fallait que les paysans quittent la terre parce que l'industrie avait besoin de main d'œuvre. Donc le plan, en résumé, revenait globalement à dire «faisons en sorte que les paysans gagnent moins, ils en auront marre, ils se barreront en ville ». Puis, cela a continué. Il me semble que le plan Rocard du début des années 80 disait «il faut moins de 400,000 paysans en France» (à l'époque on était à 1,2 million). Effectivement on est descendu aujourd'hui à 500.000. Et j'ai entendu circuler un chiffre (là on devient très très performants...) selon lequel avec 20.000 agriculteurs (des industriels très performants de l'agriculture) on pourrait s'en sortir...

C'est intéressant d'essayer de trouver toutes ces alternatives. Ce que fait Terre de liens, c'est génial ! Peut-être conviendrait-il d'ailleurs de décider politiquement que la terre est un bien commun, que ça devrait être collectif. Mais effectivement, là je m'adresse à notre députée représentant notre noble assemblée : est-ce que ce n'est pas au niveau politique avant tout que

décisions doivent être prises, pour dire «on inverse cette tendance» , que ce soit au niveau de la France ou de l'Europe ?

Véronique Gallais

Je voulais revenir sur les conditions de paiement. Agnès Carlier nous a expliqué comment l'Amap se pré-finance par le pré-paiement des familles associées. Je ne sais pas quel est actuellement le délai de paiement dans la grande distribution, mais c'est tout de même le crédit à la consommation et les conditions de paiement qui ont favorisé aussi l'émergence de la consommation de masse et de la surconsommation.

Ma question serait : est-ce qu'il y a d'autres initiatives pour réduire les conditions de paiement ? Comment on peut, aussi, faire évoluer l'imaginaire des gens, parce que plus ou moins tout le monde préfère payer plus tard. Je suis impliquée dans une coopérative de commerce équitable, et c'est aussi un gros problème parce qu'elle s'efforce de payer ses fournisseurs en avance. Or, les boutiques qui revendent, y compris celles se réclamant d'un commerce équitable, ne respectent pas les délais de paiement qui leur sont alloués, paient beaucoup plus tard, et c'est vraiment un problème (de fond de roulement en l'occurrence. Il y a peut-être d'autres solutions et idées pour résoudre cela et avancer.

Olivier Berland, WWF / « Oui au bio dans ma cantine »

J'ai une question relative au fait d'installer des jeunes agriculteurs, aux aides possibles, et aux moyens financiers éventuels à mobiliser. Il n'y a pas longtemps, dans une réunion du ministère, j'entends qu'une Agence de l'eau sort 800.000 euros pour l'aide à l'installation, en bio notamment, sur un an. Or, son budget global est de 6,5 milliards (sur 5 ans, mais ramené à son budget global, cela représente 1/1600ème de son budget). On peut ainsi considérer qu'il y a des masses financières colossales à mobiliser pour aider l'installation et le développement de la bio – sachant les externalités positives globales, pollution de l'eau etc.

Par ailleurs, si nous sommes 500.000 agriculteurs en France aujourd'hui, je me pose la question suivante : 500.000 agriculteurs et quelques centaines de milliers d'autres personnes privées sont propriétaires de 60% de l'espace national, sachant que l'on est 68 millions à se partager ce territoire.... Bref, je m'interroge sur cette histoire de la propriété de la terre? Je m'adresse à Anny Poursinoff et aux quelques responsables politiques présents. N'y aurait-il pas un travail à mener sur une réforme de la propriété agricole ? Comment accepter que des terres agricoles soient « privatisées », en quelque sorte, pour un usage qui est au final collectif ?

Dernière question, à M. Heimann : comment est-il possible que l'on arrive à une logique où il y a de moins en moins de paysans ? Comment ça se fait que l'on en est encore aujourd'hui à une logique où l'on est sûr de l'agrandissement, alors qu'il y a un potentiel de créations d'emplois absolument fabuleux ? Ça fait vingt ans que l'on est englués dans un chômage de masse... Je

reprends les objectifs du Grenelle de 20 % de SAU¹ (surface agricole utile) en bio en 2020, et bien des calculs rapides montrent qu'il y a un potentiel de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Quelqu'un dans la salle répond

Juste un point sur les chiffres. Il y a environ 500.000 exploitations officiellement, dont 300.000 agriculteurs professionnels aujourd'hui. Les évolutions démographiques connues sont telles que, sauf politique différente, on sera à 100.000 agriculteurs professionnels en 2030. Si je prends un exemple précis : il y a aujourd'hui 85.000 éleveurs laitiers, à l'horizon 2030, selon les hypothèses, ils seront entre 25 et 35.000. Il va y avoir une grosse disparition de l'ordre de 25 à 30.000 en 2015-2016 pour des raisons démographiques. L'enjeu est donc de savoir si face à ces évolutions-là (qui sont les évolutions démographiques que tout le monde peut constater), il existe une politique pour que ces chiffres évoluent autrement ?

Mathias Siffredi, maraîcher dans les Bouches-du-Rhône

Je suis président de l'ADEAR 13. Cette année, avec le peu de moyens que nous avons et le côté militant que certains nous accusent d'avoir, on a installé le même nombre d'agriculteurs que le Point Info Installation. Je suis là pour interpellier les services publics, les élus de vos mairies, des régions, du Sénat et de l'Assemblée nationale. On est tous d'accord pour dire que la cogestion avec le syndicat JA est manifeste. Même s'ils perdent les élections en 2013, ils seront quand même, de droit, membres de la SAFER, des comités, donc ce n'est pas une situation démocratique. Et, depuis cinquante ans, l'Etat et les collectivités locales ont toujours financé le syndicat majoritaire – et, depuis une quinzaine d'années, donnent des miettes à Terre de Liens, aux Amap, aux ADEAR... Je trouve scandaleux que Terre de Liens fonctionne sur des financements privés, quand de fait ils font le travail de la SAFER.! Ils ont une vision politique qui est différente, mais ils font le même travail. Je suis en PACA, qui est une région de gauche, Bouches-du-Rhône, département de gauche. On nous avait promis 15.000 installations, ils n'en font que 5.000, il y a eu 2 millions d'euros pour le nouveau parcours à l'installation... Dans mon département il y a 100.000 euros pour le Point Info Installation et ils ont soutenus 15 installations. Ça fait une moyenne de 7.500 euros par installation, pour avoir une DJA moyenne de 12.000 euros. Si ça c'est du libéralisme, moi je joue le même jeu... Si l'on fait ça chez les artisans, on est viré. Dans le monde agricole, et malheureusement parce que la Région et le département financent toujours ce syndicat, on en est là. Et ne vous étonnez pas : les 300.000 c'était Rocard qui les voulait, les 200.000 ça sera un autre... Je suis sûrement un des derniers à être sûr de ne pas avoir voté pour Nicolas Sarkozy, mais je défends malheureusement son nouveau parcours à l'installation parce que c'est le seul qui a osé ouvrir le Point Info – ce n'est pas fait parce que les JA, avec leur carcan, ont réussi à ne pas les ouvrir, mais c'est le seul qui a essayé. Et pour le bio, les 4.000 euros de crédits d'impôts, c'est le seul qui a réussi à le faire...

Alice, citadine d'Île-de-France

Je voulais soumettre deux pistes parce qu'on se lamente de la situation, à juste titre. Il y a eu une éradication de la paysannerie avec la Grande guerre et avec notre système de consommation – l'agro-industrie. Je voudrais contredire François Calvet : je pense que la clé est chez les urbains puisqu'il n'y a plus beaucoup de paysans. Je pense qu'il faut que les citoyens les défendent, qu'ils défendent leur droit à une alimentation de qualité, à des paysages qui ont un sens, à une histoire. Il y a une chose qui m'intéresserait : que l'on crée des moyens pour que les citadins aident les paysans (les Amap, c'est intéressant même si c'est encore un peu fragile, mais c'est en train de se développer). Je ne sais pas si vous avez vu le film d'Agnès Varda, «Les glaneurs et la glaneuse» : c'est une arme extraordinaire parce qu'il y a une chose qui n'a pas été dite, c'est qu'il y a presque la moitié de notre frigo, dans les grandes villes, qui part à la poubelle, donc un gaspillage incroyable. Et en même temps, j'ai appris que la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages a augmenté pour la première fois depuis 20 ans, ou 30 ans ou 50 ans. Il y a des évolutions, et ce qu'il faut que l'on trouve, c'est le moyen de permettre aux citadins d'aider les agriculteurs et de s'aider eux-mêmes.

Une chose que je voudrais mettre au pot commun, parce que je travaille sur ça depuis des années : c'est la question du bien commun, et j'ai l'impression qu'il y a un gros contresens qui est fait là-dessus. Il y a quelqu'un qui a travaillé là-dessus pendant 50 ans, avec une communauté de recherche autour d'elle. Elle a eu le prix Nobel d'économie en 2009 (c'est la première fois en 40 ans qu'ils ont trouvé le moyen de donner le prix Nobel à une femme) : elle s'appelle Elinor Ostrom. Ce qu'elle dit, c'est que les ressources naturelles courent moins le risque d'être dégradées quand les usagers eux-mêmes ont leur mot à dire sur la manière dont cette ressource est utilisée. Elle dit qu'il faut créer des moyens pour que les gens se surveillent les uns les autres, pour créer des mécanismes vertueux d'utilisation, d'accès à la ressource. Son livre a mis 20 ans à être traduit, il s'appelle «La gouvernance des biens communs».

Sarah Feuillette

Juste un petit mot sur les Agences de l'eau. Elles apportent des aides, notamment par exemple à la conversion en bio sur les captages prioritaires. Ces aides correspondent à des mesures agro-environnementales territorialisées. Du coup, les agences n'ont pas toute latitude par rapport au montant des aides unitaires, c'est-à-dire qu'elles doivent se plier (tout en sachant que ce n'est pas très incitatif) aux montants nationaux.

Après, le deuxième point, c'est que le démarrage est difficile.. Il y a une volonté d'aider, mais en fait sur les captages prioritaires c'est très difficile. Les personnes qui travaillent sur l'agriculture disent qu'il n'est pas raisonnable de parler de bio aujourd'hui et qu'il vaut mieux être très progressif, etc.

Et la troisième chose que je voudrais ajouter, c'est la question de la part du budget allouée au bio, maigre par rapport l'ensemble du budget. Outre le fait que la demande est faible, il faut bien voir que les principaux contributeurs au budget de l'Agence (le budget de l'Agence ne vient pas de

l'Etat mais des consommateurs d'eau potable) ont leur mot à dire sur les équilibres et la manière de gérer ce budget. C'est là qu'intervient notamment le Comité de bassin. Au Comité de bassin il y a des élus, il y a des associations de consommateurs, il y a des associations d'environnement. Tout le monde n'a pas le même point de vue..

Jean Pluinage

Sur la question de la propriété foncière, on connaît beaucoup mieux la concentration des exploitations agricoles que celle de la propriété foncière. C'est idiot de dire ça, mais c'est caractéristique. Il est extrêmement complexe de savoir qui est propriétaire en France, et comment est distribuée la propriété agricole. Le cadastre est fait de telle manière que ce genre de statistiques n'est pas du tout évident à établir. Je pense que ce n'est pas complètement par hasard, cela signifie que la propriété foncière individuelle, dans notre histoire, ce n'est pas simple. Que l'on soit d'accord ou pas, c'est quelque chose qui est un fondement du pays et qui est un blocage réel.

Par ailleurs, quand on parle de la mise à disposition de terres, pour installer par exemple des maraîchers en Amap, ce ne sont pas seulement les propriétaires qui sont concernés, ce sont aussi les agriculteurs fermiers en place. A cet égard, il s'agit assez souvent, dans le bassin parisien, de fermiers qui ont des droits de stabilité consacrés par le statut du fermage, un appareil complexe qui ne permet pas forcément cette mise à disposition. Donc, attention à ne pas confondre forcément propriétaires et fermiers, surtout quand il s'agit de grandes cultures. Concernant le statut du fermage, il y a un texte qui a été voté pour protéger les fermiers. Il a été adopté à la Libération (en référence à des situations en Bretagne et à l'Ouest, surtout) pour protéger les petits fermiers contre les grandes propriétés foncières classiques. Ce n'est pas forcément la situation du bassin parisien où l'on peut avoir des fermiers relativement importants qui ont plein de petits propriétaires. Donc les choses ne sont pas simples, et il ne faut pas se tromper d'acteur lors de la discussion.

Ensuite, concernant l'agrandissement, il est relativement simple de plaider contre. Moi-même, je suis d'accord : il vaut mieux installer deux agriculteurs plutôt qu'agrandir. Mais, attention, la logique d'agrandissement n'est pas qu'une logique individuelle ! Il y a aussi une part de système, de politique économique que l'on a mis en place depuis cinquante ans, qui fait que l'agriculteur va devoir s'agrandir pour se défendre. Quelquefois, il y a une terre à côté de chez lui qui va être à vendre ou à reprendre... La terre, ce n'est pas comme une action que l'on peut ne pas acheter aujourd'hui pour acheter demain. La terre qui est à côté de chez lui, qui peut agrandir sa ferme, c'est aujourd'hui qu'il la prend. S'il ne la prend pas c'est un autre qui la prendra. La terre n'est pas un bien liquide. Les questions d'agrandissement sont à relier en partie à la survie économique des paysans. L'enjeu, pour les politiques, est de gérer ces agrandissements de manière collective. Ce n'est pas être contre l'agrandissement à tout prix qu'il convient de militer : ça, c'est relativement simple, on met une banderole «on est contre l'agrandissement». Mais il y a des petits agriculteurs qui auraient besoin de s'agrandir, donc il n'y a pas d'autre solution qu'une gestion sociale et politique de l'agrandissement. Les textes sur les cumuls avaient fait des choses dans ce sens-là, malheureusement on sait qu'ils ne sont pas trop respectés, et puis il y a plein de manières de les contourner... Mais attention, il ne faut pas non plus être simpliste, parce que sinon, on bloque le

système. Ou alors on réfute complètement la notion de productivité du travail : moi je veux bien, mais on est dans une société où il faut aussi que les individus puissent vivre. Il ne faut pas tout mélanger.

Agnès Carlier

Je commence sur cette notion d'agrandissement. Aujourd'hui, la réflexion de l'agrandissement du point de vue du paysan, c'est un hectare = 300 euros. Ça ne va pas plus loin que ça ! A chaque fois que l'on a un hectare, on touche une prime sur cet hectare, donc tous les hectares comptent. En maraîchage c'est zéro pour l'instant, même si ça commence à venir... Ce que je souhaite indiquer c'est que si l'on enlève ce montant-là face à l'hectare, à ce moment-là effectivement les choses vont changer. Je pense que c'est vraiment au niveau de la politique agricole commune que cela doit être géré, impulsé. J'ai rencontré une fois un agriculteur, sur le plateau de Saclay, qui m'a dit qu'il a beaucoup d'hectares et qu'il a renoncé à 4 hectares pour aider un jeune à s'installer en poulets-viande en bio. En fait, cela lui convenait de convertir un peu de céréales en bio, et d'avoir une vente directe à proximité. Et il a réfléchi qu'à long terme, une fois que la politique agricole aurait évolué, au moins sur ces hectares-là il était sûr de sa vente et il était sûr d'avoir un bon prix sur ses céréales. Il a fallu des années pour que cet agriculteur-là se dise «je peux peut-être céder 4 hectares», et c'est une réflexion qu'il faudrait peut-être généraliser.

Sur le nombre d'agriculteurs par ferme, je suis allée la semaine dernière à un colloque sur l'agriculture durable. Je voudrais vous mettre en garde contre ce concept d'agriculture durable. On a vu la ferme de 2050 : on voit des machines, on ne voit pas un être humain – heureusement, il y a une personne sur l'estrade qui l'a repéré. L'Institut d'agriculture durable, c'est Monsanto, Syngenta, etc. Ça s'appelle «l'agriculture durable» et il y a des gens très bien qui font de l'agriculture durable, mais je trouve que ce film qui a été présenté est extrêmement parlant, avec son absence totale d'agriculteur sur la ferme. C'était de l'hyper-machinisme.

Sur le prépaiement, c'est vraiment pour ça que je dis que l'Amap c'est une révolution. Ce système de paiement et de pré-paiement est fondamental. Allez voir, si vous y avez accès, le budget d'une grande surface comme Auchan: la plupart des rentrées d'argent sont en fait des rentrées purement financières, parce qu'ils touchent leur argent tout de suite. Quand on va acheter quelque chose chez Auchan, on le paie tout de suite ; ils ne paient les fournisseurs qu'entre 90 jours et 120 jours. Donc, ils disposent de trois ou quatre mois pour jouer avec cet argent, et ils ne se gênent pas. C'est comme ça qu'ils font leur beurre. Stratégiquement, pour faire fructifier l'argent et multiplier les plus-values, il faut que les fournisseurs soient payés à plus de 90 jours, et c'est pour ça que les fournisseurs en crèvent. Donc le pré-paiement de l'Amap, c'est la révolution commerciale. C'est ce point là je voulais mettre en avant. Mais je ne sais pas comment on le généralise : par les contrats, par le lien, par le faire ensemble...

Jean Pluinage

Sur l'installation en péri-urbain, au sens large du terme, sur maraîchage ou poulets fermiers, : il y a un certain nombre de pistes possibles, d'expérimentations qui marchent, et tant mieux. Et c'est bien une locomotive d'installation. Il ne faut quand même pas perdre de vue ce qui a été exposé dans un certain nombre de témoignages, sur l'installation en élevage extensif ou dans des zones qui sont relativement loin de zones urbaines. Bien souvent, il faut un capital important. Selon le territoire concerné, les besoins financiers ne sont pas les mêmes. Toutes les expérimentations qui ont été évoquées ne peuvent pas toujours être généralisée à tous les territoires. N'oublions pas les spécificités des contextes territoriaux. . Je crois qu'il faut garder ça en tête et ne pas généraliser à tout va. La question de l'installation de nouveaux agriculteurs, on l'a dit au début, doit être raisonnée dans un contexte de territoire. Ça peut être des territoires petits ou des territoires larges, comme une région. Je pense à la Région Île-de-France qui est très différente du Massif central ou de l'Ariège. Il faut faire attention aux idées simplistes sur l'installation, sinon on n'en sortira pas. Il faut que chacun prenne ses responsabilités à l'échelle institutionnelle et politique.

POINTS DE VUE

Sarah Feuillette

Il y a des témoins qui vont venir : pour les Jeunes agriculteurs, Mickaël Poillion, et pour la Confédération paysanne, Philippe Collin.

Il y a des questions politiques qui ont été posées, Anny y répondra dans sa conclusion.

Mickaël Poillion, membre du bureau des Jeunes Agriculteurs

Je suis dans une exploitation classique du Nord-Pas-de-Calais, en polyculture-élevage, et c'est ce que l'on appelle une grosse exploitation. J'ai à peu près 180 hectares, 65 vaches laitières, pour une production de près de 500.000 litres de lait. On est quatre à travailler, avec une activité notamment en agriculture biologique – une partie qui s'est développée et qui se développe encore, donc une vingtaine d'hectares, notamment en grande culture mais aussi en maraîchage, en transformation aussi un petit peu, en farine, et puis une activité aussi de poules pondeuses bio. Voilà pour l'exploitation.

Dans cette exploitation, j'ai donc une partie en bio, mais aussi une partie en agriculture de conservation – ça, c'est pour Agnès, qui parlait de l'IAD parce que j'étais aussi à l'Institut d'agriculture durable la semaine dernière pour entendre parler de cet institut qui représente ce mode de production que l'on connaît peu encore, mais qui s'appelle l'agriculture de conservation des sols. Je pratique l'agriculture de conservation sur mon exploitation, aussi. D'ailleurs, c'est une question à mon avis essentielle qui rejoint fortement la question agronomique. J'ai la chance de combiner deux modes de production : agriculture biologique et agriculture de conservation. Elles ont grosso modo les mêmes principes, c'est-à-dire l'idée de l'agronomie, de remettre au cœur du métier l'agronomie, et puis d'intensifier écologiquement, c'est-à-dire d'utiliser au mieux les ressources naturelles et puis les écosystèmes. Donc ça veut bien dire, en fait, qu'il y a un vrai débat aussi autour de la question technique et de la question du modèle agricole dans nos exploitations, et des changements qui sont possibles.

Par ailleurs, je suis membre du bureau des Jeunes agriculteurs – on en a un peu parlé déjà... Donc les Jeunes agriculteurs, c'est un syndicat qui représente des jeunes qui ont moins de 35 ans, qui sont agriculteurs ou pas. Nous sommes à peu près 50.000 adhérents en France, et nous avons notamment en charge, dans la plupart des départements, ce que l'on appelle les Points Info Installation – donc l'accueil des jeunes dans le parcours aidé.

Je vais essayer tout simplement de mettre en perspective quels sont pour nous les leviers qui vont permettre, en fin de compte, de faire évoluer le modèle européen agricole, parce que nous sommes convaincus aujourd'hui que le modèle agricole tel qu'il s'est construit ne permet pas le renouvellement des générations. Pour envisager une évolution, il faut utiliser tous les leviers qui vont être disponibles . 7 % des agriculteurs en Europe ont moins de 35 ans. Cela signifie qu'en Europe, l'agriculture est un vivier d'emplois énorme. J'insiste là-dessus parce que si on peut faire un constat très alarmant de la situation en France, on doit aussi regarder ce qui se passe ailleurs et notamment en Europe de l'est. Il s'agit également de prendre en compte l'urbanisation, et donc la concentration de la population. Que va-t-il se passer si la politique agricole commune n'est pas suffisamment intelligente, si elle ne prend pas suffisamment en compte la question du renouvellement des générations et des équilibres territoriaux – c'est-à-dire aussi la capacité à fixer les populations où elles sont, où elles vivent, où elles vont produire ? La politique agricole commune constitue un des leviers les plus forts.

D'autres leviers existent. Puisque je suis éleveur laitier et investi dans un outil économique, je fais du lait, donc je suis membre d'une coopérative laitière. C'est la question de l'industrie et la question de la densité économique dans les territoires qu'il faut ici envisager, c'est-à-dire les outils que l'on a à notre disposition pour transformer les produits, pour les transporter, pour les rendre accessibles à la population. Et ça, ce n'est pas du tout un détail. C'est-à-dire que l'on peut très bien décréter qu'il faut installer des jeunes mais on ne décrète pas la création de filières, on ne décrète pas le transport des marchandises. Or, je vous rappelle juste que l'on est dans un continent qui, de plus en plus, concentre les gens dans les villes. Ainsi, il convient de plus en plus de transporter la matière première, les produits agricoles et alimentaires vers les villes.

Pour l'anecdote, je viens quand même d'une région qui s'appelle le Nord-Pas-de-Calais, qui a une grosse densité de population. Pourtant en étant à quelques kilomètres de grandes villes avec une grosse densité de population, je suis aussi dans un milieu rural qui a des vraies difficultés économiques, sociales, et qui n'a pas forcément accès à une alimentation de qualité. J'ai beau produire du bio, en maraîchage, je fais plaisir à plein de gens, mais cela ne règle quand même pas toutes les questions. Je suis obligé d'aller à Lille pour vendre ces produits-là, et si je ne le fais pas, je n'ai pas d'acheteurs. Je ne veux pas plomber l'ambiance, tout le monde est d'accord : c'est magique la bio... Mais il y a des questions qui ne sont pas réglées, et si ces questions ne sont pas réglées, comment évoluer ? J'en profite pour indiquer que j'apprécie vraiment la démarche de ce colloque. Je souhaite faire passer un premier message à Mme Poursinoff : je regrette qu'a priori ce soit la seule députée présente ici aujourd'hui. Le public est peut-être un peu trop intimiste, entre gens convaincus... Si vraiment on veut faire évoluer le modèle, il va falloir parler avec d'autres, ceux qui pensent différemment. Et d'ailleurs, j'en profite pour vous remercier de l'invitation, au moins j'ai pu le dire. C'était une petite parenthèse...

Je parlais de la PAC, des outils économiques, des filières,. J'ai envie aussi de vous parler d'une chose qui me tient également très à cœur parce que je suis paysan, fils de paysan, petit-fils de paysan : c'est la génération qui laisse une place à une autre génération. On m'a expliqué il n'y a pas très longtemps ce que l'on appelle les « mécanismes inter-générationnels de solidarité ». C'est très pompeux comme terminologie mais ça m'a plu. Je me suis demandé ce que cela veut dire précisément. Parce que je suis jeune, je me suis installé un petit peu en résistance avec un modèle familial : mon père avait vécu la même chose 30 ans avant ou 40 ans avant, il avait même

fui son exploitation... Alors, je me suis demandé s'il y avait un problème générationnel dans le monde agricole ? Pour plein de raisons oui, clairement oui. C'est difficile, c'est délicat, on touche à plein de questions essentielles qui sont très difficiles comme le foncier, le patrimoine... Alors, est-ce que, en fait, la première génération qui a créé tout ce mouvement collectif, coopératif, etc., qui était plutôt très intéressant, a été capable en fin de compte de donner une place et une chance à la génération d'après. ? Et moi, je me pose aussi cette question aujourd'hui, en tant que jeune génération qui participe à l'agriculture par mon engagement : est-ce que je vais être capable de faire place à une génération ? Ou est-ce que je vais juste participer à ce joli bazar qui s'appelle un marché mondial et qui, en clair, confisque au profit de rares personnes un tout petit peu (beaucoup, d'ailleurs) les moyens de production, les richesses, et puis plein d'autres choses ?

Donc, est-ce que je laisse la place à une autre génération ? Est-ce que je suis capable de me poser cette question, voire d'y répondre ? Je ne suis pas sûr que la génération précédente se soit posée toutes ces questions et qu'elle les a réglées.

J'ai envie aussi de parler du levier de la formation. On a beaucoup parlé de la formation des agriculteurs, mais je trouve cela réducteur... Il me semble également nécessaire de former les élus, les acteurs quels qu'ils soient. J'ai mis un certain temps à comprendre que mon exploitation était un système. Mais quand est-ce que les élus vont comprendre qu'un territoire, c'est un système, et qu'on une approche globale est nécessaire ? Parce que sinon, si l'on fait du saucissonné, on arrive à rien. Donc je veux bien être formé, je veux bien dire que tous les jeunes ne sont pas suffisamment sortis de leur exploitation et qu'il faut des lycées agricoles qui les forment mieux, je veux bien dire aux profs, dans les lycées agricoles, qu'ils ne sont pas bons, qu'ils n'ont pas réussi à bousculer le modèle dominant, mais bon... On n'est pas les seuls, la question agricole n'appartient pas qu'aux paysans ni aux profs, et je reviendrai un peu là-dessus. La prise de conscience de la globalité, du système, du territoire doit être générale.

Et puis un petit truc, aussi, sur le foncier. Pourquoi la PAC, en fait, est un vrai levier tant sur la question foncière que sur la question du renouvellement des générations ? C'est parce que la PAC représente 10 milliards d'euros en France, donc des moyens considérables. Il me semble que la réforme de la PAC pourra être considérée comme une réussite si elle est agronomique et si elle favorise l'emploi. Elle sera ratée si elle est conservatrice comme on est en train de nous le proposer – notamment en Allemagne par exemple, mais aussi dans d'autres pays nordiques qui veulent, justement, conserver le modèle actuel. Je suis convaincu que cette PAC est un véritable levier pour poser ces questions-là. Prenons l'exemple de ce que l'on appelle le verdissement, c'est-à-dire la capacité à se dire : est-ce que l'agriculture va être à la fois environnementale et productive ? Ce verdissement est un réel enjeu, mais il n'est pas un enjeu en termes administratifs et réglementaires et il ne s'agirait pas de "figer" d'une agriculture qui serait favorable aux oiseaux. Excusez-moi, je caricature un peu. C'est bien se demander comment réinventer un modèle agricole qui va à la fois être capable de : garder une productivité, favoriser l'emploi, rendre accessible l'alimentation, aménager le territoire, rendre des services...

Donc, le débat devrait se porter sur ce verdissement. Mais il devrait aussi se concentrer sur la capacité à avoir une PAC qui décentralise ses décisions, et donne aux territoires des moyens pour trouver des lieux où l'on va créer des synergies. Créer des synergies dans les territoires, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si je n'ai plus d'outil économique dans le Nord-Pas-de-Calais, ne serait-ce que pour transformer mes 300 ou 400 kilos de carottes, la PAC aura la responsabilité de me donner les moyens, ou de donner les moyens à des collectivités, avec les acteurs notamment

que je représente, de créer ces outils économiques dont on a besoin. C'est-à-dire l'atelier de découpe ou l'abattoir qui manque...

La PAC est donc un levier énorme. Sa réforme devra être réussie. Et l'on est face à quelqu'un qui est plutôt intéressant, qui s'appelle M. Dacian Cioloș, qui est un commissaire européen, francophile, agronome, qui aurait même fait ses stages dans des exploitations françaises. Dacian Cioloș aurait compris ces enjeux. Par contre, il est dans une commission européenne qui pense que seule la croissance mondiale est intéressante, que les échanges mondiaux c'est magique, et qu'il faut se délester des outils de régulation afin que l'agriculture se porte mieux. Ce Commissaire européen est donc quelque peu isolé. Les États membres ne l'aident pas forcément. Alors, Dacian Cioloș regarde vers la profession afin de s'appuyer sur nous. Nous avons donc l'occasion de former un front pour, justement, aider M. Dacian Cioloș à poser les bonnes questions. Et en clair, aujourd'hui il n'y a toujours rien, malgré ce que M. Sarkozy dit, sur la question des régulations et sur les outils de gestion des marchés qui stabiliseront un minimum les prix agricoles.

Sur les outils économiques, je suis administrateur depuis peu d'une coopérative laitière. C'est 350 millions d'euros de chiffres d'affaires, c'est 1.200 adhérents, ça représente toute la collecte du lait dans le Pas-de-Calais... C'est un outil économique, c'est une politique économique, ce n'est plus un outil coopératif et politique. Cet outil n'a plus la capacité de se demander quel rôle il joue et ce qu'il représente dans son territoire. Cette coopérative prend de la matière première, la transforme et la vend sur un marché – les marchés les plus intéressants. Il est donc nécessaire, dans les outils économiques français, de réintroduire du politique. Certes, cela n'est pas simple parce que ce sont des outils spécialisés qui répondent à des marchés, qui répondent à une sécurité alimentaire mondiale, qui répondent à une sécurité alimentaire européenne et qui contribuent en fait consciemment ou non à la désorganisation des marchés. Il faut remettre de la politique là-dedans, ce qui n'est pas simple, parce que nous, paysans, on est de moins en moins nombreux, et que la question de la gouvernance des outils coopératifs (et en général la question de la gouvernance de ces OPA), la pluralité, ce n'est pas simple à imaginer puis à faire vivre. Pour être direct, dans la plupart des outils coopératifs, on a coopté très longtemps des agriculteurs qui, justement, avaient beaucoup de mal à faire vivre cela. Nous, par exemple, on se réunit une fois par mois dans un conseil d'administration d'une entreprise qui représente 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, c'est-à-dire que je passe plus de temps aux toilettes qu'au sein de mon outil économique... Ça veut bien dire qu'en clair, je ne peux pas gérer cet outil économique !

Donc reposer la question de la place des paysans dans ces filières doit être une priorité. Cela ne se fera pas en contractualisant aussi simplement que cela. Cela ne se fera pas en disant : voilà, vous avez contractualisé avec votre outil parce que votre outil est vertueux, et puis la grande distribution qui est derrière est également vertueuse et on va mettre tout le monde autour d'une table afin d'être tous d'accord... Non, cela ne se fera pas aussi facilement que ça. La contractualisation est un outil, c'est juste un outil, c'est un marteau, c'est une pince, mais ce n'est pas la solution magique. Or, les outils économiques aujourd'hui ont tendance à considérer le marché comme porteur. Le postulat de ce marché est simple : en 2050 il faudra nourrir plein de monde, donc allons conquérir la planète...

J'essaye juste de vous dire que la démarche que vous faites aujourd'hui, de mettre un zoom sur cette installation en France, sur ce qu'Agnès a fait, je trouve cela impressionnant... Le contexte

n'est pas simple. Il n'y a pas un modèle, il n'y a pas une solution magique, et les enjeux ne concernent pas que les quelques-uns qui sont convaincus ici. On est dans un monde qui bouge très vite. Quand je parle des outils économiques, il s'agit des outils qui prennent la matière première des producteurs, qui vont les mettre un moment à disposition dans la grande distribution puis dans nos assiettes. Si on ne remet pas un peu de politique là-dedans, ils continueront à participer à un marché qui permettra juste à la bouffe de ne pas être chère, parce que les gouvernements n'ont pas envie de trop d'inflation... Bref, c'est une mécanique qui marche très bien mais qui tend à renforcer la concentration des exploitations agricoles. En définitive, les paysans subissent en partie ces outils économiques qui les font entrer dans le système de la production à tout prix. Par exemple, les outils économiques français souhaiteraient s'inspirer du modèle allemand. Les Allemands arrivent à produire, créent de l'emploi, produisent pour la planète, produisent pour tout le monde... Mais, c'est aussi autre chose qu'il convient de regarder pour avoir une vision plus complète. Ainsi, le modèle allemand spéculait sur de la main d'œuvre de l'Europe de l'Est pas chère, produit de la matière standardisée, produit de plus en plus, pousse les producteurs à devenir des réels chefs d'entreprise, etc.

L'Europe est en train d'organiser une jolie bataille entre industriels alimentaires, entre régions européennes les plus productives. Les Allemands produisent beaucoup plus de lait, beaucoup plus de cochons, beaucoup plus de patates, en disant « on va prendre les marchés à ces cons de Français qui veulent réguler, alors que nous, on ne veut pas réguler, on veut participer au marché. En outre nos Länder, comme on a plein de pognon, vont nous aider à faire cela. » C'est ça que l'on est en train d'organiser, il y a même un député européen qui est en train d'essayer de pousser un projet pour que la PAC serve surtout aux Allemands pour produire. Comme il y a une bataille économique, on ne peut pas ne pas regarder ce qu'il se passe dans les filières agricoles, et il y a un vrai problème dans les filières agricoles aujourd'hui. Mes outils économiques constituent de vrais leviers, or on a spécialisé certains territoires, donc il n'y a plus beaucoup d'outils, et s'il n'y a plus beaucoup d'outils on ne peut plus transformer nos produits.

Il faut aujourd'hui être inventif. Je pense notamment à l'idée que l'on puisse recréer la polyculture-élevage en France, c'est-à-dire que comme on a poussé à la spécialisation il faudrait opérer de nouveaux rapprochements.

Si j'ai bien compris, Agnès nous expliquait qu'il y avait l'exemple d'un agriculteur qui avait accueilli un jeune. Il faut persévérer en ce sens. Je n'ai pas envie de créer deux modèles : c'est-à-dire des céréaliers d'un côté, dont je fais partie, ou un modèle intensif, et puis les Amapiens de l'autre. Je n'ai pas envie d'un monde où il y aurait deux agricultures. Je n'ai pas envie de cela. J'ai envie que ces jeunes-là partagent un projet, s'interrogent sur ce qu'ils peuvent faire ensemble. Il faut retrouver des lieux de gouvernance pour pouvoir amener la synergie et faire débattre de ça.

Et, pour revenir vite fait à la formation et je vais m'arrêter là, je me disais que, par exemple, on pourrait inventer un lycée qui s'appellerait agricole, alimentaire, territorial, agronomique. Pourquoi ? Parce qu'il faut arrêter de former des cuistots qui ne cuisinent plus des produits agricoles, et qu'il faut arrêter de faire des agriculteurs qui ne produisent plus d'alimentation. Moi j'aurais bien aimé être formé avec des chefs cuisiniers, par exemple. En France, quand on a diminué la TVA à 5,5, on aurait dû ajouter une condition : des produits frais, de saison, français. Cela nous aurait créé un vrai débouché.

Sarah Feuillette

Merci Mickaël, je vois qu'il y a des idées qui se rejoignent. Après, c'est comment on y arrive, à tous ces objectifs. C'est peut-être sur le chemin à prendre qu'il y a des divergences.

Philippe Collin, porte-parole de la Confédération paysanne

Peut-être y aurait-il parfois des différences entre ce que l'on veut et ce que l'on fait...

Je suis porte-parole de la Confédération paysanne, je suis paysan dans l'Yonne, sur une grosse structure, en GAEC. Je pratique des grandes cultures en agriculture biologique.

La question initiale de ce colloque était liée à l'identification des freins à l'installation... Pour moi, ils sont de plusieurs ordres et convergents.

Le premier, c'est que pendant longtemps, jusqu'en 92, la politique agricole commune soutenait la production. Puis la politique agricole commune s'est mise à aider les moyens de production, c'est-à-dire que l'on s'est désintéressé de plus en plus de ce que l'on produisait, pour s'intéresser au capital et aux moyens de production. Donc les aides ou subventions sont devenues un outil formidable en termes de concentration du capital, qui est aujourd'hui une des causes majeures des difficultés. Agnès expliquait qu'un hectare de plus, c'est 300 euros d'aide directe automatique... C'est un facteur inflationniste en matière de concentration du capital, c'est un outil de restructuration avec les aides directes à la production. Ce n'est pas une aide au revenu. Les résultats l'on montré, il n'y a pas de corrélation entre le niveau d'aide par production et le revenu par production : la viticulture a des aides qui sont proches de zéro, ils ont des revenus qui sont parmi les meilleurs de France ; les producteurs de viande bovine et ovine ont des aides publiques qui sont deux à trois fois plus élevées que le niveau de leurs revenus, mais ont les revenus parmi les plus faibles de France. Aujourd'hui ces aides sont un outil de concentration du capital, des moyens de production, et donc de la terre, qui est l'un des moyens de production. Donc l'un des paris, mais on y reviendra après, serait de reconnaître à un moment les gens qui travaillent, sans lesquels la concentration de ces moyens de production n'a aucun intérêt – ni pour la collectivité, c'est évident, ni pour les consommateurs, qui attendent quand même un minimum de production.

L'un des autres freins à l'installation, c'est l'absence de solidarité inter-générationnelle. La pyramide des âges étant ce qu'elle est, tout ce qui était de l'ordre de la solidarité inter-générationnelle, qui permettait une transmission du capital plus aisée, aujourd'hui cela ne fonctionne plus. Cela ne marche plus pour une raison démographique toute simple : il naît très peu d'enfants de paysans... Ainsi, auparavant, le coût d'accès au capital était pour partie mutualisé et pour partie différé (parce que celui qui restait sur la ferme payait la soulte au décès, au moment des partages, de façon plus étagée). Or, aujourd'hui, le coût d'accès au capital se pose directement à l'entrée dans la profession, ce qui pose un vrai problème pour un certain nombre de structures...

Un troisième élément qui, il me semble, n'a pas été trop mis en évidence cette après-midi est le présupposé selon lequel une ferme de taille moyenne n'est plus viable. Or, lorsqu'on regarde d'un petit peu plus près, les données sont différentes... J'ai un associé dont le père avait une ferme de 90 hectares (dans des régions comme chez nous ce sont des fermes moyennes en grande culture, sur des plateaux en cailloux). Cet ami m'indique que la ferme n'est plus viable. Donc je lui explique : «Tu gagnes ta vie ? - Oui, je gagne ma vie, ça fait 15-20 ans que je gagne ma vie honnêtement». Donc je dis : «Ton fils peut reprendre ta ferme et gagner sa vie. - Ah oui, tiens, pourquoi pas». Le problème est que l'on finit tellement par faire rentrer dans la tête des paysans que, de toute façon, ils doivent laisser la place aux seuls qui ont aujourd'hui la légitimité pour exploiter, c'est-à-dire ceux qui sont dans la moyenne supérieure ou les 5% qui ont aujourd'hui des fermes de 500, 600, 800 hectares . Il s'agit souvent de système de grande culture avec 500 hectares, vu la masse de capitaux qu'ils ont pu concentrer avec les aides publiques non plafonnées, non différenciées, depuis 1992, cela a été un outil énorme pour avoir du capital payé par la collectivité. Et il faut ajouter à cela le système fiscal qui fait qu'en gros, «on fait pleuvoir là où c'est déjà mouillé» , alors que la fiscalité, logiquement, devrait avoir pour objectif de prélever là où il y a de l'argent, c'est-à-dire chez les plus gros, pour donner là où il n'y en a pas, c'est-à-dire chez les plus petits..

Il y a donc un certain nombre d'éléments qui n'ont absolument pas été abordés, et qui ne le seront pas par mon voisin des JA lorsqu'on voit la façon dont a été accompagnée la dernière redistribution des aides publiques au moment du bilan de santé de la PAC... La clôture de ce bilan de santé de la PAC a été couronnée par une manifestation de producteurs de céréales de la région parisienne, qui sont allés réclamer leur écot, considérant qu'ils étaient particulièrement maltraités dans cette nouvelle redistribution des aides ! Donc il y a un moment où, entre les discours à la tribune des congrès et la pratique, je pense qu'il faudrait avoir un minimum de cohérence.

Ces trois éléments-là me paraissent quand même des éléments structurants de la difficulté d'accès aux paysans sur un certain nombre de fermes (les petites notamment), et qui nous amène à poser la question du foncier. Alors évidemment, il y a toujours les rouges avec le couteau entre les dents qui veulent, comme en 1920, dépouiller les possesseurs de leurs biens – ça, c'est l'image classique. Est-ce qu'à un moment, on va imaginer que l'on puisse aborder la question de la propriété foncière en France, de façon un tout petit peu différente de ce qu'elle est ? On pourrait faire un parallèle avec le port d'armes aux États-Unis, une situation dont il est quasiment impossible de parler ! En France il semblerait que l'on ne puisse pas aborder la question de la propriété foncière agricole. On a évoqué le fait que la terre pouvait être un bien public : si c'est un bien public, ça doit être traité comme tel. Jusqu'à preuve du contraire, aujourd'hui l'un des problèmes, qui a d'ailleurs été évoqué sur l'artificialisation des terres, c'est que le changement d'affectation des terres fait que l'essentiel de la plus-value va dans la poche du possédant. C'est scandaleux, c'est inimaginable, c'est un facteur inflationniste considérable !

Et puis il y a un dernier élément qui illustre cette situation : de façon assez insolite, les défenseurs d'un capitalisme pur et dur ne regardent jamais la situation dans le domaine agricole. Je vois, à côté de chez moi, des gens qui reprennent des terres, 5.000 euros, 6.000 euros de l'hectare, pour avoir des revenus en moyenne à l'hectare qui sont autour de 200 euros de l'hectare. Faites une division, vous vous apercevrez qu'il leur faudra à peu près deux générations de travail pour rembourser rien que le capital investi dans la terre. En bonne logique capitaliste, ça ne devrait

pas marcher. Dans le capitalisme pur et dur, quand on construit Eurotunnel et qu'Eurotunnel « bouffe la cabane », l'action d'Eurotunnel arrive presque au niveau de zéro. Dans l'agriculture, ça ne marche pas. Ça ne marche pas parce qu'il y a entre autres les aides directes qui sont non plafonnées, non dégressives, non limitées, toujours concentrées dans une poignée de moins en moins importante de mains, qui font qu'il n'y a pas de place pour ceux qui veulent s'installer sur 3 hectares pour faire du maraîchage, qu'il n'y a pas de place pour ceux qui continuent de traire des vaches avec, en moyenne, 280.000 litres de quotas – c'est la moyenne des livreurs aujourd'hui en France... Même dans ces moyennes-là, on ne peut pas s'installer, parce que le coût d'entrée doit s'effacer, le modèle vertueux aujourd'hui, c'est le regroupement. Les signes politiques sont clairs : il faut regrouper les troupeaux pour avoir au moins 900 truies par élevage parce que c'est le bon seuil pour lutter contre « l'envahisseur teuton qui est équipé de son casque à pointe... » Il y a un discours que je trouve extravagant de la part de ce ministre de l'Agriculture germanophile : il présente l'Allemand comme étant l'adversaire du Français, et prétend en même temps donner des leçons de coopération. Il y a quelque chose que je trouve un petit peu curieux dans la contradiction dans le discours : je ne vois pas comment on peut faire de la coopération, comment dégager des lignes de convergence, tout en présentant l'Allemand comme étant aujourd'hui la cause de tous nos maux. Bizarrerie de stratégie... Entre le discours en interne et ce qui en ressort, c'est-à-dire la volonté du ministre de l'Agriculture de construire une Union européenne, il y a quelque chose qui m'interroge. Je me suis un petit peu écarté de ce que j'avais prévu initialement...

Néanmoins, si l'on veut pouvoir installer des paysans, il faudra faire baisser la valeur de la terre. Et pour faire baisser la valeur de la terre, que faire? On peut dire tout le mal que l'on veut des SAFER, et je pense que l'on n'aura jamais assez de la soirée pour le dire, néanmoins les SAFER ne sont les acteurs du changement d'usage des sols que dans une proportion qui doit être de l'ordre de 18 % des terres – ce qui veut dire qu'il y a quand même 82 % des terres qui changent de mains tous les ans sans passer par la SAFER... La politique, là encore, devrait reprendre ses droits, et dire que si l'on veut vraiment limiter la concentration des terres, si l'on veut donner de la chance aux gens qui veulent 3-4 hectares, voire 50 hectares pour s'installer pour faire du lait, il faudra, de façon coercitive d'abord, rendre les aides dégressives et plafonnées.

C'est la première chose. Il est scandaleux aujourd'hui que les aides ne soient ni dégressives ni plafonnées, on ne peut même pas expliquer ça au citoyen lambda. Aujourd'hui, je pose la question de la responsabilité politique. L'enjeu est aussi au niveau de la responsabilité qu'ont les gouvernants d'accepter, de cautionner et d'organiser cet aménagement du territoire qui fait qu'il y a des territoires entiers dans lesquels il n'y a plus personne. Il s'agit là d'un des freins majeurs à l'installation. Il n'y a plus de maternité par exemple dans certaines zones rurales, on a fermé les services publics, on a fermé les écoles, on a déménagé les perceptions, on a déménagé jusqu'aux gendarmeries alors que l'on parle de la lutte contre l'insécurité... Donc tout ça, ce sont aussi des éléments qui aujourd'hui empêchent les paysans, qui ont des modes familiaux de moins en moins endogènes d'ailleurs, de s'installer comme paysans. Comment espérer encourager l'installation quand il n'y a plus d'équipements, plus de services publics, plus de lieux de vie...

Faire baisser la valeur de la terre, ça ne passera que par des mesures coercitives. Et là, c'est quelque chose qui nous ramène directement à la question de l'utilité sociale des politiques agricoles. Ne s'agit-il pas de faire vivre des individus qui travaillent dignement, et qui peuvent de ce fait mettre en valeur des territoires et produire des denrées alimentaires ?

Un autre élément pourrait faire baisser la valeur de la terre. Il ne s'agit même pas de collectiviser les terres par un décret, ce qui pourrait s'avérer un peu brutal ! On pourrait très bien imaginer que les schémas directeurs départementaux des structures (dont on oublie beaucoup trop souvent qu'ils sont l'argumentaire réglementaire qui permet aux CDOA de travailler) soient orientés, réfléchis, discutés avec les territoires, avec les Conseils Régionaux par exemple, qui pourraient de ce fait orienter les schémas des structures en fonction des politiques régionales que les élus ont pour mandat de mettre en pratique, puisqu'ils sont là pour ça. Et puis l'on pourrait dire : «de toute façon tu n'as pas le droit de t'agrandir au-delà de telle surface, tu n'as pas les aides qui vont avec». C'est des choses qui seraient de bon sens. Personne n'a jamais posé cette question-là en ces termes-là. Les DPU ont toujours été associés aux terres, auparavant toutes les aides compensatoires étaient rattachées au foncier, tout le monde s'est accommodé de cette situation-là. Il aurait fallu cesser de lier les aides publiques aux terres, et de le dire à chaque mutation... Là, ça ne spoliait personne, mais il y avait un effet dissuasif considérable qui permettait de limiter l'attrait. On n'en veut même pas aux individus de courir après les hectares parce qu'il y a un intérêt économique évident.

Un autre aspect qu'il ne faut pas minorer aujourd'hui dans cette ambiance de prix alimentaires qui flambent : c'est la concurrence entre les terres agricoles et l'utilisation énergétique des terres agricoles. Il y a un «tout petit projet» à côté de chez moi : 144 hectares de panneaux photovoltaïques sur une emprise de 195 hectares ! Là encore, je me mets à la place du paysan pour lequel ça ne représente «que» le quart de sa surface, qui se voit offrir par une société qui exploite du courant un fermage d'à peu près 2.500 euros de l'hectare quand, s'il gratte ces mêmes terres, il va avoir un revenu d'environ 200 euros de l'hectare. Il faut quand même être particulièrement résistant pour résister au chant des sirènes... Et les sirènes sont particulièrement aguichantes ! Excusez-moi mais à ces tarifs-là, comment résister ? Évidemment, on maquille ça par un vernis écologique : c'est pour préserver la qualité de l'eau ! Parce qu'il se trouve que l'exploitant, il est dans une zone, comme il y a chez nous, de terres superficielles sur cailloux. Les nitrates passent directement à la source qu'il y a en dessous. Et donc, les trois alternatives qui sont présentées par la chambre d'agriculture sont les suivantes : soit il met tout en herbe (mais il est céréalier spécialisé, il ne va pas mettre tout en herbe), soit il fait de l'agriculture biologique (ça paraissait pertinent mais il ne veut pas de la bio, pour lui c'est inconcevable, il y a trop de boulot), soit il met des panneaux photovoltaïques. Quand on n'est pas trop motivé, il faut réfléchir à deux fois ! Donc là encore, on peut renvoyer à nos dirigeants la responsabilité de déclarer qu'il est hors de question d'accompagner, de justifier, de légitimer les changements d'usage des sols et en même temps, comme l'a fait la Direction départementale de mon département, de valider ce projet comme étant un projet pertinent pour préserver la qualité de l'eau. Encore une fois, entre les grandes déclarations de tribune et les faits, je vous laisse juger de la différence.

Et puis, je finirai par deux points. Le premier arrive en France, c'est la question de la méthanisation, qui sera exactement la même qu'un autre sujet qui n'est pas évoqué, qui sont les agrocarburants.

Les États-Unis ont transformé l'an passé 130 millions de tonnes de maïs en éthanol, une machine à blanchir du charbon : on remonte le charbon du Mississippi pour distiller le maïs et on fait de l'éthanol avec ça. Ça assèche le marché sucrier, ça assèche le marché des denrées pour alimenter

le bétail, c'est un des facteurs inflationnistes ! Regardez en 2007, le maïs s'était décroché du prix du blé, cette année le prix du maïs s'est accroché au prix du blé. En France on pourrait regarder la même chose sur les politiques de développement du diester, qui fait qu'aujourd'hui une bonne partie des graines riches en graisse passe dans les réservoirs des voitures.

Il me semble qu'une des contraintes majeures de l'Europe aujourd'hui, dans les grands pays agricoles et dans les pays développés, c'est que l'on a une surface de sol par habitant qui est limitée. On n'a pas le droit de gaspiller les surfaces agricoles pour faire rouler les bagnoles ! Ça, c'est vraiment quelque chose sur lequel on doit être très attentif.

Et puis, quelque chose qui fera probablement plus l'unanimité que ce que je viens d'évoquer jusque-là, surtout avec mon voisin de gauche à la tribune, c'est la question de la responsabilité de la grande distribution. Là, tous les politiques, de droite et de gauche, ont été quand même les grands acteurs de cette concentration de la distribution, qui fait que l'industrie agro-alimentaire se concentre (ce qui a été développé sur les coopératives, on le sait). Il faut remettre en cause le sacro-saint pouvoir de la grande distribution, le monopole qu'ils ont acquis (ils ont des monopoles territoriaux de plus en plus considérables, le produit alimentaire est un produit d'appel)...

Donc, on pourrait très bien imaginer que la grande distribution n'ait plus le droit de distribuer des produits alimentaires – ça ne ferait pas plaisir à Walmart, mais à un moment, la politique, elle doit avoir des ambitions. Et dans la politique actuelle du prix toujours le plus bas, il est évident que les gens qui ont besoin d'aller manger tous les jours vont acheter les produits les moins chers, surtout pour des raisons de pouvoir d'achat. Donc, là, la grande distribution a une responsabilité majeure. Les politiques devraient agir beaucoup plus, ce qui n'enlève rien aux turpitudes et aux bassesses d'une grande partie de l'industrie agro-alimentaire, et les exemples sont nombreux pour l'avoir montré.

Anny Poursinoff, députée Europe Ecologie – Les Verts

Je souhaite tout d'abord vous remercier de votre présence et de votre participation active à ce colloque. Nouvelle députée Europe Ecologie-Les Verts, je suis persuadée que rien ne pourra être réalisé sans le soutien actifs d'un grand nombre d'éco-citoyens. Plus nous serons nombreux et nombreuses à relayer ces revendications et cette nouvelle vision de notre société, plus le changement pourra être réel et organisé en profondeur. En ce sens, ce colloque doit être une occasion de s'enrichir de vos propositions. C'est ensemble que nous devons construire des alternatives ! Vos expériences et vos témoignages y contribuent.

Faire la synthèse de vos propos, de vos constats, de vos expériences, de vos propositions... voilà un exercice peu simple, du fait de la richesse de vos témoignages, auquel je vais m'essayer.

«Installer de nouveaux agriculteurs, un levier pour changer de société». A partir du tableau dressé par Jean Pluvinage, économiste et chercheur à l'INRA, et abondé par les témoignages des divers intervenants de terrain, ce colloque a pour but d'envisager les moyens permettant d'éviter que les

agriculteurs ne soient plus que 100 000 en France en 2030. Il s'agit de voir comment mettre un terme à la tendance qui se poursuit depuis des années «de plus en plus d'agrandissements et de moins en moins de voisins».

Les diverses présentations, notamment celle d'Agnès Carlier, maraîchère en AMAP bio dans les Yvelines, montrent à quel point l'installation hors reprise familiale en milieu aisé constitue **un** parcours du combattant. La difficulté d'accès au foncier est ici une première contrainte. Lorsqu'il s'agit d'achat, les SAFER et les CDOA (commissions départementales d'orientations agricoles) ont tendance à favoriser l'agrandissement, et sélectionnent les projets qu'ils jugent de façon discrétionnaire «viables». Il semble donc nécessaire de modifier le fonctionnement de ces structures et de mener une réflexion sur les critères dits de «viabilité».

Qu'est-ce que c'est qu'une entreprise agricole viable ? Évidemment, si l'on considère que c'est le plus riche qui l'emporte, on risque de privilégier l'agrandissement systématique. Qu'entend-t-on par la « réussite » d'une installation ? Comment déterminer si cela fonctionne ou non. Est-ce le chiffre d'affaires qui doit être regardé prioritairement, et uniquement ? Comment prendre également en compte les conséquences inhérentes sur l'environnement, sur la biodiversité et sur la qualité nutritionnelle des aliments ? Comment évaluer l'impact sur la santé et le lien social ? Comment évaluer les effets en terme d'aménagement du territoire ?

François Calvet, conseiller régional en Midi-Pyrénées et éleveur en Ariège, a insisté sur le fait qu'au-delà d'une nécessaire intervention sur les terres qui se vendent, il faut intervenir sur celles transmises en fermage, dont la part est de plus en plus importante (58% en 1988, 77% en 2007). Il est essentiel d'intervenir sur la transmission, pour qu'au moment du départ d'un agriculteur les terres qu'il loue ne partent pas systématiquement agrandir la ferme du voisin. La mise en place d'un véritable « plan pour la transmission et la reprise agricole » doit être envisagée. Au-delà d'une nécessaire redéfinition des schémas départementaux des structures et du fonctionnement des CDOA et des Safer, un tel plan rendrait la transmission attractive. Il conviendrait de mener une réflexion sur un système de paiement ou de stockage des terres, puisqu'il y a bien souvent un décalage temporel entre le moment où une exploitation se libère et le moment où un candidat peut reprendre.

Je souhaite m'arrêter ici quelques instants sur un point évoqué lors des débats : la remise en état initial des terres. Quand une terre change de destination et que des bâtiments agricoles ont été installés dessus, ces derniers doivent être supprimés au moment du changement. Le «mitage» des terres est en effet un problème. Dans les Yvelines, de nombreux bâtiments sont en effet installés pour les centres équestres, souvent des hangars en plein champ pour abriter les chevaux. Ce phénomène de « mitage » des terres est problématique, notamment quand les bâtiments sont laissés en l'état lors du changement de propriétaire ou d'exploitant du terrain. Les hangars sont parfois transformés en bureaux...

Plusieurs intervenants, dont Didier Lориoux, président de la FNCIVAM, ont regretté la mainmise des Jeunes Agriculteurs sur l'installation et le manque de représentativité des «minoritaires», et la reprise par les chambres d'agriculture des missions d'installation des ADASEA. Je dois néanmoins saluer ici l'intervention, à mon sens, peu habituelle du représentant des Jeunes Agriculteurs... dont le volontarisme était ici, aujourd'hui, particulièrement remarquable !

Ce colloque a montré qu'une autre agriculture peut être créatrice d'emplois ruraux et péri-urbains, en répondant aux attentes de la société et des collectivités locales. Je souhaiterais dire quelques mots sur la peur de la désertification rurale. Si l'on fait ce colloque, c'est bien pour se battre contre cette évolution. Je suis intervenue plusieurs fois sur les bancs de l'Assemblée à ce propos. Qu'il s'agisse des activités agricoles mais aussi de la présence de l'ensemble des services publics dans les campagnes... les personnalités politiques doivent être vigilantes. Il faut avoir cette volonté politique. La loi peut changer les choses.

A cet égard, je participe au sein de l'Assemblée nationale à un groupe de travail sur la réforme de la PAC. Je souhaite partager avec vous mon indignation. Ce groupe de travail, présidé par un député issu de la majorité présidentielle, est hélas déserté par les représentants du peuple ! Nous auditionnons pourtant des acteurs incontournables avec lesquels il est impératif de travailler afin de faire bouger les choses, de proposer d'autres lois, d'autres directives. Il y a là un travail considérable à effectuer afin de réformer notre système. Quelques objectifs principaux ont été mis en avant par mes collègues écologistes eurodéputés au parlement européen : assurer le revenu des paysans et protéger les ressources naturelles, en cohésion avec les territoires tout en organisant un commerce équitable.

Concernant les aides, j'ai bien entendu que l'on était tous d'accord et qu'il fallait revoir le système des DPU ou bien, a minima, envisager un système dégressif et un plafonnement. Il conviendrait également, il me semble d'envisager des aides à l'actif, il s'agit là également d'une façon de soutenir et de créer de l'emploi.

Les pouvoirs publics et les consommateurs peuvent encourager ces installations par leur politique d'achat. Avec l'exemple des AMAP, on a vu que des projets d'installation peuvent intégrer dès leur conception les différentes contraintes (la concurrence des grande et moyenne surface notamment et opportunités en termes de distribution (circuits courts, restauration collective...). Pour Agnès Carlier, avec les AMAP, les consommateurs renversent les façons de faire puisqu'ils pré-payent et soutiennent le revenu de l'agriculteur... quand les grandes surfaces pratiquent des différés de paiement et imposent des contraintes drastiques aux producteurs.

L'intervention de Terre de liens a montré que de nouvelles formes de soutien collectif à l'accès au foncier émergent, préfigurant peut-être d'autres types de fonctionnement, d'équilibres et de rapport au foncier. Cette association a été créée avec deux objectifs : ôter au porteur de projet le poids du foncier et permettre l'implication de la société civile dans son agriculture et son territoire par l'accès collectif et solidaire au foncier.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un autre point important : il faut sortir du «couple infernal État/profession» sur l'installation sinon rien ne bougera. Il faut promouvoir de nouvelles instances et donner une place aux collectivités territoriales (par exemple en associant les régions et les pays). Il faut rétablir un regard pluriel sur la viabilité sociale, environnementale et économique des installations.

Un point qui, me semble-t-il n'a pas été abordé aujourd'hui, et qui est pourtant essentiel : la recherche. Dans le cadre de mes fonctions de députée, j'ai eu l'occasion d'auditionner des chercheurs de l'INRA. Ces derniers ont tenu un discours qui m'a semblé d'un autre temps : notre manque de productivité serait dû aux «arrachages» d'OGM !

L'importance de la recherche ne doit pas être minorée. Heureusement, tous ne tiennent pas ce discours. Je souhaite rendre ici hommage aux lanceurs d'alerte.

La recherche et la formation en générale ne doivent pas être oubliées. Elles ont un rôle à jouer essentiel pour faire évoluer notre société, notre modèle de développement économique et notre agriculture. Bien entendu, il convient de ne pas oublier de former les formateurs... Outre la formation, il convient de développer l'accompagnement, le tutorat, les couveuses et tous les moyens et leviers permettant d'accompagner les nouveaux installés, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes.

Sur la question foncière, les politiques doivent agir. Organiser une «réserve» sur une petite partie des terres lors des changements de propriétaires ou de locataires pourrait être une idée à creuser. La Commission agriculture et ruralité d'Europe Ecologie – Les Verts, dont Sarah Feuillette est la responsable, fait une proposition en ce sens : il s'agirait de mettre en place un «SRA», ou Solidarité et renouvellement agricoles. 2% des territoires de chaque commune pourraient être progressivement réservés... Il s'agirait d'un processus progressif car, bien entendu, les changements de propriétaires ou de locataires ne sont pas si courants. Ce type de mesure pourrait aussi être étendu aux sites vulnérables (en particulier les zones de captage, de marécages, etc.) en prévoyant un critère relatif à l'agriculture biologique pour toute nouvelle installation.

Alors, sachez que, avec mes collègues écologistes, nous plaidons à chaque fois que cela est possible pour une refonte en profondeur de notre modèle économique, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Il ne s'agit pas de procéder par petites réformes, mais bien de réorganiser l'ensemble du fonctionnement du monde agricole afin de répondre à ces enjeux essentiels pour notre avenir, les générations futures et notre autonomie alimentaire.

Table des matières

OUVERTURE DU COLLOQUE	3
« Installer de nouveaux agriculteurs, un levier pour changer de société ».....	3
Anny Poursinoff, députée Europe Ecologie-Les Verts.....	3
Sarah Feuillette, responsable de la commission agriculture et ruralité d'Europe Ecologie-Les Verts.....	3
Jean Pluinage, socio-économiste et ancien directeur de recherche de l'INRA.....	4
INSTALLER, C'EST POSSIBLE AVEC D'AUTRES ECHANGES.....	13
Sarah Feuillette.....	13
Didier Lorioux, président de la FNCIVAM et paysan en Corrèze	13
Michel Heimann, directeur général de la SAFER Rhône-Alpes.....	17
Débat avec le public.....	22
INSTALLER, POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE.....	30
Sarah Feuillette.....	30
François Calvet, conseiller régional Midi-Pyrénées et éleveur en Ariège.....	31
Thierry Mercier, membre du CA de la FNAB et polyculteur-éleveur du Maine-et-Loire.....	35
Débat avec le public.....	38
INSTALLER, C'EST POSSIBLE AVEC D'AUTRES ECHANGES.....	46
Sarah Feuillette.....	46
Agnès Carlier, maraîchère en AMAP dans les Yvelines.....	46
Valérie Rosenwald, coordinatrice Terre de liens.....	50
Débat avec la salle.....	55
POINTS DE VUE.....	62
Sarah Feuillette.....	62
Mickaël Poillion, membre du bureau des Jeunes Agriculteurs.....	62
Philippe Collin, porte-parole de la Confédération paysanne.....	67
Anny Poursinoff, députée Europe Ecologie – Les Verts.....	71

